



Réunion du Conseil 20 avril 2020

Visioconférence
14h00-15h30

Procès-verbal de réunion

1. Mot de bienvenue du Président

1.1. Constatation du Quorum

Le Quorum est établi.

Pas de vote

1.2. Déroulement visioconférence

Le Président demande au Conseil de valider la délibération fixant les modalités du déroulement de la séance en visioconférence. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adopté

1.3. Adoption de l'ordre du jour

Le Président soumet la proposition d'ordre du jour au Conseil pour approbation.
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Adopté

1.4. Adoption du compte-rendu du Conseil du 27 novembre 2019

Le Président demande au Conseil d'approuver le compte-rendu du Conseil du 27 novembre 2019.
Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Adopté

2. Budget

2.1. Compte de gestion 2019

Le Président demande au Conseil d'adopter la délibération relative au compte de gestion 2019 tel que figurant dans les documents annexés. Le compte de gestion est adopté avec une abstention.

Adopté

2.2. Compte administratif 2019

Le Doyen demande au Conseil d'adopter la délibération relative au compte administratif 2019 tel que figurant dans les documents annexés. Le compte administratif est adopté avec une abstention.

Adopté

2.3. Budget prévisionnel 2020

Le Président demande au Conseil de valider le budget primitif 2020. Le budget est adopté avec deux voix contre et 3 abstentions.

Adopté

3. Fonctionnement du GECT

3.1. CDG 67 – Convention « paie à façon »

Lors de la séance du 02/06/2016, le Conseil a validé l'adhésion du GECT au service « Paie à façon », adhésion formalisée par la convention signée le 24/06/2016 avec effet au 01/01/2016. Suite à l'adoption des nouveaux tarifs 2020 par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin le 28/11/2019, il est demandé au Conseil d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 3PAF à la convention, fixant les nouveaux tarifs de la prestation de « Paie à façon ».

Ce point est validé à l'unanimité.

Adopté

3.2. Titularisation poste d'assistante

Le Président demande au Conseil de valider la titularisation de Mme BLANCHARD au poste d'assistante administrative de catégorie C de fonction publique territoriale à l'issue de la période de stage. La titularisation est validée à l'unanimité.

Adopté

4. Projets propres

4.1. Affaires sociales : Fonds réfugiés

Il est demandé au Conseil d'approuver le choix des projets sélectionnés par le jury et d'octroyer aux porteurs de projets retenus les sommes définies. Les 30 000 € du fonds de soutien de l'Eurodistrict seront alors épuisés pour 2020. Une éventuelle reconduction du fonds en 2021 sera décidée d'ici la fin de l'année. La délibération est adoptée avec une voix contre.

Adopté

4.2. Mobilité : Bus Eurodistrict

Mis en place le 1^{er} avril 2017, le service régulier spécialisé entre Erstein et Lahr a servi de phase test pour une ligne régulière, test qui se termine le 31/08/2020. Le Président demande au Conseil de valider la signature de la convention de coopération et de financement, pour la ligne de bus régulière entre Erstein et Lahr, avec la Région Grand Est, le Conseil Départemental du Bas-Rhin, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et l'Ortenaukreis. Cette convention entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2020. Il est aussi demandé au Conseil de se prononcer en faveur d'un partenariat dans le cadre du projet INTERREG y afférant. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adopté

5. Points divers

M. RIES et M. SCHERER proposent au Conseil d'adopter une résolution concernant les difficultés rencontrées par les citoyens dans la région frontalière en raison des mesures de restriction de déplacement et de confinement prises au niveau national de part et d'autre du Rhin afin de contenir la pandémie du Coronavirus. Cette résolution sera adressée aux responsables politiques français et allemands. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Adopté

PREFECTURE DU BAS-RHIN

Direction de la Citoyenneté

et de la Législation - NCL

5 place de la République

67073 STRASBOURG CEDEX

L'Attaché de Préfecture

15 mai 2020

Myriam HOETZEL



Le Président
de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau,
Roland RIES



Réunion du Conseil 20 avril 2020

Visioconférence

14h00 – 15h30

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du Président

- 1.1. Constatation du Quorum
- 1.2. Déroulement visioconférence
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour
- 1.4. Adoption du compte-rendu du Conseil du 27 novembre 2019

Projet de délibération

Rapport ci-joint

2. Budget

- 2.1. Compte de gestion 2019
- 2.2. Compte administratif 2019
- 2.3. Budget prévisionnel 2020

Projet de délibération

Projet de délibération

Projet de délibération

3. Fonctionnement du GECT

- 3.1. CDG 67 – Convention « paie à façon »
- 3.2. Titularisation poste d'assistante

Projet de délibération

Projet de délibération

4. Projets propres

- 4.1. Affaires sociales : Fonds réfugiés
- 4.2. Mobilité : Bus Eurodistrict

Projet de délibération

Projet de délibération

5. Points divers

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 20 avril 2020
par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de
l'Eurodistrict le

20 MAI 2020

Réunion du Conseil de l'Eurodistrict / Eurodistrikt Ratssitzung 20/04/2020 Visioconférence / 20.04.2020 Videokonferenz Délibération soumise au vote / Beschlussvorlage Détail du vote	1.3. Ordre du jour / Tagesordnung
--	--

Titulaire / Ordentliches Mitglied	Présent / Anwesend	Suppléant(e) / Stellvertreter(in)	Présent / Anwesend	
BAUR Jacques	OUI / JA	GRAEF-ECKERT Catherine	OUI / JA	P
BAYER Karlheinz	NON / NEIN	ERHARDT Carsten	NON / NEIN	
BRAUN Matthias	OUI / JA	CLEIß Christian	NON / NEIN	P
DEBACHER Karl-Heinz	OUI / JA	KLARE Kai-Achim	NON / NEIN	P
GRANDERATH Dorothee	OUI / JA	HOSCH Hans-Jörg	OUI / JA	P
HERRMANN Robert	OUI / JA	--		P
IBERT Markus	OUI / JA	ROTH Eberhard	NON / NEIN	P
KREYER Céleste	NON / NEIN	WEBER Anne-Catherine	OUI / JA	P
LENTZ-KIEHL Brigitte	OUI / JA	GANGLOFF Camille	NON / NEIN	P
MATHIEU Jean-Baptiste	OUI / JA	Dr FELTZ Alexandre	NON / NEIN	P
MEILLAN Emmanuel	OUI / JA	--		P
MULLER-BRONN Laurence	OUI / JA	HORNY-GONIER Marianne	NON / NEIN	P
MUTTACH Klaus	OUI / JA	KARCHER Rosa	NON / NEIN	P
PALEIT Jochen	NON / NEIN	SCHRÖDER Alexander	OUI / JA	P
RAFIK-ELMRINI Nawel	OUI / JA	MATT Nicolas	NON / NEIN	P
RIES Roland	OUI / JA	--		P
RITH Heinz	OUI / JA	ABMUTH Martin	NON / NEIN	P
ROGER Patrick	OUI / JA	GERNET Jean-Baptiste	OUI / JA	P
SCHAAL René	OUI / JA	IMBS Pia	NON / NEIN	P
SCHALCK Eisa	NON / NEIN	MANGIN Pascal	NON / NEIN	
SCHERER Frank	OUI / JA	ERNY Thorsten	NON / NEIN	P
SCHMIDT Michaël	NON / NEIN	KELLER Fabienne	OUI / JA	P
SCHREINER Edith	OUI / JA	METZ Bruno	NON / NEIN	P
SCHULTZ Éric	OUI / JA	BARSEGHIAN Jeanne	OUI / JA	P
SEITZ Thomas	OUI / JA	ROTHMANN Sven	NON / NEIN	P
STEFFENS Marco	OUI / JA	SEIFERT Maren	NON / NEIN	P
TÖMMES Sanja	OUI / JA	HUBER Christian	NON / NEIN	P
VETRANO Toni	OUI / JA	NGUYEN Michael	NON / NEIN	P
WELSCHÉ Michael	OUI / JA	GLEIß Edgar	NON / NEIN	
WILLER Jean-Marc	OUI / JA	KLETHI Eric	NON / NEIN	P
Élus présents / Anwesende Mitglieder	25		7	
Élus absents / Abwesende Mitglieder	5		20	
Votes / Votum				
Pour / Zustimmung				27
Contre / Ablehnung				0
Abstention / Enthaltung				0
Résultat / Ergebnis				Adopté / Verabschiedet

Légende / Legende:	P	Pour / Zustimmung
	C	Contre / Ablehnung
	A	Abstention / Enthaltung

Document de séance n° 1.2/1/2020
Vorlage Nr. 1.2/1/2020

Séance du Conseil l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 1/2020</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 20.04.2020
Dossier suivi par / Projektbeauftragte Anika KLAFFKE / Noëlle HERTAUT	

Point n° 1.2 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 1.2 der Tagesordnung

Objet/Betreff:

Déroulement visioconférence / Verfahren Videokonferenz

I. Rapport / Sachverhalt

En raison de l'épidémie de Covid-19 et des mesures de confinement prises, les réunions ne peuvent momentanément pas se tenir physiquement.

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, le gouvernement français a pris une ordonnance permettant notamment de réunir l'organe délibérant à distance. Il y a lieu de définir les modalités de ces réunions à distance.

Conformément à l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 (voir annexe), le Président peut décider que la réunion du Conseil se tient par visioconférence ou à défaut audioconférence.

II. Modalités / Konditionen

Les convocations sont envoyées par voie électronique 7 jours avant la date de la réunion (conformément à l'art. 4-5 de nos statuts). Ce délai est ramené à 3 jours en cas d'urgence (art.4-6 des statuts) ou si les documents ont été envoyés préalablement et n'ont pas été modifiés.

A chaque réunion du Conseil à distance, il en est fait mention sur la convocation. En début de séance, un appel nominal est effectué. Le quorum est apprécié en fonction de la présence

Aufgrund der Covid-19-Epidemie und der zu ihrer Eindämmung getroffenen Maßnahmen können Sitzungen momentan nicht physisch stattfinden.

Um die Kontinuität des Funktionierens der lokalen Institutionen und der Ausübung der Aufgaben der Gebietskörperschaften und der lokalen öffentlichen Einrichtungen sicher zu stellen, hat die französische Regierung eine Verordnung erlassen, die es erlaubt, entscheidungsbefugte Gremien auf Distanz zusammenzurufen. Die Modalitäten solcher Sitzungen auf Distanz sind festzulegen.

In Übereinstimmung mit der Verfügung 2020-391 vom 1. April 2020 (siehe Anhang) kann der Präsident beschließen, dass die Sitzung des Rates per Videokonferenz oder, falls dies nicht möglich ist, per Audiokonferenz abgehalten wird.

Die Einladungen werden sieben Tage vor dem Datum der Sitzung elektronisch versandt (in Übereinstimmung mit Artikel 4-5 unserer Statuten). Diese Frist verkürzt sich auf drei Tage, wenn ein Notfall vorliegt (Art. 4-6 der Statuten) oder wenn die Dokumente bereits im Vorfeld verschickt und nicht geändert worden sind.

Bei jeder Ratssitzung auf Distanz wird dies in der Einladung zur Sitzung erwähnt. Zu Beginn der Sitzung wird ein namentlicher Aufruf durchgeführt. Die Beschlussfähigkeit wird auf

des membres dans le lieu de réunion mais également de ceux présents à distance.

L'article 2 de l'ordonnance (voir annexe) stipule que le quorum est fixé au tiers des membres en exercice, présents ou représentés soit cinq membres français et cinq membres allemands. Le quorum s'apprécie donc en fonction des membres présents mais aussi représentés, à savoir en intégrant les procurations.

Les suppléants peuvent assister aux réunions même en présence des titulaires. Ils prennent part aux discussions avec voix consultative. Ils ne peuvent voter que s'ils siègent en lieu et place de leur titulaire. Le titulaire doit aviser le Président de son remplacement ou de son accompagnement par le suppléant, selon le cas (art. 3 des statuts).

Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs

Les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le Président reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure. Cette séance ne peut se tenir par voie dématérialisée. Le scrutin public est organisé par appel nominal, dans des conditions garantissant sa sincérité.

Le Président vérifie le quorum et la validité des pouvoirs, ouvre les réunions, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à la question, formule et met aux voix les propositions et délibérations, comptabilise-les, assisté par le Secrétaire Général les votes, en proclame les résultats qui sont reproduits au procès-verbal avec le nom des votants. Il prononce l'interruption des débats ainsi que la clôture des réunions.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Chaque intervention est traduite soit en français soit en allemand, selon le cas.

der Grundlage der Anwesenheit der Mitglieder am Tagungsort, aber auch der auf Distanz Teilnehmenden, festgestellt.

Artikel 2 der Verordnung (siehe Anhang) legt fest, dass das Quorum auf ein Drittel der amtierenden, anwesenden oder vertretenen Mitglieder festgelegt ist, d.h. fünf französische und fünf deutsche Mitglieder. Die Beschlussfähigkeit wird daher auf der Grundlage der anwesenden, aber auch der vertretenen Mitglieder, d.h. indem auch die Bevollmächtigungen integriert werden, festgestellt.

Die Stellvertreter können auch in Anwesenheit der Ratsmitglieder an den Sitzungen teilnehmen. Sie nehmen mit beratender Stimme an den Diskussionen teil. Sie können nur dann abstimmen, wenn sie an Stelle der Ratsmitglieder teilnehmen. Die Ratsmitglieder müssen den Präsidenten über seine Vertretung bzw. die Begleitung durch den Stellvertreter informieren (Art. 3 der Statuten).

Wenn nach einer ersten ordnungsgemäß verschickten Einladung dieses Quorum nicht erreicht ist, so wird der Rat mindestens drei Tage später erneut einberufen. Er entscheidet dann ohne Bedingungen für ein Quorum. In allen Fällen kann ein Mitglied Träger von zwei Vollmachten sein.

Die Beschlüsse können nur in offener Abstimmung erfolgen. Wird einem Antrag auf geheime Abstimmung stattgegeben, vertagt der Präsident den Punkt auf eine spätere Sitzung. Eine solche Sitzung darf nicht auf entmaterialisierter Weise abgehalten werden. Die offene Abstimmung wird durch namentlichen Aufruf und unter Bedingungen durchgeführt, die ihre Wahrhaftigkeit sicherstellen.

Der Präsident prüft die Beschlussfähigkeit des Rates sowie die Gültigkeit der Vollmachten. Er eröffnet die Sitzungen, leitet die Debatten, erteilt das Wort, erinnert die Redner an die Fragestellungen, formuliert Vorschläge und Beschlüsse und bringt diese zur Abstimmung. Er zählt, unterstützt vom Generalsekretär, die Stimmen aus, und gibt die Ergebnisse bekannt. Diese werden so im Protokoll mit den Namen der Wähler wiedergegeben.

Er erklärt die Unterbrechung von Debatten und schließt die Sitzungen.

Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Präsidenten ausschlaggebend

Jede Wortmeldung wird in die jeweilige andere Sprache übersetzt.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité simple selon l'article 5-2 des statuts en vigueur.

Die Beschlüsse des Rates werden mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen entsprechend dem Artikel 5-2 der aktuellen Satzung gefasst.

Toutes les délibérations du Conseil donnent lieu à la rédaction d'un procès-verbal en langue française et allemande. Comme aide à la rédaction du procès-verbal, l'utilisation d'un magnétophone est autorisée (art. 4-10 des statuts).

Über den Inhalt der Sitzung wird eine Niederschrift in deutscher und in französischer Sprache verfasst. Als Protokollhilfe ist die Verwendung eines Tonbandgerätes zulässig. (Satzung: Art.4-10).

Les Conseils de l'Eurodistrict étant publics, les liens de connexion sont communiqués à la presse et sur les réseaux sociaux pour que chaque citoyen puisse avoir accès aux séances.

Da die Ratssitzungen des Eurodistrikts öffentlich sind, wird der Weblink auch an die Presse und sozialen Netzwerke verschickt, damit alle Bürgerinnen und Bürgern Zugang zu der Sitzung haben.

III. Résolution / Beschluss:

Considérant les mesures prises dans le cadre de l'urgence sanitaire due au Covid-19 et la possibilité de réunion à distance donnée par l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, le Conseil valide les modalités ci-dessus concernant la tenue de séances en visio- ou audioconférences.

Angehts der Maßnahmen, die im Rahmen des Ausnahmezustands aufgrund von Covid19 verabschiedet wurden und der im Dekret Nr. 2020-391 vom 1. April 2020 vorgesehenen Möglichkeit, eine Sitzung auf Distanz abzuhalten, validiert der Rat die hier oben genannten Modalitäten bezüglich der Durchführung von Video- oder Audiokonferenzen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

Accord

Refus

Résolution modifiée

Zustimmung

Ablehnung

Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 20 avril 2020 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

20 MAI 2020

PREFECTURE DU BAS-RHIN

Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité - BCL

5 place de la République
67075 STRASBOURG CEDEX

L'Attaché de Préfecture

15 mai 2020

Myriam HOETZEL

Réunion du Conseil de l'Eurodistrict / Eurodistrikt Ratssitzung 20/04/2020 Visioconférence / 20.04.2020 Videokonferenz Délibération soumise au vote / Beschlussvorlage Détail du vote				1.2. Déroulement visioconférence / Verfahren Videokonferenz
Titulaire / Ordentliches Mitglied	Présent / Anwesend	Suppléant(e) / Stellvertreter(in)	Présent / Anwesend	
BAUR Jacques	OUI / JA	GRAEF-ECKERT Catherine	OUI / JA	P
BAYER Karlheinz	NON / NEIN	ERHARDT Carsten	NON / NEIN	
BRAUN Matthias	OUI / JA	CLEIB Christian	NON / NEIN	P
DEBACHER Karl-Heinz	OUI / JA	KLARE Kai-Achim	NON / NEIN	P
GRANDERATH Dorothee	OUI / JA	HOSCH Hans-Jörg	OUI / JA	P
HERRMANN Robert	OUI / JA	--		P
IBERT Markus	OUI / JA	ROTH Eberhard	NON / NEIN	P
KREYER Céleste	NON / NEIN	WEBER Anne-Catherine	OUI / JA	P
LENTZ-KIEHL Brigitte	OUI / JA	GANGLOFF Camille	NON / NEIN	P
MATHIEU Jean-Baptiste	OUI / JA	Dr FELTZ Alexandre	NON / NEIN	P
MEILLAN Emmanuel	OUI / JA	--		P
MULLER-BRONN Laurence	OUI / JA	HORNY-GONIER Marianne	NON / NEIN	P
MUTTACH Klaus	OUI / JA	KARCHER Rosa	NON / NEIN	P
PALEIT Jochen	NON / NEIN	SCHRÖDER Alexander	OUI / JA	P
RAFIK-ELMRINI Nawel	OUI / JA	MATT Nicolas	NON / NEIN	P
RIES Roland	OUI / JA	--		P
RITH Heinz	OUI / JA	AßMUTH Martin	NON / NEIN	P
ROGER Patrick	OUI / JA	GERNET Jean-Baptiste	OUI / JA	P
SCHAAL René	OUI / JA	IMBS Pia	NON / NEIN	P
SCHALCK Elsa	NON / NEIN	MANGIN Pascal	NON / NEIN	
SCHERER Frank	OUI / JA	ERNY Thorsten	NON / NEIN	P
SCHMIDT Michaël	NON / NEIN	KELLER Fabienne	OUI / JA	P
SCHREINER Edith	OUI / JA	METZ Bruno	NON / NEIN	P
SCHULTZ Éric	OUI / JA	BARSEGHIAN Jeanne	OUI / JA	P
SEITZ Thomas	OUI / JA	ROTHMANN Sven	NON / NEIN	P
STEFFENS Marco	OUI / JA	SEIFERT Maren	NON / NEIN	P
TÖMMES Sanja	OUI / JA	HUBER Christian	NON / NEIN	P
VETRANO Toni	OUI / JA	NGUYEN Michael	NON / NEIN	P
WELSCHÉ Michael	OUI / JA	GLEIB Edgar	NON / NEIN	
WILLER Jean-Marc	OUI / JA	KLETHI Eric	NON / NEIN	P
Élus présents / Anwesende Mitglieder	25		7	
Élus absents / Abwesende Mitglieder	5		20	
Votes / Votum				
Pour / Zustimmung				27
Contre / Ablehnung				0
Abstention / Enthaltung				0
Résultat / Ergebnis				Adopté / Verabschiedet
Légende / Legende:	P	Pour / Zustimmung		
	C	Contre / Ablehnung		
	A	Abstention / Enthaltung		

Le 2 avril 2020

JORF n°0080 du 2 avril 2020

Texte n°39

Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

NOR: COTB2008607R

ELI:<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2020/4/1/COTB2008607R/jo/texte>
Alias: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2020/4/1/2020-391/jo/texte>

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

Vu la Constitution, notamment son article 38 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 123-20 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 11 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

Ordonne :

Chapitre Ier : Fonctionnement des institutions locales

Article 1

I. - Le maire exerce, par délégation, les attributions mentionnées aux 1°, 2° et du 4° au 29° de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et aux 1°, 2° et du 4° au 19° de l'article L. 122-20 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie. Il procède à l'attribution des subventions aux associations et peut garantir les emprunts.

Le maire informe sans délai et par tout moyen les conseillers municipaux des décisions prises sur le fondement du premier alinéa du présent I dès leur entrée en vigueur. Il en rend compte également à la prochaine réunion du conseil municipal.

Le conseil municipal, réuni le cas échéant dans les conditions prévues par la présente ordonnance, peut à tout moment décider, par délibération, de mettre un terme en tout ou partie à cette délégation ou de la modifier. Cette question est portée à l'ordre du jour de la première réunion du conseil municipal qui suit l'entrée en vigueur de la présente ordonnance.

Lorsqu'en application de l'alinéa précédent le conseil municipal décide de mettre un terme à tout ou partie de la délégation, il peut réformer les décisions prises par le maire sur le fondement de celle-ci.

Les décisions prises en application du premier alinéa peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales et à l'article L. 122-11 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie. Ces décisions peuvent également être signées par le directeur général des services, le directeur général adjoint des services, le directeur général des services techniques, le directeur des services techniques et les responsables de service ayant reçu délégation de signature dans les conditions fixées à l'article L. 2122-19 du code général des collectivités territoriales et à l'article L. 122-11 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie.

Les actes pris en application du premier et du cinquième alinéa du présent I sont soumis aux dispositions des articles L. 2131-1 et L. 2131-6 du code général des collectivités territoriales et des articles L. 121-39-1 et L. 121-39-2 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie.

II. - Le président de l'établissement public de coopération intercommunale exerce, par délégation, l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles mentionnées du septième au treizième alinéa de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales et du troisième au huitième alinéa de l'article L. 163-12 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie. Les délégations en matière d'emprunt sont régies par l'article 6 de l'ordonnance du 25 mars 2020 susvisée.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale informe sans délai et par tout moyen les conseillers communautaires des décisions prises sur le fondement du premier alinéa du présent II dès leur entrée en vigueur. Il en rend compte également à la prochaine réunion de l'organe délibérant.

L'organe délibérant, réuni le cas échéant dans les conditions prévues par la présente

ordonnance, peut à tout moment décider, par délibération, de mettre un terme en tout ou partie à cette délégation ou de la modifier. Cette question est portée à l'ordre du jour de la première réunion de l'organe délibérant qui suit l'entrée en vigueur de la présente ordonnance.

Lorsqu'en application de l'alinéa précédent l'organe délibérant décide de mettre un terme à tout ou partie de la délégation, il peut réformer les décisions prises par le président sur le fondement de celle-ci.

Les décisions prises en application du premier alinéa peuvent être signées par un vice-président ou un membre du bureau agissant par délégation du président dans les conditions fixées à l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales et à l'article L. 163-13 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie. Ces décisions peuvent également être signées par le directeur général des services, le directeur général adjoint des services, le directeur général des services techniques, le directeur des services techniques et les responsables de service ayant reçu délégation de signature dans les conditions fixées à l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales.

Les actes pris en application du premier et du cinquième alinéa du présent II sont soumis aux dispositions de l'article L. 5211-3 du code général des collectivités territoriales et de l'article L. 163-10 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie.

III. - Le président du conseil départemental exerce, par délégation, les attributions mentionnées du 2° au 17° de l'article L. 3211-2 et aux articles L. 3221-10-1, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-12-1 du code général des collectivités territoriales. Il procède à l'attribution des subventions aux associations et peut garantir les emprunts.

Le président du conseil départemental informe sans délai et par tout moyen les conseillers départementaux des décisions prises sur le fondement du premier alinéa du présent III dès leur entrée en vigueur. Il en rend compte également à la prochaine réunion du conseil départemental ou de la commission permanente.

Le conseil départemental, réuni le cas échéant dans les conditions prévues par la présente ordonnance, peut à tout moment décider, par délibération, de mettre un terme en tout ou partie à cette délégation ou de la modifier. Cette question est portée à l'ordre du jour de la première réunion du conseil départemental qui suit l'entrée en vigueur de la présente ordonnance.

Lorsqu'en application de l'alinéa précédent le conseil départemental décide de mettre un terme à tout ou partie de la délégation, il peut réformer les décisions prises par le président sur le fondement de celle-ci.

Les décisions prises en application du premier alinéa peuvent être signées par un vice-président ou un conseiller départemental agissant par délégation du président ou par un responsable de service ayant reçu délégation de signature dans les conditions fixées à l'article L. 3221-3 du code général des collectivités territoriales.

Les actes pris en application du premier et du cinquième alinéa du présent III sont soumis aux dispositions des articles L. 3131-1 et L. 3132-1 du code général des collectivités territoriales.

IV. - Le président du conseil régional exerce, par délégation, les attributions mentionnées du 2° au 15° de l'article L. 4221-5 et aux articles L. 4231-7-1, L. 4231-8 et L. 4231-8-2 du code général des collectivités territoriales. Il procède à l'attribution des subventions aux associations et peut garantir les emprunts.

Le président du conseil régional informe sans délai et par tout moyen les conseillers régionaux des décisions prises sur le fondement du premier alinéa du présent IV dès leur entrée en vigueur. Il en rend compte également à la prochaine réunion du conseil régional ou de la commission permanente.

Le conseil régional, réuni le cas échéant dans les conditions prévues par la présente ordonnance, peut à tout moment décider, par délibération, de mettre un terme, en tout ou partie, à cette délégation ou de la modifier. Cette question est portée à l'ordre du jour de la première réunion du conseil régional qui suit l'entrée en vigueur de la présente ordonnance.

Lorsqu'en application de l'alinéa précédent le conseil régional décide de mettre un terme à tout ou partie de la délégation, il peut réformer les décisions prises par le président sur le fondement de celle-ci.

Les décisions prises en application du précédent alinéa peuvent être signées par un vice-président ou un conseiller régional agissant par délégation du président ou par un responsable de service ayant reçu délégation de signature dans les conditions fixées à l'article L. 4231-3 du code général des collectivités territoriales.

Les actes pris en application du premier et du cinquième alinéa du présent IV sont soumis aux dispositions des articles L. 4141-1 et L. 4142-1 du code général des collectivités territoriales.

V. - Pour l'application des I à IV, au titre de l'année 2020, l'exécutif peut souscrire les lignes de trésorerie nécessaires dans une limite correspondant au montant maximum entre :

1° Le plafond fixé, le cas échéant, par la délibération portant délégation en la matière ;

2° Le montant total du besoin budgétaire d'emprunt figurant au budget de l'exercice 2020, ou, si ce dernier n'a pas été adopté, à celui de l'exercice 2019 ;

3° 15 % des dépenses réelles figurant au budget de l'exercice 2020, ou, si ce dernier n'a pas été adopté, à celui de l'exercice 2019.

VI. - Les dispositions du présent article sont applicables dans les collectivités et leurs groupements mentionnés ci-après dans les conditions suivantes :

1° Les dispositions du I, du III et du V sont applicables à la ville de Paris ;

2° Les dispositions du II sont applicables aux syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales, aux pôles métropolitains mentionnés à l'article L. 5731-1 du code général des collectivités territoriales ne comprenant ni région, ni département, ni la métropole de Lyon, ainsi qu'aux pôles d'équilibre territorial et rural mentionnés à l'article L. 5741-1 du même code ;

3° Les dispositions du II et du V sont également applicables aux syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5721-1 du code général des collectivités territoriales et aux pôles métropolitains mentionnés à l'article L. 5731-1 du code général des collectivités territoriales comprenant une région, un département ou la métropole de Lyon, sans préjudice des stipulations prévues par le statut accordant des délégations plus larges au président ;

4° Les dispositions du III et du V sont applicables à la métropole de Lyon ;

5° Les dispositions du III, du IV et du V sont applicables à la collectivité de Corse. Pour cette collectivité la référence au président du conseil départemental et au président du conseil régional est remplacée par la référence au président du conseil exécutif. Pour l'application du deuxième alinéa du III et du deuxième alinéa du IV, les références aux conseillers départementaux et aux conseillers régionaux sont remplacées par la référence aux membres de l'Assemblée de Corse et aux membres du conseil exécutif ;

6° Les dispositions du III, du IV et du V sont applicables à la collectivité territoriale de Martinique. Pour cette collectivité la référence au président du conseil départemental et au président du conseil régional est remplacée par la référence au président du conseil exécutif et la référence aux articles L. 4231-7-1, L. 4231-8 et L. 4231-8-2 du code général des collectivités territoriales est remplacée par la référence aux articles L. 7224-18, L. 7224-19 et L. 7224-20 du même code. Pour l'application du deuxième alinéa du III et du deuxième alinéa du IV, les références aux conseillers départementaux et aux conseillers régionaux sont remplacées par la référence aux membres de l'Assemblée de Martinique et aux membres du conseil exécutif ;

7° Les dispositions du III, du IV et du V du présent article sont applicables à la collectivité territoriale de Guyane. Pour cette collectivité la référence au président du conseil départemental et au président du conseil régional est remplacée par la référence au président de l'Assemblée de Guyane.

Article 2

L'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 10. - Pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L. 3131-12 du code de la santé publique et dans les zones géographiques où il reçoit application, par dérogation aux articles L. 2121-17, L. 2121-20, L. 3121-14, L. 3121-14-1, L. 3121-16, L. 4132-13, L. 4132-13-1, L. 4132-15, L. 4422-7, L. 7122-14, L. 7122-16, L. 7123-11, L. 7222-15 et L. 7222-17 du code général des collectivités territoriales, L. 121-11 et L. 121-12 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ou représenté. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs. »

Article 3

I. - Par dérogation aux dispositions des articles L. 2121-9, L. 3121-10, L. 4132-9, L. 7122-10 et L. 7222-10 du code général des collectivités territoriales et de l'article L. 121-9 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, l'organe délibérant des collectivités territoriales et de leurs groupements est réuni à la demande du cinquième de ses membres, sur un ordre du jour déterminé, pour une durée qui ne peut excéder une journée. L'organe délibérant doit être réuni dans un délai maximal de six jours. Un même membre de l'organe délibérant ne peut présenter plus d'une demande de réunion par période de deux mois d'application de l'état d'urgence sanitaire. Cette demande n'est pas comptabilisée au titre des articles L. 3121-10, L. 4132-9, L. 7122-10 et L. 7222-10 du code général des collectivités territoriales.

L'alinéa précédent est applicable à la ville de Paris, à la métropole de Lyon et à la collectivité de Corse.

II. - Il n'est pas fait application de l'obligation trimestrielle de réunion de l'organe délibérant des collectivités territoriales prévue au premier alinéa des articles L. 2121-7, L. 3121-9 et L. 4132-8 du code général des collectivités territoriales et au premier alinéa de l'article L. 121-8 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie.

Article 4

Dans les collectivités territoriales et leurs groupements, le maire ou le président de l'organe délibérant peut décider que les commissions et conseils mentionnés aux articles L. 1111-9-1, L. 2121-22, L. 3121-22 L. 4132-21, L. 5211-10-1, L. 7122-23, L. 7222-23 du code général des collectivités territoriales et L. 121-20 du code des communes de Nouvelle-Calédonie, le cas échéant, le conseil économique, social et environnemental régional ne sont pas saisis des affaires qui leur sont, habituellement ou légalement, préalablement soumises.

Le maire ou le président de l'organe délibérant fait part sans délai de cette décision aux commissions ou conseils concernés, leur communique par tout moyen les éléments d'information relatifs aux affaires sur lesquelles ils n'ont pu être consultés et les informe des décisions prises.

Pour l'application du présent article en Guyane et en Martinique, la référence au conseil économique, social et environnemental est remplacée par la référence au conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation.

Pour l'application du présent article à Saint-Pierre-et-Miquelon, la référence au conseil économique, social et environnemental est remplacée par la référence au conseil économique, social et culturel.

Article 5

Le VIII de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« VIII. - 1° Dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre résultant d'une fusion intervenue dans la semaine précédant le premier tour des élections municipales et communautaires, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L. 3131-20 du code de la santé publique, déclaré dans les conditions de l'article 4 :

« a) Les conseillers communautaires en fonction dans les anciens établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre conservent leur mandat au sein de l'établissement public issu de la fusion, sous réserve de l'application des dispositions des 2 et 3 du VII ;

« b) Par dérogation aux dispositions de l'article L. 5211-41-3 du code général des collectivités territoriales, le président et les vice-présidents de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre appartenant à la catégorie à laquelle la loi a confié le plus grand nombre de compétences exercent les fonctions de président et de vice-présidents de l'établissement public issu de la fusion ;

« c) Le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre n'appartenant pas à la catégorie à laquelle la loi a confié le plus grand nombre de compétences devient, de droit, vice-président du nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Il n'est pas compté pour l'application du deuxième alinéa de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

« d) Les dispositions du V de l'article L. 5211-41-3 du même code ne sont pas applicables ;

« 2° Dans les établissements publics de coopération intercommunale visés au 1°, jusqu'à ce que l'organe délibérant de l'établissement public en ait décidé autrement et, au plus tard, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L. 3131-20 du code de la santé publique, déclaré dans les conditions de l'article 4 :

« a) La commission d'appel d'offres et de concession de service public prévue par l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux prévue par l'article L. 1413-1 du même code, le règlement intérieur de l'organe délibérant prévu par l'article L. 2121-8 du même code de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre appartenant à la catégorie à laquelle la loi a confié le plus grand nombre de compétences deviennent ceux du nouvel établissement public ;

« b) Le mandat des représentants de chaque ancien établissement public de coopération intercommunale au sein d'organismes de droit public ou de droit privé en exercice à la veille du premier tour est prorogé ;

« c) Les actes et délibérations des anciens établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre demeurent applicables, dans le champ d'application qui était le leur avant la fusion. »

Chapitre II : Téléconférence, transmission et publicité électronique des actes

Article 6

I. - Dans les collectivités territoriales et leurs groupements, le maire ou le président peut décider que la réunion de l'organe délibérant se tient par visioconférence ou à défaut audioconférence.

Les convocations à la première réunion de l'organe délibérant à distance, précisant les modalités techniques de celles-ci, sont transmises par le maire ou le président par tout moyen. Le maire ou le président rend compte des diligences effectuées par ses soins lors de cette première réunion.

Sont déterminées par délibération au cours de cette première réunion :

- les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ;
- les modalités de scrutin.

II. - Les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le maire ou le président reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure. Cette séance ne peut se tenir par voie dématérialisée.

Le scrutin public peut être organisé soit par appel nominal, soit par scrutin électronique, dans des conditions garantissant sa sincérité.

En cas de partage, la voix du maire ou du président est prépondérante. Le maire ou le président proclame le résultat du vote, qui est reproduit au procès-verbal avec le nom des votants.

III. - A chaque réunion de l'organe délibérant à distance, il en est fait mention sur la convocation.

Le quorum est apprécié en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également de ceux présents à distance.

Pour ce qui concerne les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, le caractère public de la réunion de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

IV. - Les dispositions du I au III sont applicables aux commissions permanentes des collectivités territoriales et aux bureaux des établissements publics de coopération intercommunale.

Article 7

I. - Par dérogation aux dispositions des articles L. 2131-1, L. 3131-1, L. 4141-1, L. 7131-1 et L. 7231-1 du code général des collectivités territoriales et de l'article L. 121-39-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, est réputée régulière la transmission d'actes au représentant de l'Etat effectuée depuis une adresse électronique dédiée vers

une autre adresse électronique, également dédiée, permettant d'accuser réception de cette transmission par cette même voie.

L'envoi électronique comprend les informations suivantes :

1° L'objet et la date de l'acte ;

2° Le nom de la collectivité émettrice ;

3° Les nom, prénom, adresse électronique et numéro de téléphone de la personne en charge du suivi de l'acte.

Chaque envoi électronique ne peut contenir qu'un seul acte.

L'accusé de réception électronique comporte les mentions suivantes :

1° La date de réception de l'envoi électronique ;

2° La désignation de la préfecture réceptrice.

II. - Par dérogation aux dispositions du dernier alinéa des articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 du code général des collectivités territoriales et du dernier alinéa du I de l'article L. 121-39-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, la publication des actes à caractère réglementaire peut être valablement assurée sous la seule forme électronique, sur le site internet de la collectivité territoriale ou de l'établissement public, dans leur intégralité, sous un format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement. Les dispositions de l'alinéa précédent sont applicables à la ville de Paris, à la métropole de Lyon, à la collectivité de Corse, à la collectivité territoriale de Guyane, à la collectivité territoriale de Martinique, aux établissements publics de coopération intercommunale, aux syndicats mixtes mentionnés aux articles L. 5711-1 et L. 5721-1, aux pôles métropolitains mentionnés à l'article L. 5731-1 et aux pôles d'équilibre territorial et rural mentionnés à l'article L. 5741-1 de ce même code.

Chapitre III : Services d'incendie et de secours

Article 8

Le délai de trois jours prévu à la dernière phrase du second alinéa de l'article L. 1424-28 du code général des collectivités territoriales est ramené à un jour franc suivant l'envoi de la convocation au préfet et aux membres du conseil d'administration.

Les dispositions du I au III de l'article 6 sont applicables aux conseils d'administration et aux bureaux des services d'incendie et de secours.

Chapitre IV : Dispositions relatives à l'exercice de certaines compétences

Article 9

I. - Aux premier et deuxième alinéas du IV de l'article 14 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le mot : « six » est remplacé par le mot : « neuf ».

II. - Par dérogation aux treizième alinéa du I de l'article L. 5214-16 et dix-septième alinéa du I de l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales dans leur rédaction issue du III de l'article 14 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, lorsqu'une commune d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération a demandé avant le 31 mars 2020 à bénéficier d'une délégation en application des neuvième alinéa du I de l'article L. 5214-16 et treizième alinéa du I de l'article L. 5216-5, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre concerné dispose, dans la mesure où il ne serait pas encore prononcé à la date de la promulgation de la présente loi, d'un délai de six mois pour statuer sur cette demande.

III. - Au III de l'article 8 de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, les mots : « 31 décembre 2020 » sont remplacés par les mots : « 31 mars 2021 ».

Article 10

L'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 est ainsi modifiée :

I. - Au premier alinéa du I de l'article 1er la somme de 100 000 euros est remplacée par la somme de 200 000 euros.

II. - Le I de l'article 3 est complété par l'alinéa suivant : « Les dispositions des articles L. 3661-9, L. 4425-11, L. 5217-10-9, L. 71-111-8 et L. 72-101-8 du code général des collectivités territoriales ne sont pas applicables. »

Chapitre V : Dispositions diverses

Article 11

Les articles 3, 4 et 6 à 8 sont applicables à compter du 12 mars 2020 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L. 3131-20 du code de la santé publique, déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020 susvisée.

Article 12

Dans les conditions prévues à l'article 11, les I, II, V et les troisième et quatrième alinéas du VI de l'article 1er et les articles 2, 3, 6 et 7 sont applicables aux communes, établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes de Polynésie française. Dans les mêmes conditions, l'article 4 est applicable aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale de Polynésie française.

Dans les conditions prévues à l'article 11, les I, II et V de l'article 1er et les articles 2 et 4 sont applicables aux communes et aux syndicats de communes de Nouvelle-Calédonie. Dans les mêmes conditions, les articles 3, 6 et 7 sont applicables aux communes, aux syndicats de communes et aux syndicats mixtes de Nouvelle-Calédonie.

Pour l'application de l'article 4 en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, les mots : « le cas échéant, le conseil économique, social et environnemental régional » sont supprimés.

Pour l'application de l'article 7 en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, les mots : « de la préfecture réceptrice » sont remplacés par les mots : « du haut-commissariat de la République récepteur ».

Article 13

Le Premier ministre, le ministre de l'action et des comptes publics, la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et le ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé des collectivités territoriales, sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente ordonnance, qui sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait le 1er avril 2020.

Emmanuel Macron
Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
Edouard Philippe

Le ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé des collectivités territoriales,
Sébastien Lecornu

Le ministre de l'action et des comptes publics,
Gérald Darmanin

La ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,
Jacqueline Gourault



Réunion du Conseil

27 novembre 2019

Hôtel de Ville
Salle des Mariages
9 rue Brûlée
F – 67000 STRASBOURG

14h00 – 17h00



Compte rendu de réunion

Présents :

Titulaires : M. Jacques BAUR, M. Dr. Karlheinz BAYER, M. Dr. Karl-Heinz DEBACHER, Mme Dorothee GRANDERATH, M. Markus IBERT, M. Céleste KREYER, Mme Brigitte LENTZ-KIEHL, M. Emmanuel MEILLAN, M. Jochen PALEIT, M. Roland RIES, M. Heinz RITH, M. Patrick ROGER, M. René SCHAAL, Mme Elsa SCHALCK, M. Frank SCHERER, Mme Edith SCHREINER, Mme Sanja TÖMMES, M. Toni VETRANO, M. Michael WELSCHE, M. Jean-Marc WILLER.

Suppléants : M. Christian CLEIß, Mme Marianne HORNY-GONIER, M. Hans-Jörg HOSCH, M. Eric KLETHI, M. Michael NGUYEN, M. Eberhard ROTH, Mme Maren SEIFERT.

Excusés :

Titulaires : M. Matthias BRAUN, M. Robert HERRMANN, M. Jean-Baptiste MATHIEU, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Klaus MUTTACH, Mme Nawel RAFIK-ELMRINI, M. Michaël SCHMIDT, M. Éric SCHULTZ, M. Thomas SEITZ, M. Marco STEFFENS,

Suppléants : M. Martin AßMUTH, Mme Jeanne BARSEGHIAN, M. Carsten ERHARDT, M. Thorsten ERNY, M. Dr. Alexandre FELTZ, Mme Camille GANGLOFF, M. Jean-Baptiste GERNET, M. Edgar GLEIß, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, M. Christian HUBER, Mme Pia IMBS, Mme Rosa KARCHER, Mme Fabienne KELLER, M. Kai-Achim KLARE, M. Pascal MANGIN, M. Nicolas MATT, M. Bruno METZ, M. Sven ROTHMANN, M. Alexander SCHRÖDER, Mme Anne-Catherine WEBER.

Ouverture de séance

1. Mot de bienvenue du Président

M. RIES souhaite la bienvenue aux membres du Conseil réuni pour la première fois selon sa nouvelle configuration suite à la réforme institutionnelle votée fin 2018 et entrée en vigueur avec les élections municipales allemandes du 26 mai 2019. De ce fait, le Président souhaite spécifiquement la bienvenue aux représentants allemands nouvellement élus. Il accueille également chaleureusement quatre nouveaux membres français.

1.1. Constatation du quorum

M. RIES constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1.3. Adoption du compte-rendu du Conseil du 27 juin 2019

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Points politiques

2.1. Bus Eurodistrict

Le Président informe les membres du Conseil que le bus de l'Eurodistrict entre Erstein et Lahr, créé en avril 2017 pour des employés transfrontaliers, sera désormais accessible à tout le monde à partir de l'automne prochain et ceci, pour une phase de test de deux ans, avec six aller-retours journaliers sur son parcours transfrontalier entre les gares d'Erstein et de Lahr.

De son côté, M. SCHERER souligne que la fréquentation de cette ligne augmentera certainement lorsqu'elle sera transformée en transport en commun. Cependant, pour l'instant, les critères de subvention du Bade-Wurtemberg ne sont pas atteints, d'autant plus que seul le parcours allemand est pris en considération. Le ministre des transports du Land, convaincu de l'importance d'une ligne transfrontalière, s'attache à faire assouplir les critères de subvention mais en l'occurrence, un financement de la part du Land ne pourra pas être obtenu d'ici août 2020. M. SCHERER remercie dès maintenant la Région Grand Est de soutenir financièrement la ligne de bus et de réduire ainsi les coûts.

Dans le même contexte, le Vice-Président aborde aussi l'avancement d'autres lignes transfrontalières comme celle allant de Haguenau via Rheinau jusqu'à Achern qui est au stade de l'étude de faisabilité et celle reliant Offenbourg et Illkirch en passant par le Forum am Rhein. Ce dernier attirant beaucoup de personnes des deux côtés du Rhin, M. SCHERER souhaite que l'Eurométropole de Strasbourg étudie la possibilité d'un cofinancement de cette ligne compte tenu du trafic généré par le Forum am Rhein et la saturation des parkings. Il remercie par ailleurs les communes allemandes qui cofinancent la ligne du côté allemand avec l'Ortenaukreis..

2.2. B-solutions : Vignette environnementale

Le Président informe le Conseil que dans le cadre de l'appel aux « b-solutions » de la Commission Européenne (solutions créatives destinées à surmonter les obstacles dans les régions frontalières), l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau a soumis la problématique des différentes vignettes concernant la qualité de l'air en Allemagne et en France. Celle-ci a été retenue avec 32 autres cas d'étude. L'étude juridique a été terminée le 16 octobre 2019 et soumise à l'Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE) qui la transmettra à la Commission Européenne et préparera un livret comprenant tous les cas étudiés.

Le professeur Dr. FREY présente aux membres du Conseil les résultats de cette étude et fournit des explications sur la complexité du dossier. M. RIES remercie Dr. FREY pour son intervention. La problématique de la vignette environnementale suscite différentes interventions des membres du Conseil. Dr. FREY recommande de faire du lobbying au niveau national et européen afin de pouvoir mettre en place une réglementation spécifique dans l'Eurodistrict. M. RIES propose d'instaurer une vignette propre au périmètre de l'Eurodistrict en se basant sur le traité d'Aix la Chapelle qui doit permettre ce type d'expérimentation. Mme KLAFFKE précise que la réunion constitutive du comité transfrontalier du traité d'Aix la Chapelle prévue le 22 janvier 2020 serait l'occasion pour M. RIES de soumettre cette initiative. Le Président propose d'écrire aux gouvernements français et allemand pour leur faire état de la proposition d'expérimentation appuyée par le rapport du Dr. FREY et de porter la parole de l'Eurodistrict dans la même orientation lors de la réunion du comité transfrontalier. Cette démarche est validée par le Conseil.

2.3. KaléidosCOOP (INTERREG)

M. VETRANO et M. ROGER présentent KaléidosCOOP, un projet unique sur le territoire de l'Eurodistrict. Initié par la Maison de l'Emploi de Strasbourg, il vise à devenir un tiers-lieu transfrontalier de coopération ouvert à tous pour travailler, entreprendre et consommer autrement. Cet espace s'installera en 2021 sur le site de la COOP (friche industrielle en cours de réhabilitation) dans le quartier du Port du Rhin à Strasbourg.

Le Président demande au Conseil de valider le soutien explicite de la part de l'Eurodistrict pour la candidature du projet INTERREG KaléidosCOOP lors du passage en Comité de suivi INTERREG. La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Projets propres

3.1. Affaires sociales : Fonds réfugiés

Le Conseil valide la reconduction du fonds réfugiés en 2020 avec une réduction de 20 000 €. La date du dépôt de candidature est avancée au 1^{er} février 2020. La délibération est adoptée à l'unanimité.

3.2. Tourisme : Vélo Gourmand

Mme WYSSLING informe les membres du Conseil du déroulement et du vif succès de l'édition 2019. Elle annonce, par ailleurs, que l'organisation de l'édition 2020 du Vélo Gourmand se déroulera dans le sud de l'Eurodistrict à la demande de Mme MULLER-BRONN. Pour 2021, il est prévu d'organiser la manifestation dans le centre du territoire.

3.3. Participation citoyenne : Rencontre élus-citoyens 2020

Mme NEUSS informe les membres du Conseil de la tenue de la prochaine « Rencontre élus-citoyens » le 6 mai 2020 au Parlement Européen de Strasbourg. Cette manifestation sera organisée en partenariat avec l'Euro-Institut et son réseau TEIN (Transfrontier Euro-Institut Network) - un réseau qui rassemble notamment des universités, des centres de recherche et des centres de formation traitant des aspects pratiques de la coopération transfrontalière en Europe.

3.4. Santé : TRISAN I

Mme FLAUX présente aux membres du Conseil les résultats de la collaboration de l'Eurodistrict en matière de santé dans le cadre de coopération avec TRISAN, projet INTERREG porté par l'Euro-Institut. Elle les informe par ailleurs de la mise en place, sur le site de l'Eurodistrict, d'une cartographie des médecins français et allemands bilingues et de la création d'un guide d'information sur les conditions de remboursement des soins médicaux transfrontaliers.

4. Demandes de subventions

4.1. Information sur les subventions jusqu'à 5.000 € inclus, les microprojets & le fonds scolaire

Le Président informe le Conseil sur les demandes de subventions inférieures ou égales à 5 000 € validées par décision du Président depuis la séance de juin dernier, les microprojets et les résultats annuels du fonds scolaire.

4.2. Culture : Exploration de la satire française et allemande – Série d'expositions d'arts graphiques

A la demande du Président, le Conseil valide la subvention de 10 000 € pour 2020. Il s'agit là d'un dernier versement. La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Budget 2020 : Débat d'Orientation Budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu. Sur proposition de Mme SCHREINER, il sera intégré au budget 2021, dans la thématique « Environnement », un montant équivalent à celui de l'année précédente afin de souligner l'engagement de l'Eurodistrict dans ce domaine.

6. Fonctionnement du GECT

6.1. Critères des subventions

M. RIES demande aux membres du Conseil de valider la modification des critères de subvention pour la sélection des projets transfrontaliers déposés auprès de l'Eurodistrict. La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Points divers

M. RIES informe le Conseil que, comme annoncé lors du dernier Conseil, un courrier a été adressé au Ministre des transports du Bade-Wurtemberg pour la prise en compte de la plus-value transfrontalière d'une voie rapide pour vélos entre Offenbourg et Strasbourg. Le Président ajoute que la lettre d'intention préparée par le Regionalverband Südlicher Oberrhein a été cosignée par l'Eurodistrict, l'Ortenaukreis et toutes les communes concernées.

M. SCHERER aborde la question de la géothermie suite au léger tremblement de terre qui a secoué Strasbourg et ses alentours le 12 novembre dernier. M. MEILLAN, en tant que représentant de la Préfecture du Bas-Rhin, répond que le Préfet a demandé la suspension des forages et que le réseau national de surveillance de l'activité sismique analyse actuellement les raisons de cette secousse. En l'occurrence, le Préfet n'autorisera pas la reprise des forages sans connaître les résultats de cette analyse.

M. RIES clôt la séance à 16h50.

Roland RIES
Président de l'Eurodistrict
Strasbourg-Ortenau

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 20 avril 2020
par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission
au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de
l'Eurodistrict le

20 MAI 2020



Réunion du Conseil de l'Eurodistrict / Eurodistrikt Ratssitzung 20/04/2020 Visioconférence / 20.04.2020 Videokonferenz Délibération soumise au vote / Beschlussvorlage Détail du vote	1.4. Compte-rendu Conseil 27/11/19 / Protokoll Ratssitzung vom 27.11.2019
--	--

Titulaire / Ordentliches Mitglied	Présent / Anwesend	Suppléant(e) / Stellvertreter(in)	Présent / Anwesend	
BAUR Jacques	OUI / JA	GRAEF-ECKERT Catherine	OUI / JA	P
BAYER Karlheinz	NON / NEIN	ERHARDT Carsten	NON / NEIN	
BRAUN Matthias	OUI / JA	CLEIß Christian	NON / NEIN	P
DEBACHER Karl-Heinz	OUI / JA	KLARE Kai-Achim	NON / NEIN	P
GRANDERATH Dorothee	OUI / JA	HOSCH Hans-Jörg	OUI / JA	P
HERRMANN Robert	OUI / JA	--		P
IBERT Markus	OUI / JA	ROTH Eberhard	NON / NEIN	P
KREYER Céleste	NON / NEIN	WEBER Anne-Catherine	OUI / JA	P
LENTZ-KIEHL Brigitte	OUI / JA	GANGLOFF Camille	NON / NEIN	P
MATHIEU Jean-Baptiste	OUI / JA	Dr FELTZ Alexandre	NON / NEIN	P
MEILLAN Emmanuel	OUI / JA	--		P
MULLER-BRONN Laurence	OUI / JA	HORNY-GONIER Marianne	NON / NEIN	P
MUTTACH Klaus	OUI / JA	KARCHER Rosa	NON / NEIN	P
PALEIT Jochen	NON / NEIN	SCHRÖDER Alexander	OUI / JA	P
RAFIK-ELMRINI Nawel	OUI / JA	MATT Nicolas	NON / NEIN	P
RIES Roland	OUI / JA	--		P
RITH Heinz	OUI / JA	AßMUTH Martin	NON / NEIN	P
ROGER Patrick	OUI / JA	GERNET Jean-Baptiste	OUI / JA	P
SCHAAL René	OUI / JA	IMBS Pia	NON / NEIN	P
SCHALCK Elsa	NON / NEIN	MANGIN Pascal	NON / NEIN	
SCHERER Frank	OUI / JA	ERNY Thorsten	NON / NEIN	P
SCHMIDT Michaël	NON / NEIN	KELLER Fabienne	OUI / JA	P
SCHREINER Edith	OUI / JA	METZ Bruno	NON / NEIN	P
SCHULTZ Éric	OUI / JA	BARSEGHIAN Jeanne	OUI / JA	P
SEITZ Thomas	OUI / JA	ROTHMANN Sven	NON / NEIN	P
STEFFENS Marco	OUI / JA	SEIFERT Maren	NON / NEIN	P
TÖMMES Sanja	OUI / JA	HUBER Christian	NON / NEIN	P
VETRANO Toni	OUI / JA	NGUYEN Michael	NON / NEIN	P
WELSCHÉ Michael	OUI / JA	GLEIß Edgar	NON / NEIN	
WILLER Jean-Marc	OUI / JA	KLETHI Eric	NON / NEIN	P
Élus présents / Anwesende Mitglieder	25		7	
Élus absents / Abwesende Mitglieder	5		20	
Votes / Votum				
Pour / Zustimmung				27
Contre / Ablehnung				0
Abstention / Enthaltung				0
Résultat / Ergebnis				Adopté / Verabschiedet
Légende / Legende:	P	Pour / Zustimmung		
	C	Contre / Ablehnung		
	A	Abstention / Enthaltung		



Document de séance n° 2.2/1/2020
Vorlage Nr. 2.2/1/2020

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 1 / 2020	Date de la séance / Sitzungstag 20.04.2020
Dossier suivi par/ Projektbeauftragte Anika KLAFFKE / Noëlle HERTAUT	

Point n° 2.2 de l'ordre du jour / Punkt 2.2 der Tagesordnung

Objet / Betreff:

Approbation du compte administratif pour l'exercice 2019 / Annahme der Jahresrechnung 2019

I. Rapport / Sachverhalt:

Alors que le compte de gestion retrace les opérations (dépenses et recettes) effectuées par le comptable public, le compte administratif reprend l'ensemble des opérations (mandats et titres) réalisées par l'ordonnateur (le Président de l'Eurodistrict).

Ce document a été établi sur la base des budgets et des pièces comptables de l'ordonnateur. Les résultats sont conformes au compte de gestion présenté par le Receveur des Finances.

Le compte administratif de l'Eurodistrict pour l'exercice 2019 est présenté à des fins d'approbation.

Les **dépenses de fonctionnement** 2019 se sont élevées à 1 075 510 € dont :

- 419 247 € de fonctionnement de la structure (frais de personnel, séances institutionnelles, communication relations publiques)
- 508 767 € pour la mise en œuvre de projets propres
- 132 877 € de subventions pour divers projets

Les dotations aux amortissements représentent 14 619 €, les dépenses en investissements étant de 4 147 €.

Während der Jahresabschluss (compte de gestion) die vom öffentlichen Buchhalter getätigten Transaktionen darlegt (Ausgaben und Einnahmen), weist die Jahresrechnung (compte administratif) sämtliche Transaktionen (Anweisungen und Titel) aus, die vom Anweisungsbefugten (dem Vorsitzenden des Eurodistrikts) vorgenommen worden sind.

Das vorliegende Dokument wurde anhand der Haushalte und der Buchhaltungsunterlagen des Anweisungsbefugten erstellt. Die Ergebnisse entsprechen dem vom (staatlichen) Kämmerer dargelegten Jahresabschluss (Compte de gestion).

Hiermit wird die Jahresrechnung (Compte administratif) des Eurodistrikts für das Geschäftsjahr 2019 zwecks Annahme vorgelegt.

Die **Ausgaben des Verwaltungshaushaltes** 2019 belaufen sich auf 1.075.510 € davon:

- 419.247 € für Betriebskosten (Personalkosten, Institutionssitzungen, Presse- und Öffentlichkeitsarbeit)
- 508.767 € für eigene Projekte
- 132.877 € für verschiedene Projektförderungen

Die Abschreibungen belaufen sich auf 14.619 € und 4.147 € wurden für Investitionen ausgegeben.

Les **recettes de fonctionnement** de l'Eurodistrict sont à hauteur de 1 060 700 €. Elles se décomposent essentiellement des 850.000 € de contributions de ses membres, de 208 017 € de fonds structurels et de 2 383 € d'aides et remboursements divers.

Les dépenses ont ainsi été supérieures aux recettes et l'excédent budgétaire a été diminué de 14 810,34 €.

Ainsi, l'année 2019 a été clôturée avec un excédent global de 490 355,08 €. Cet excédent est composé, d'une part de l'excédent de la section de fonctionnement, qui s'élève à 427 710,40 € et de l'excédent de la section d'investissement d'un montant de 62 644,68 €.

Die **Einnahmen des Verwaltungshaushalts** Eurodistricts belaufen sich auf 1.060.700 €. Sie setzen sich hauptsächlich aus den Beiträgen der Mitglieder des EVTZ in Höhe von 850.000 €, 208.017 € aus Strukturfondsmitteln und 2.383 € aus Zuschüssen und diversen Rückerstattungen zusammen.

Der Betrag der Ausgaben war höher als der Betrag der Einnahmen, wodurch sich der Übertrag um 14.810,34 € verringert hat.

Dieses Geschäftsjahr wurde mit einem Gesamtüberschuss von 490.355,08 € abgeschlossen. Dieser Überschuss ergibt sich aus dem Überschuss des Verwaltungshaushalts in Höhe von 427.710,40€ und aus dem Überschuss des Vermögenshaushalts in Höhe von 62.644,68 €.

II. Résolution / Beschluss:

Le Conseil approuve le compte administratif de l'Eurodistrict pour l'exercice 2019 tel que figurant aux documents budgétaires joints en annexe et dont les résultats se présentent comme suit :

Der Rat nimmt die Jahresrechnung des Eurodistricts für das Geschäftsjahr 2019 an, dies auf der Grundlage der im Anhang beigefügten Haushaltsunterlagen und mit folgenden Ergebnissen:

Section de fonctionnement – Dépenses / Budgetabschnitt Verwaltungshaushalt – Ausgaben

Chapitre / Kapitel	Libellé chapitre / Kapitelbezeichnung	Mt. Mandat - Titre total Comptabilisé / Anweisungsbetrag - Verbuchter Gesamtbetrag des Budgetabschnittes
011	Charges à caractère général / Allgemeine Ausgaben	370 200,64
012	Charges de personnel et frais assimilés / Personalkosten	410 218,01
65	Autres charges de gestion courantes/ Laufende Betriebskosten	280 472,35
042	Opération d'ordre de transfert entre sections / Transfer zwischen den Abschnitten	14 619,05

Section de fonctionnement – Recettes / Budgetabschnitt Verwaltungshaushalt – Einnahmen

Chapitre/ Kapitel	Libellé chapitre / Kapitelbezeichnung	Mt. Mandat - Titre total Comptabilisé / Anweisungsbetrag - Verbuchter Gesamtbetrag des Budgetabschnittes
013	Atténuation de charges / Kostenminderung	1 588,38
74	Dotations et Participations / Zuweisungen und Beteiligungen	1 059 004,43
75	Autres produits de gestion courante / weitere Einnahmen	0.99

Compte de l'Eurodistrict / Betriebsabschluss des Eurodistrikts

Section d'investissement / Budgetabschnitt Vermögenshaushalt

	Dépenses / Ausgaben	Recettes / Einnahmen
Mandats émis :		
Getätigtes	4 147.12	
Anweisungen:		14 619.05
Résultat de l'exercice :		
		10 471.93
		Ergebnis des Geschäftsjahres:

Section de fonctionnement / Budgetabschnitt Verwaltungshaushalt

	Dépenses / Ausgaben	Recettes / Einnahmen
Mandats émis :		
Getätigtes	1 075 510.05	
Anweisungen:		1 060 699.71
Résultat de l'exercice :		
		- 14 810.34
		Ergebnis des Geschäftsjahres:

TOTAL DE L'EXERCICE / GESAMTERGEBNIS DES GESCHÄFTSJAHRES: - 4 338.41

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

<input checked="" type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input checked="" type="checkbox"/> Zustimmung <input type="checkbox"/> Ablehnung <input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss
--	---

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés moins une abstention, adopté le 20 avril 2020 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

20 MAI 2020



Titulaire / Ordentliches Mitglied	Présent / Anwesend	Suppléant(e) / Stellvertreter(in)	Présent / Anwesend	
BAUR Jacques	OUI / JA	GRAEF-ECKERT Catherine	OUI / JA	P
BAYER Karlheinz	NON / NEIN	ERHARDT Carsten	NON / NEIN	
BRAUN Matthias	OUI / JA	CLEIB Christian	NON / NEIN	P
DEBACHER Karl-Heinz	OUI / JA	KLARE Kai-Achim	NON / NEIN	P
GRANDERATH Dorothee	OUI / JA	HOSCH Hans-Jörg	OUI / JA	P
HERRMANN Robert	OUI / JA	--		P
IBERT Markus	OUI / JA	ROTH Eberhard	NON / NEIN	P
KREYER Céleste	NON / NEIN	WEBER Anne-Catherine	OUI / JA	P
LENTZ-KIEHL Brigitte	OUI / JA	GANGLOFF Camille	NON / NEIN	P
MATHIEU Jean-Baptiste	OUI / JA	Dr FELTZ Alexandre	NON / NEIN	P
MEILLAN Emmanuel	OUI / JA	--		P
MULLER-BRONN Laurence	OUI / JA	HORNY-GONIER Marianne	NON / NEIN	P
MUTTACH Klaus	OUI / JA	KARCHER Rosa	NON / NEIN	P
PALEIT Jochen	NON / NEIN	SCHRÖDER Alexander	OUI / JA	P
RAFIK-ELMRINI Nawel	OUI / JA	MATT Nicolas	NON / NEIN	P
RIES Roland	OUI / JA	--		P
RITH Heinz	OUI / JA	ASMUTH Martin	NON / NEIN	P
ROGER Patrick	OUI / JA	GERNET Jean-Baptiste	OUI / JA	P
SCHAAL René	OUI / JA	IMBS Pia	NON / NEIN	P
SCHALCK Elsa	NON / NEIN	MANGIN Pascal	NON / NEIN	
SCHERER Frank	OUI / JA	ERNY Thorsten	NON / NEIN	P
SCHMIDT Michaël	NON / NEIN	KELLER Fabienne	OUI / JA	P
SCHREINER Edith	OUI / JA	METZ Bruno	NON / NEIN	P
SCHULTZ Éric	OUI / JA	BARSEGHIAN Jeanne	OUI / JA	P
SEITZ Thomas	OUI / JA	ROTHMANN Sven	NON / NEIN	A
STEFFENS Marco	OUI / JA	SEIFERT Maren	NON / NEIN	P
TÖMMES Sanja	OUI / JA	HUBER Christian	NON / NEIN	P
VETRANO Toni	OUI / JA	NGUYEN Michael	NON / NEIN	P
WELSCHÉ Michael	OUI / JA	GLEIB Edgar	NON / NEIN	P
WILLER Jean-Marc	OUI / JA	KLETHÉ Eric	NON / NEIN	P
Elus présents / Anwesende Mitglieder	25		7	
Elus absents / Abwesende Mitglieder	5		20	
Votes / Votum				
Pour / Zustimmung				27
Contre / Ablehnung				0
Abstention / Enthaltung				1
Résultat / Ergebnis				Adopté / Verabschiedet

Légende / Legende:	P	Pour / Zustimmung
	C	Contre / Ablehnung
	A	Abstention / Enthaltung



TECT EURODISTRICT STBG ORTENAU
BUDGET PRINCIPAL



COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2019

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Bertrand LANOTTE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

067058 TRES. STRASBOURG MUNALE ET EUROMPTLE

Population 958421
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 49
4EME PARTIE : Page des signatures	50

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	19,68	Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	93,27
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	442,52
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	-14,81
Autres immobilisations corporelles	10,94	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	10,94	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	30,63	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	520,98
Créances	145,54	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	397,16	Fournisseurs ⁽²⁾	51,27
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	1,05
TOTAL ACTIF CIRCULANT	542,70	Total dettes à court terme	52,32
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	52,32
		Comptes de régularisations	0,03
TOTAL ACTIF	573,33	TOTAL PASSIF	573,33

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2020

BILAN (en Euros)

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

ACTIF		Exercice 2019			Exercice 2018
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles	31 555,12	11 873,00	19 682,12	25 992,12
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	92 838,48	81 895,09	10 943,39	14 277,32
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	124 393,60	93 768,09	30 625,51	40 269,44	

BILAN (en Euros)

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

ACTIF		Exercice 2019			Exercice 2018
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	124 393,60	93 768,09	30 625,51	40 269,44
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		124 393,60	93 768,09	30 625,51	40 269,44

BILAN (en Euros)

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

ACTIF		Exercice 2019			Exercice 2018
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés				
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	145 542,74		145 542,74	70 563,98
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	397 160,36		397 160,36	473 124,64
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		542 703,10		542 703,10	543 688,62

BILAN (en Euros)

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

ACTIF		Exercice 2019			Exercice 2018
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	667 096,70	93 768,09	573 328,61	583 958,06

BILAN (en Euros)

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

PASSIF		Exercice 2019	Exercice 2018
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	93 270,19	93 270,19
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	442 520,74	509 471,58
	Résultat de l'exercice	-14 810,34	-66 950,84
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob		-828,00
	Fonds globalisés		
	Subventions non transférables		
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	520 980,59	534 962,93	

BILAN (en Euros)

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

PASSIF		Exercice 2019	Exercice 2018
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		



BILAN (en Euros)

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

PASSIF		Exercice 2019	Exercice 2018
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	51 274,20	26 052,12
	Dettes fiscales et sociales	1 046,00	22 532,00
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Produits constatés d'avance		
DETTES TOTAL III	52 320,20	48 584,12	

BILAN (en Euros)

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

PASSIF		Exercice 2019	Exercice 2018
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	27,82	411,01
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	27,82	411,01
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	573 328,61	583 958,06

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

POSTES	Exercice 2019	Exercice 2018
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	1 059,00	996,76
Produits des services		0,39
Autres produits		0,54
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	1 059,01	997,68
Traitements, salaires, charges sociales	359,10	329,10
Achats et charges externes	414,22	397,00
Participations et interventions	280,47	325,00
Dotations aux amortissements et provisions	14,62	11,73
Autres charges	5,52	4,80
Charges courantes non financières	1 073,92	1 067,63
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-14,92	-69,95
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	-14,92	-69,95
Produits exceptionnels	0,11	3,00
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,11	3,00
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-14,81	-66,95

COMPTE DE RESULTAT 2019

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

POSTES	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		390,38
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	0,99	535,48
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	1 059 004,43	996 757,29
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	1 059 005,42	997 683,15
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	260 857,82	240 234,40
Charges sociales	98 243,15	88 866,55
Achats et charges externes	414 215,45	396 998,66
Impôts et taxes	5 513,85	4 804,04
Dotations amortissements des immob	14 619,05	11 734,60
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2019

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

POSTES	Exercice 2019	Exercice 2018
Dotations aux provisions		
Autres charges	2,49	
Contingents et participations		
Subventions	280 469,86	324 995,74
TOTAL II	1 073 921,67	1 067 633,99
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-14 916,25	-69 950,84
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		

COMPTE DE RESULTAT 2019

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

POSTES	Exercice 2019	Exercice 2018
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	-14 916,25	-69 950,84
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	105,91	3 000,00
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	105,91	3 000,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		

COMPTE DE RESULTAT 2019

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

POSTES	Exercice 2019	Exercice 2018
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	105,91	3 000,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 059 111,33	1 000 683,15
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	1 073 921,67	1 067 633,99
RESULTAT DE L'EXERCICE	-14 810,34	-66 950,84

Opérations Compte de Tiers

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2019

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2019

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	67 000,00	1 549 000,00	1 616 000,00
Titres de recette émis (b)	14 619,05	1 122 768,54	1 137 387,59
Réductions de titres (c)		62 068,83	62 068,83
Recettes nettes (d = b - c)	14 619,05	1 060 699,71	1 075 318,76
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	67 000,00	1 549 000,00	1 616 000,00
Mandats émis (f)	4 147,12	1 114 189,69	1 118 336,81
Annulations de mandats (g)		38 679,64	38 679,64
Depenses nettes (h = f - g)	4 147,12	1 075 510,05	1 079 657,17
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	10 471,93		
(h - d) Déficit		14 810,34	4 338,41

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	52 172,75		10 471,93		62 644,68
Fonctionnement	442 520,74		-14 810,34		427 710,40
TOTAL I	494 693,49		-4 338,41		490 355,08
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	494 693,49		-4 338,41		490 355,08

Etat Consommation des CréditsSection D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00		15 000,00				15 000,00
21	Immobilisations corporelles	52 000,00		52 000,00	4 147,12		4 147,12	47 852,88
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	67 000,00		67 000,00	4 147,12		4 147,12	62 852,88
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	67 000,00		67 000,00	4 147,12		4 147,12	62 852,88
TOTAL GENERAL		67 000,00		67 000,00	4 147,12		4 147,12	62 852,88

Etat Consommation des CréditsSection D'INVESTISSEMENT
RECETTES

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
021	Virement de la section de fonctionnement	177,25		177,25				177,25
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	14 650,00		14 650,00	14 619,05		14 619,05	30,95
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	14 827,25		14 827,25	14 619,05		14 619,05	208,20
001	Solde d'exécution de la section d'invest	52 172,75		52 172,75				52 172,75
TOTAL GENERAL		67 000,00		67 000,00	14 619,05		14 619,05	52 380,95

Etat Consommation des CréditsSection DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENU

Exercice 2019

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	482 740,00		482 740,00	382 753,40	12 552,76	370 200,64	112 539,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	418 177,00		418 177,00	418 837,37	8 619,36	410 218,01	7 958,99
65	Autres charges de gestion courante	630 631,74		630 631,74	297 979,87	17 507,52	280 472,35	350 159,39
67	Charges exceptionnelles	2 000,00		2 000,00				2 000,00
022	Dépenses imprévues - section de fonction	624,01		624,01				624,01
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 534 172,75		1 534 172,75	1 099 570,64	38 679,64	1 060 891,00	473 281,75
023	Virement à la section d'investissement (177,25		177,25				177,25
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	14 650,00		14 650,00	14 619,05		14 619,05	30,95
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	14 827,25		14 827,25	14 619,05		14 619,05	208,20
TOTAL GENERAL		1 549 000,00		1 549 000,00	1 114 189,69	38 679,64	1 075 510,05	473 489,95

Etat Consommation des CréditsSection DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges				1 588,38		1 588,38	-1 588,38
74	Dotations et participations	1 105 678,00		1 105 678,00	1 121 073,26	62 068,83	1 059 004,43	46 673,57
75	Autres produits de gestion courante				0,99		0,99	-0,99
77	Produits exceptionnels	801,26		801,26	105,91		105,91	695,35
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 106 479,26		1 106 479,26	1 122 768,54	62 068,83	1 060 699,71	45 779,55
002	Résultat de fonctionnement reporté	442 520,74		442 520,74				442 520,74
TOTAL GENERAL		1 549 000,00		1 549 000,00	1 122 768,54	62 068,83	1 060 699,71	488 300,29

Etat de réalisation des opérationsSection D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2183	Matériel de bureau et matériel informati	3 416,40		3 416,40
2184	Mobilier	730,72		730,72
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	4 147,12		4 147,12
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	4 147,12		4 147,12
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 147,12		4 147,12
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	4 147,12		4 147,12

Etat de réalisation des opérationsSection D'INVESTISSEMENT
RECETTES

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
28051	Concessions et droits similaires	6 310,00		6 310,00
28183	Matériel de bureau et matériel informati	4 915,80		4 915,80
28184	Mobilier	2 910,25		2 910,25
28188	Amortissements autres immobilisations co	483,00		483,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	14 619,05		14 619,05
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	14 619,05		14 619,05
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	14 619,05		14 619,05

Etat de réalisation des opérationsSection DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60623	Achats non stockés d'alimentation	1 612,61		1 612,61
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	1 454,17		1 454,17
6064	Achats non stockés de fournitures admini	2 731,05		2 731,05
6068	Achats non stockés d'autres matières et	1 381,56		1 381,56
6132	Services extérieurs - locations immobili	22 833,60		22 833,60
6135	Services extérieurs - locations mobilier	17 276,60	200,00	17 076,60
614	Services extérieurs - charges locatives	11 184,49		11 184,49
6156	Services extérieurs - maintenance	8 742,58	280,56	8 462,02
6161	Multirisques	766,60		766,60
6168	Autres	1 226,96		1 226,96
6182	Services extérieurs - divers - documenta	1 371,89		1 371,89
6184	Services extérieurs - divers - versement	840,00	120,00	720,00
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	9 108,00		9 108,00
6228	Rémunération d'intermédiaires et honorai	39 333,10	700,00	38 633,10
6231	Publicité publications relations publicu	3 959,00		3 959,00
6232	Publicité publications relations publicu	4 928,92		4 928,92
6233	Publicité publications relations publicu	50 000,00		50 000,00
6236	Publicité publications relations publicu	36 553,44	895,21	35 658,23
6238	Publicité publications relations publicu	4 607,92		4 607,92
6248	Transports - divers	141 900,29	9 000,00	132 900,29
6251	Déplacements missions et réceptions - vo	3 393,59		3 393,59
6256	Déplacements missions et réceptions - mi	506,07		506,07
6257	Déplacements missions et réceptions - ré	151,20		151,20
6261	Frais d'affranchissement	1 597,28	832,00	765,28

Etat de réalisation des opérationsSection DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6262	Frais de télécommunications	9 616,48	524,99	9 091,49
6281	Autres services extérieurs - concours di	5 676,00		5 676,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	382 753,40	12 552,76	370 200,64
6218	Autre personnel extérieur au service	52 634,17	8 619,36	44 014,81
6332	Cotisations versées au FNAL	219,00		219,00
6336	Cotisation au centre national et au cent	5 294,85		5 294,85
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	10 544,41		10 544,41
64131	Personnel non titulaire - rémunération	247 499,08		247 499,08
64168	Autres emplois d'insertion	4 402,71		4 402,71
6451	Charges sécurite sociale et prévoyance c	74 098,10		74 098,10
6453	Cotisations aux caisses de retraites	13 364,97		13 364,97
6454	Charges sécurite sociale et prévoyance c	9 978,44		9 978,44
6475	Autres charges sociales - médecine du tr	801,64		801,64
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	418 837,37	8 619,36	410 218,01
65733	Subventions de fonctionnement aux organi	5 758,74	1 700,00	4 058,74
657348	Subventions fonctionnement aux organisme	10 000,00		10 000,00
657358	Subventions fonctionnement aux organisme	73 086,35	10 500,00	62 586,35
657363	Subventions de fonctionnement versées -	25 020,17	307,52	24 712,65
6574	Subventions de fonctionnement aux associ	184 112,12	5 000,00	179 112,12
65888	Autres	2,49		2,49
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	297 979,87	17 507,52	280 472,35
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 099 570,64	38 679,64	1 060 891,00
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	14 619,05		14 619,05
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	14 619,05		14 619,05

Etat de réalisation des opérationsSection DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	14 619,05		14 619,05
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	1 114 189,69	38 679,64	1 075 510,05

Etat de réalisation des opérationsSection DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	1 588,38		1 588,38
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	1 588,38		1 588,38
74718	Autres participations de l'Etat	1 426,32	438,83	987,49
7472	Participations - Régions	6 600,00		6 600,00
7473	Participations - Départements	19 314,96		19 314,96
74758	Participation - Autres Groupements	878 563,20		878 563,20
7477	Participations - budget communautaire et	215 168,78	61 630,00	153 538,78
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	1 121 073,26	62 068,83	1 059 004,43
7588	Autres produits divers de gestion couran	0,99		0,99
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	0,99		0,99
773	Produits exceptionnels mandats annulés (105,91		105,91
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	105,91		105,91
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 122 768,54	62 068,83	1 060 699,71
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	1 122 768,54	62 068,83	1 060 699,71

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		93 270,19						93 270,19		93 270,19
106	Sous Total compte 106		93 270,19						93 270,19		93 270,19
10	Sous Total compte 10		93 270,19						93 270,19		93 270,19
110	Report à nouveau solde créditeur		509 471,58	66 950,84				66 950,84	509 471,58		442 520,74
11	Sous Total compte 11		509 471,58	66 950,84				66 950,84	509 471,58		442 520,74
12	Résultat exercice excéd déficit	66 950,84			66 950,84			66 950,84	66 950,84		0,00
12	Sous Total compte 12	66 950,84			66 950,84			66 950,84	66 950,84		0,00
193	Autres neutralisations et régularisation	828,00			828,00			828,00	828,00		0,00
19	Sous Total compte 19	828,00			828,00			828,00	828,00		0,00
	Total classe 1	67 778,84	602 741,77	66 950,84	67 778,84			134 729,68	670 520,61		535 790,93
2051	Concessions et droits similaires	31 555,12						31 555,12		31 555,12	
205	Sous Total compte 205	31 555,12						31 555,12		31 555,12	
20	Sous Total compte 20	31 555,12						31 555,12		31 555,12	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2183	Mat bureau mat informatique	56 104,49		828,00	828,00	3 416,40		60 348,89	828,00	59 520,89	
2184	Mobilier	25 877,29				730,72		26 608,01		26 608,01	
2188	Autres immobilisations corporelles	6 709,58						6 709,58		6 709,58	
218	Sous Total compte 218	88 691,36		828,00	828,00	4 147,12		93 666,48	828,00	92 838,48	
21	Sous Total compte 21	88 691,36		828,00	828,00	4 147,12		93 666,48	828,00	92 838,48	
28051	Concessions et droits similaires		5 563,00				6 310,00		11 873,00		11 873,00
2805	Sous Total compte 2805		5 563,00				6 310,00		11 873,00		11 873,00
280	Sous Total compte 280		5 563,00				6 310,00		11 873,00		11 873,00
28183	Mat bureau mat informatique		50 769,09	828,00		4 915,80		828,00	55 684,89		54 856,89
28184	Mobilier		21 601,95			2 910,25			24 512,20		24 512,20
28188	Amort autres immobilisations corporelles		2 043,00			483,00			2 526,00		2 526,00
2818	Sous Total compte 2818		74 414,04	828,00		8 309,05		828,00	82 723,09		81 895,09
281	Sous Total compte 281		74 414,04	828,00		8 309,05		828,00	82 723,09		81 895,09

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28	Sous Total compte 28		79 977,04	828,00			14 619,05	828,00	94 596,09		93 768,09
	Total classe 2	120 246,48	79 977,04	1 656,00	828,00	4 147,12	14 619,05	126 049,60	95 424,09	124 393,60	93 768,09
4011	Fournisseurs			364 275,36	364 396,93			364 275,36	364 396,93		121,57
401	Sous Total compte 401			364 275,36	364 396,93			364 275,36	364 396,93		121,57
4041	Fournis immob			4 147,12	4 147,12			4 147,12	4 147,12		0,00
404	Sous Total compte 404			4 147,12	4 147,12			4 147,12	4 147,12		0,00
408	Fournis factures non parvenues		26 052,12	26 052,12	51 152,63			26 052,12	77 204,75		51 152,63
40	Sous Total compte 40		26 052,12	394 474,60	419 696,68			394 474,60	445 748,80		51 274,20
421	Personnel - rémunérations dues		3 650,32	244 061,86	240 411,54			244 061,86	244 061,86		0,00
42	Sous Total compte 42		3 650,32	244 061,86	240 411,54			244 061,86	244 061,86		0,00
431	Sécurité sociale		6 663,68	109 104,35	102 440,67			109 104,35	109 104,35		0,00
43	Sous Total compte 43		6 663,68	109 104,35	102 440,67			109 104,35	109 104,35		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	8 522,97		894 476,91	874 758,39			902 999,88	874 758,39	28 241,49	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux			21 250,00	21 250,00			21 250,00	21 250,00		0,00
441	Sous Total compte 441	8 522,97		915 726,91	896 008,39			924 249,88	896 008,39	28 241,49	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			15 991,99	17 037,99			15 991,99	17 037,99		1 046,00
442	Sous Total compte 442			15 991,99	17 037,99			15 991,99	17 037,99		1 046,00
44311	Opér particul avec Etat dépenses			10 490,31	10 490,31			10 490,31	10 490,31		0,00
4431	Sous Total compte 4431			10 490,31	10 490,31			10 490,31	10 490,31		0,00
44331	Opér particulières avec Département_Dé			4 058,74	4 058,74			4 058,74	4 058,74		0,00
4433	Sous Total compte 4433			4 058,74	4 058,74			4 058,74	4 058,74		0,00
44341	Opér part av Etat communes dépenses			17 017,16	17 017,16			17 017,16	17 017,16		0,00
4434	Sous Total compte 4434			17 017,16	17 017,16			17 017,16	17 017,16		0,00
44351	Opér particul grp dépenses			52 407,81	52 407,81			52 407,81	52 407,81		0,00
4435	Sous Total compte 4435			52 407,81	52 407,81			52 407,81	52 407,81		0,00
44371	Opér part av Etat col pub ccas dépenses			6 903,20	6 903,20			6 903,20	6 903,20		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4437	Sous Total compte 4437			6 903,20	6 903,20			6 903,20	6 903,20		0,00
44381	Aut serv organ pub - dépenses			39 141,95	39 141,95			39 141,95	39 141,95		0,00
4438	Sous Total compte 4438			39 141,95	39 141,95			39 141,95	39 141,95		0,00
443	Sous Total compte 443			130 019,17	130 019,17			130 019,17	130 019,17		0,00
447	Autres impôts taxes verSEMents assimilés		18,00	5 531,85	5 513,85			5 531,85	5 531,85		0,00
4486	Autres charges à payer		12 200,00	12 200,00				12 200,00	12 200,00		0,00
4487	Produits à recevoir	62 041,01		117 301,25	62 041,01			179 342,26	62 041,01	117 301,25	
448	Sous Total compte 448	62 041,01	12 200,00	129 501,25	62 041,01			191 542,26	74 241,01	117 301,25	
44	Sous Total compte 44	70 563,98	12 218,00	1 196 771,17	1 110 620,41			1 267 335,15	1 122 838,41	144 496,74	
46711	Autres comptes créditeurs			188 597,86	188 597,86			188 597,86	188 597,86		0,00
4671	Sous Total compte 4671			188 597,86	188 597,86			188 597,86	188 597,86		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable			451,82	451,82			451,82	451,82		0,00
4672	Sous Total compte 4672			451,82	451,82			451,82	451,82		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
467	Sous Total compte 467			189 049,68	189 049,68			189 049,68	189 049,68		0,00
46	Sous Total compte 46			189 049,68	189 049,68			189 049,68	189 049,68		0,00
4712	Viremts réimputés			216,85	216,85			216,85	216,85		0,00
47134	Raet : subv			45 451,41	45 451,41			45 451,41	45 451,41		0,00
47138	Raet : autres		411,01	65 432,07	65 021,06			65 432,07	65 432,07		0,00
4713	Sous Total compte 4713		411,01	110 883,48	110 472,47			110 883,48	110 883,48		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales				27,82				27,82		27,82
47141	Sous Total compte 47141				27,82				27,82		27,82
4714	Sous Total compte 4714				27,82				27,82		27,82
4718	Autres recettes à régulariser			120,00	120,00			120,00	120,00		0,00
471	Sous Total compte 471		411,01	111 220,33	110 837,14			111 220,33	111 248,15		27,82
47	Sous Total compte 47		411,01	111 220,33	110 837,14			111 220,33	111 248,15		27,82
	Total classe 4	70 563,98	48 995,13	2 244 681,99	2 173 056,12			2 315 245,97	2 222 051,25	145 542,74	52 348,02

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
515	Compte au trésor	473 124,64		985 567,71	1 061 531,99			1 458 692,35	1 061 531,99	397 160,36	
51	Sous Total compte 51	473 124,64		985 567,71	1 061 531,99			1 458 692,35	1 061 531,99	397 160,36	
580	Opérations d'ordre budgétaires			14 619,05	14 619,05			14 619,05	14 619,05		0,00
58	Sous Total compte 58			14 619,05	14 619,05			14 619,05	14 619,05		0,00
	Total classe 5	473 124,64		1 000 186,76	1 076 151,04			1 473 311,40	1 076 151,04	397 160,36	
60623	Achts non stkés d'aliment					1 612,61		1 612,61		1 612,61	
6062	Sous Total compte 6062					1 612,61		1 612,61		1 612,61	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					1 454,17		1 454,17		1 454,17	
6063	Sous Total compte 6063					1 454,17		1 454,17		1 454,17	
6064	Achts non stkés fournit admin					2 731,05		2 731,05		2 731,05	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					1 381,56		1 381,56		1 381,56	
606	Sous Total compte 606					7 179,39		7 179,39		7 179,39	
60	Sous Total compte 60					7 179,39		7 179,39		7 179,39	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6132	Locations immobilières					22 833,60		22 833,60		22 833,60	
6135	Locations mobilières					17 276,60	200,00	17 276,60	200,00	17 076,60	
613	Sous Total compte 613					40 110,20	200,00	40 110,20	200,00	39 910,20	
614	Charges locatives et de copropriété					11 184,49		11 184,49		11 184,49	
6156	Maintenance					8 742,58	280,56	8 742,58	280,56	8 462,02	
615	Sous Total compte 615					8 742,58	280,56	8 742,58	280,56	8 462,02	
6161	Multirisques					766,60		766,60		766,60	
6168	Autres					1 226,96		1 226,96		1 226,96	
616	Sous Total compte 616					1 993,56		1 993,56		1 993,56	
6182	Divers doc générale et technique					1 371,89		1 371,89		1 371,89	
6184	Divers verst à organismes formation					840,00	120,00	840,00	120,00	720,00	
618	Sous Total compte 618					2 211,89	120,00	2 211,89	120,00	2 091,89	
61	Sous Total compte 61					64 242,72	600,56	64 242,72	600,56	63 642,16	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6218	Autre personnel extérieur au service					52 634,17	8 619,36	52 634,17	8 619,36	44 014,81	
621	Sous Total compte 621					52 634,17	8 619,36	52 634,17	8 619,36	44 014,81	
6226	Rému interméd honoraires					9 108,00		9 108,00		9 108,00	
6228	Rému interméd honoraires divers					39 333,10	700,00	39 333,10	700,00	38 633,10	
622	Sous Total compte 622					48 441,10	700,00	48 441,10	700,00	47 741,10	
6231	Pub public relat publ annonces insert					3 959,00		3 959,00		3 959,00	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					4 928,92		4 928,92		4 928,92	
6233	Pub public relat publ foires expositions					50 000,00		50 000,00		50 000,00	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					36 553,44	895,21	36 553,44	895,21	35 658,23	
6238	Pub public relat publ divers					4 607,92		4 607,92		4 607,92	
623	Sous Total compte 623					100 049,28	895,21	100 049,28	895,21	99 154,07	
6248	Transports-divers					141 900,29	9 000,00	141 900,29	9 000,00	132 900,29	
624	Sous Total compte 624					141 900,29	9 000,00	141 900,29	9 000,00	132 900,29	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					3 393,59		3 393,59		3 393,59	
6256	Déplacts missions récep - missions					506,07		506,07		506,07	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					151,20		151,20		151,20	
625	Sous Total compte 625					4 050,86		4 050,86		4 050,86	
6261	Frais d'affranchissement					1 597,28	832,00	1 597,28	832,00	765,28	
6262	Frais de télécommunication					9 616,48	524,99	9 616,48	524,99	9 091,49	
626	Sous Total compte 626					11 213,76	1 356,99	11 213,76	1 356,99	9 856,77	
6281	Aut serv extér concours divers					5 676,00		5 676,00		5 676,00	
628	Sous Total compte 628					5 676,00		5 676,00		5 676,00	
62	Sous Total compte 62					363 965,46	20 571,56	363 965,46	20 571,56	343 393,90	
6332	Cotisations versées au FNAL					219,00		219,00		219,00	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					5 294,85		5 294,85		5 294,85	
633	Sous Total compte 633					5 513,85		5 513,85		5 513,85	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63	Sous Total compte 63					5 513,85		5 513,85		5 513,85	
64111	Persl titulaire rémun principale					10 544,41		10 544,41		10 544,41	
6411	Sous Total compte 6411					10 544,41		10 544,41		10 544,41	
64131	Persel non titulaire - rémunération					247 499,08		247 499,08		247 499,08	
6413	Sous Total compte 6413					247 499,08		247 499,08		247 499,08	
64168	Autres emplois d'insertion					4 402,71		4 402,71		4 402,71	
6416	Sous Total compte 6416					4 402,71		4 402,71		4 402,71	
6419	Rembst rémunérations du persel						1 588,38		1 588,38		1 588,38
641	Sous Total compte 641					262 446,20	1 588,38	262 446,20	1 588,38	260 857,82	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					74 098,10		74 098,10		74 098,10	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					13 364,97		13 364,97		13 364,97	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					9 978,44		9 978,44		9 978,44	
645	Sous Total compte 645					97 441,51		97 441,51		97 441,51	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENU

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6475	Autres charges sociales médecine travail					801,64		801,64		801,64	
647	Sous Total compte 647					801,64		801,64		801,64	
64	Sous Total compte 64					360 689,35	1 588,38	360 689,35	1 588,38	359 100,97	
65733	Subv fonct orga publics Dépt					5 758,74	1 700,00	5 758,74	1 700,00	4 058,74	
657348	Subv fonct aux orga pub autres Cnes					10 000,00		10 000,00		10 000,00	
65734	Sous Total compte 65734					10 000,00		10 000,00		10 000,00	
657358	Subv fonct aux orga pub autres grouppts					73 086,35	10 500,00	73 086,35	10 500,00	62 586,35	
65735	Sous Total compte 65735					73 086,35	10 500,00	73 086,35	10 500,00	62 586,35	
657363	Subv fonct vers étab serv ratt car admi					25 020,17	307,52	25 020,17	307,52	24 712,65	
65736	Sous Total compte 65736					25 020,17	307,52	25 020,17	307,52	24 712,65	
6573	Sous Total compte 6573					113 865,26	12 507,52	113 865,26	12 507,52	101 357,74	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					184 112,12	5 000,00	184 112,12	5 000,00	179 112,12	
657	Sous Total compte 657					297 977,38	17 507,52	297 977,38	17 507,52	280 469,86	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65888	Autres					2,49		2,49		2,49	
6588	Sous Total compte 6588					2,49		2,49		2,49	
658	Sous Total compte 658					2,49		2,49		2,49	
65	Sous Total compte 65					297 979,87	17 507,52	297 979,87	17 507,52	280 472,35	
6811	DA - immob					14 619,05		14 619,05		14 619,05	
681	Sous Total compte 681					14 619,05		14 619,05		14 619,05	
68	Sous Total compte 68					14 619,05		14 619,05		14 619,05	
	Total classe 6					1 114 189,69	40 268,02	1 114 189,69	40 268,02	1 075 510,05	1 588,38
74718	Autres participations Etat					438,83	1 426,32	438,83	1 426,32		987,49
7471	Sous Total compte 7471					438,83	1 426,32	438,83	1 426,32		987,49
7472	Participations - Région						6 600,00		6 600,00		6 600,00
7473	Participations - Dépt						19 314,96		19 314,96		19 314,96
74758	Participation - autres groupements						878 563,20		878 563,20		878 563,20

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7475	Sous Total compte 7475						878 563,20		878 563,20		878 563,20
7477	Participations - budget com fonds struct					61 630,00	215 168,78	61 630,00	215 168,78		153 538,78
747	Sous Total compte 747					62 068,83	1 121 073,26	62 068,83	1 121 073,26		1 059 004,43
74	Sous Total compte 74					62 068,83	1 121 073,26	62 068,83	1 121 073,26		1 059 004,43
7588	Autres produits divers de gestion couran						0,99		0,99		0,99
758	Sous Total compte 758						0,99		0,99		0,99
75	Sous Total compte 75						0,99		0,99		0,99
773	Mdts annul exer antér ou déchéance quad						105,91		105,91		105,91
77	Sous Total compte 77						105,91		105,91		105,91
	Total classe 7					62 068,83	1 121 180,16	62 068,83	1 121 180,16		1 059 111,33
	Total général	731 713,94	731 713,94	3 313 475,59	3 317 814,00	1 180 405,64	1 176 067,23	5 225 595,17	5 225 595,17	1 742 606,75	1 742 606,75

Balance des valeurs inactives

Arrêté à la date du 31/12/2019

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861							0,00	0,00
Portefeuille								
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 861	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
862							0,00	0,00
Correspondant								
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 862	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
863							0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur								
NEANT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

50000 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2019

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

MAY Jean-Yves (1013087004-0), AGFiP de Classe normale

A DRFiP D'ALSACE ET DU BAS-RHIN, le 30/01/2020

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU pendant l'année 2019 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le





Document de séance n° 2.2/1/2020
Vorlage Nr. 2.2/1/2020

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 1 / 2020	Date de la séance / Sitzungstag 20.04.2020
Dossier suivi par/ Projektbeauftragte Anika KLAFFKE / Noëlle HERTAUT	

Point n° 2.2 de l'ordre du jour / Punkt 2.2 der Tagesordnung

Objet / Betreff:

Approbation du compte administratif pour l'exercice 2019 / Annahme der Jahresrechnung 2019

I. Rapport / Sachverhalt:

Alors que le compte de gestion retrace les opérations (dépenses et recettes) effectuées par le comptable public, le compte administratif reprend l'ensemble des opérations (mandats et titres) réalisées par l'ordonnateur (le Président de l'Eurodistrict).

Ce document a été établi sur la base des budgets et des pièces comptables de l'ordonnateur. Les résultats sont conformes au compte de gestion présenté par le Receveur des Finances.

Le compte administratif de l'Eurodistrict pour l'exercice 2019 est présenté à des fins d'approbation.

Les **dépenses de fonctionnement** 2019 se sont élevées à 1 075 510 € dont :

- 419 247 € de fonctionnement de la structure (frais de personnel, séances institutionnelles, communication relations publiques)
- 508 767 € pour la mise en œuvre de projets propres
- 132 877 € de subventions pour divers projets

Les dotations aux amortissements représentent 14 619 €, les dépenses en investissements étant de 4 147 €.

Während der Jahresabschluss (compte de gestion) die vom öffentlichen Buchhalter getätigten Transaktionen darlegt (Ausgaben und Einnahmen), weist die Jahresrechnung (compte administratif) sämtliche Transaktionen (Anweisungen und Titel) aus, die vom Anweisungsbefugten (dem Vorsitzenden des Eurodistrikts) vorgenommen worden sind.

Das vorliegende Dokument wurde anhand der Haushalte und der Buchhaltungsunterlagen des Anweisungsbefugten erstellt. Die Ergebnisse entsprechen dem vom (staatlichen) Kämmerer dargelegten Jahresabschluss (Compte de gestion).

Hiermit wird die Jahresrechnung (Compte administratif) des Eurodistrikts für das Geschäftsjahr 2019 zwecks Annahme vorgelegt.

Die **Ausgaben des Verwaltungshaushaltes** 2019 belaufen sich auf 1.075.510 € davon:

- 419.247 € für Betriebskosten (Personalkosten, Institutionssitzungen, Presse- und Öffentlichkeitsarbeit)
- 508.767 € für eigene Projekte
- 132.877 € für verschiedene Projektförderungen

Die Abschreibungen belaufen sich auf 14.619 € und 4.147 € wurden für Investitionen ausgegeben.

Les **recettes de fonctionnement** de l'Eurodistrict sont à hauteur de 1 060 700 €. Elles se décomposent essentiellement des 850.000 € de contributions de ses membres, de 208 017 € de fonds structurels et de 2 383 € d'aides et remboursements divers.

Les dépenses ont ainsi été supérieures aux recettes et l'excédent budgétaire a été diminué de 14 810,34 €.

Ainsi, l'année 2019 a été clôturée avec un excédent global de 490 355,08 €. Cet excédent est composé, d'une part de l'excédent de la section de fonctionnement, qui s'élève à 427 710,40 € et de l'excédent de la section d'investissement d'un montant de 62 644,68 €.

Die **Einnahmen des Verwaltungshaushalts** Eurodistricts belaufen sich auf 1.060.700 €. Sie setzen sich hauptsächlich aus den Beiträgen der Mitglieder des EVTZ in Höhe von 850.000 €, 208.017 € aus Strukturfondsmitteln und 2.383 € aus Zuschüssen und diversen Rückerstattungen zusammen.

Der Betrag der Ausgaben war höher als der Betrag der Einnahmen, wodurch sich der Übertrag um 14.810,34 € verringert hat.

Dieses Geschäftsjahr wurde mit einem Gesamtüberschuss von 490.355,08 € abgeschlossen. Dieser Überschuss ergibt sich aus dem Überschuss des Verwaltungshaushalts in Höhe von 427.710,40€ und aus dem Überschuss des Vermögenshaushalts in Höhe von 62.644,68 €.

II. Résolution / Beschluss:

Le Conseil approuve le compte administratif de l'Eurodistrict pour l'exercice 2019 tel que figurant aux documents budgétaires joints en annexe et dont les résultats se présentent comme suit :

Der Rat nimmt die Jahresrechnung des Eurodistricts für das Geschäftsjahr 2019 an, dies auf der Grundlage der im Anhang beigefügten Haushaltsunterlagen und mit folgenden Ergebnissen:

Section de fonctionnement – Dépenses / Budgetabschnitt Verwaltungshaushalt – Ausgaben

Chapitre / Kapitel	Libellé chapitre / Kapitelbezeichnung	Mt. Mandat - Titre total Comptabilisé / Anweisungsbetrag - Verbuchter Gesamtbetrag des Budgetabschnittes
011	Charges à caractère général / Allgemeine Ausgaben	370 200,64
012	Charges de personnel et frais assimilés / Personalkosten	410 218,01
65	Autres charges de gestion courantes/ Laufende Betriebskosten	280 472,35
042	Opération d'ordre de transfert entre sections / Transfer zwischen den Abschnitten	14 619,05

Section de fonctionnement – Recettes / Budgetabschnitt Verwaltungshaushalt – Einnahmen

Chapitre/ Kapitel	Libellé chapitre / Kapitelbezeichnung	Mt. Mandat - Titre total Comptabilisé / Anweisungsbetrag - Verbuchter Gesamtbetrag des Budgetabschnittes
013	Atténuation de charges / Kostenminderung	1 588,38
74	Dotations et Participations / Zuweisungen und Beteiligungen	1 059 004,43
75	Autres produits de gestion courante / weitere Einnahmen	0.99

77	Produits exceptionnels / Außergewöhnliche Einnahmen	105,91
----	--	--------

Résultat / Ergebnis

Résultat de l'exercice / Ergebnis des Geschäftsjahres	- 14 810,34
Excédent de fonctionnement reporté / Übertrag Betriebsüberschuss	442 520,74
Résultat cumulé / Gesamtergebnis	427 710,40

Section d'investissement – Dépenses / Budgetabschnitt Vermögenshaushalt – Ausgaben

Chapitre / Kapitel	Libellé chapitre / Kapitelbezeichnung	Mt. Mandat - Titre total Comptabilisé / Anweisungsbetrag - Verbuchter Gesamtbetrag des Budgetabschnittes
20	Immobilisations incorporelles/ Immaterielles Anlagevermögen	0,00
21	Immobilisations corporelles/ Sachanlagen	4 147,12

Section d'investissement – Recettes / Budgetabschnitt Vermögenshaushalt – Einnahmen

Chapitre / Kapitel	Libellé chapitre / Kapitelbezeichnung	Mt. Mandat - Titre total Comptabilisé / Anweisungsbetrag - Verbuchter Gesamtbetrag des Budgetabschnittes
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé / kumulierter Betriebsüberschuss	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections / Transfer zwischen den Abschnitten	14 619,05

Résultat / Ergebnis

Résultat de l'exercice / Ergebnis des Geschäftsjahres	10 471,93
Résultat reporté / Übertrag Ergebnis	52 172,75
Résultat cumulé / Gesamtergebnis	62 644,68

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

<input checked="" type="checkbox"/> Accord	<input checked="" type="checkbox"/> Zustimmung
<input type="checkbox"/> Refus	<input type="checkbox"/> Ablehnung
<input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés moins une abstention,
adopté le 20 avril 2020 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire
après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au
siège de l'Eurodistrict le **20 MAI 2020**



Titulaire / Ordentliches Mitglied	Présent / Anwesend	Suppléant(e) / Stellvertreter(in)	Présent / Anwesend	
BAUR Jacques	OUI / JA	GRAEF-ECKERT Catherine	OUI / JA	P
BAYER Karlheinz	NON / NEIN	ERHARDT Carsten	NON / NEIN	
BRAUN Matthias	OUI / JA	CLEIB Christian	NON / NEIN	P
DEBACHER Karl-Heinz	OUI / JA	KLARE Kai-Achim	NON / NEIN	P
GRANDERATH Dorothee	OUI / JA	HOSCH Hans-Jörg	OUI / JA	P
HERRMANN Robert	OUI / JA	--		P
IBERT Markus	OUI / JA	ROTH Eberhard	NON / NEIN	P
KREYER Céleste	NON / NEIN	WEBER Anne-Catherine	OUI / JA	P
LENTZ-KIEHL Brigitte	OUI / JA	GANGLOFF Camille	NON / NEIN	P
MATHIEU Jean-Baptiste	OUI / JA	Dr FELTZ Alexandre	NON / NEIN	P
MEILLAN Emmanuel	OUI / JA	--		P
MULLER-BRONN Laurence	OUI / JA	HORNY-GONIER Marianne	NON / NEIN	P
MUTTACH Klaus	OUI / JA	KARCHER Rosa	NON / NEIN	P
PALEIT Jochen	NON / NEIN	SCHRÖDER Alexander	OUI / JA	P
RAFIK-ELMRINI Nawel	OUI / JA	MATT Nicolas	NON / NEIN	P
RIES Roland	OUI / JA	--		P
RITH Heinz	OUI / JA	ASMUTH Martin	NON / NEIN	P
ROGER Patrick	OUI / JA	GERNET Jean-Baptiste	OUI / JA	P
SCHAAL René	OUI / JA	IMBS Pia	NON / NEIN	P
SCHALCK Elsa	NON / NEIN	MANGIN Pascal	NON / NEIN	
SCHERER Frank	OUI / JA	ERNY Thorsten	NON / NEIN	P
SCHMIDT Michaël	NON / NEIN	KELLER Fabienne	OUI / JA	P
SCHREINER Edith	OUI / JA	METZ Bruno	NON / NEIN	P
SCHULTZ Éric	OUI / JA	BARSEGHIAN Jeanne	OUI / JA	P
SEITZ Thomas	OUI / JA	ROTHMANN Sven	NON / NEIN	A
STEFFENS Marco	OUI / JA	SEIFERT Maren	NON / NEIN	P
TÖMMES Sanja	OUI / JA	HUBER Christian	NON / NEIN	P
VETRANO Toni	OUI / JA	NGUYEN Michael	NON / NEIN	P
WELSCHÉ Michael	OUI / JA	GLEIB Edgar	NON / NEIN	P
WILLER Jean-Marc	OUI / JA	KLETHÉ Eric	NON / NEIN	P
Elus présents / Anwesende Mitglieder	25		7	
Elus absents / Abwesende Mitglieder	5		20	
Votes / Votum				
Pour / Zustimmung				27
Contre / Ablehnung				0
Abstention / Enthaltung				1
Résultat / Ergebnis				Adopté / Verabschiedet

Légende / Legende:	P	Pour / Zustimmung
	C	Contre / Ablehnung
	A	Abstention / Enthaltung



REPUBLIQUE FRANÇAISE

- TECT EURODISTRICT STBG ORTENU (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20002417200013

POSTE COMPTABLE :

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : TECT EURODISTRICT STBG ORTENU (3)

ANNEE 2019



(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc)

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Code INSEE	GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU	CA 2019
-------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 075 510,05	G	1 060 699,71
	Section d'investissement	B	4 147,12	H	14 619,05

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	442 520,74 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	62 172,75 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		=		=	
		= A+B+C+D	1 079 657,17	= G+H+I+J	1 570 012,25

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 075 510,05	= G+I+K	1 503 220,45
	Section d'investissement	= B+D+F	4 147,12	= H+J+L	66 791,80
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 079 657,17	= G+H+I+J+K+L	1 570 012,25

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
76	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	482 740,00	354 713,27	15 487,37	0,00	112 539,36
012	Charges de personnel, frais assimilés	418 177,00	406 652,49	3 565,52	0,00	7 958,99
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	630 631,74	248 372,61	32 099,74	0,00	350 159,39
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 531 548,74	1 009 738,37	51 152,63	0,00	470 657,74
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	624,01				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 534 172,75	1 009 738,37	51 152,63	0,00	473 281,76
023	Virement à la section d'investissement (2)	177,25				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	14 650,00	14 619,05			30,95
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		14 827,25	14 619,05			208,20
TOTAL		1 548 900,00	1 024 357,42	51 152,63	0,00	473 489,96
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	1 588,38	0,00	0,00	-1 588,38
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 105 676,00	941 703,18	117 301,25	0,00	46 673,57
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,99	0,00	0,00	-0,99
Total des recettes de gestion courante		1 105 676,00	943 292,65	117 301,26	0,00	46 084,20
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	601,26	105,91	0,00	0,00	695,35
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 106 479,26	943 398,48	117 301,26	0,00	46 779,55
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		1 106 479,26	943 398,48	117 301,26	0,00	46 779,55
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 442 520,74				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	52 000,00	4 147,12	0,00	47 852,88
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	67 000,00	4 147,12	0,00	62 852,88
	Total des dépenses d'équipement	67 000,00	4 147,12	0,00	62 852,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	67 000,00	4 147,12	0,00	62 852,88
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	67 000,00	4 147,12	0,00	62 852,88
	Pour information				
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	177,25			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	14 650,00	14 619,05		30,95

GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU - CA - 2019

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	14 827,25	14 819,65		208,20
	TOTAL	14 827,25	14 819,65	0,00	208,20
	Pour information				
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 52 172,75			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A6).

(7) Le compte 1038 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	370 200,64		370 200,64
012	Charges de personnel, frais assimilés	410 218,01		410 218,01
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	280 472,35		280 472,35
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	14 619,05	14 619,05
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 080 881,00	14 619,05	1 075 810,05
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	4 147,12	0,00	4 147,12
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		4 147,12	0,00	4 147,12
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retracer les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retracer, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 588,38		1 588,38
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	1 059 004,43		1 059 004,43
75	Autres produits de gestion courante	0,99	0,00	0,99
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	105,91	0,00	105,91
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 060 696,71	0,00	1 060 696,71
Pour information				442 520,74
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				442 520,74

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		14 619,05	14 619,05
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
46...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	14 619,05	14 619,05
Pour information				62 172,76
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				62 172,76

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement affecte une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RARH-I)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	482 740,90	354 713,27	16 467,37	0,00	112 539,36
60623	Alimentation	3 700,00	1 612,64	0,00	0,00	2 087,39
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00	1 454,17	0,00	0,00	45,83
6064	Fournitures administratives	5 400,00	2 731,65	0,00	0,00	2 668,95
6066	Autres matières et fournitures	3 300,00	1 361,56	0,00	0,00	1 918,44
6132	Locations immobilières	27 500,00	22 633,60	0,00	0,00	4 666,40
6135	Locations mobilières	25 000,00	17 076,80	0,00	0,00	7 923,40
614	Charges locatives et de copropriété	18 000,00	11 184,49	0,00	0,00	3 815,51
61556	Entretien autres biens mobiliers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6156	Maintenance	10 400,00	6 210,02	252,00	0,00	1 937,96
6161	Multimédias	1 000,00	766,60	0,00	0,00	233,40
6168	Autres primes d'assurance	1 500,00	1 226,98	0,00	0,00	273,04
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	1 371,89	0,00	0,00	128,11
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	720,00	0,00	0,00	3 280,00
6226	Honoraires	20 460,00	9 106,00	0,00	0,00	11 352,00
6228	Divers	52 400,00	37 733,10	900,00	0,00	13 766,90
6231	Annonces et insertions	4 900,00	3 959,00	0,00	0,00	941,00
6232	Fêtes et cérémonies	11 600,00	4 926,92	0,00	0,00	6 671,08
6233	Foires et expositions	51 000,00	50 000,00	0,00	0,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	56 600,00	34 570,23	1 088,00	0,00	20 941,77
6238	Divers	8 500,00	4 607,92	0,00	0,00	3 892,08
6241	Transports de biens	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6246	Divers	152 400,00	120 900,29	12 000,00	0,00	19 499,71
6251	Voyages et déplacements	4 830,00	3 363,03	30,56	0,00	1 436,41
6256	Missions	1 000,00	506,07	0,00	0,00	493,93
6257	Réceptions	500,00	151,20	0,00	0,00	348,80
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	166,28	600,00	0,00	234,72
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	8 474,68	616,61	0,00	908,51
627	Services bancaires et assimilés	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
6261	Concours divers (cotisations)	6 000,00	5 676,00	0,00	0,00	324,00
62678	Remb. frais à d'autres organismes	1 100,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	418 177,00	406 662,49	3 666,52	0,00	7 968,99
6218	Autre personnel extérieur	44 015,00	40 449,29	3 565,52	0,00	0,19
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	229,00	219,00	0,00	0,00	10,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 428,00	5 294,85	0,00	0,00	133,15
64111	Rémunération principale titulaires	11 501,00	10 544,41	0,00	0,00	956,59
64131	Rémunérations non tit.	251 882,00	247 499,08	0,00	0,00	4 382,92
64166	Autres emplois d'insertion	4 872,00	4 402,71	0,00	0,00	469,29
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	75 603,00	74 098,10	0,00	0,00	1 504,90
6453	Cotisations aux caisses de retraites	13 540,00	13 364,97	0,00	0,00	175,03
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 107,00	9 978,44	0,00	0,00	128,56
6476	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	801,64	0,00	0,00	198,36
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	630 631,74	248 372,61	32 099,74	0,00	389 159,39
6532	Frais de mission	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
65733	Subv. fonct. Départements	4 513,00	2 356,74	1 700,00	0,00	454,26
657348	Subv. fonct. Autres communes	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
657356	Subv. fonct. Autres groupements	88 253,00	32 686,35	29 700,00	0,00	25 666,65
657363	Subv. fonct. Établ. à caractère adminis	56 950,00	24 197,91	514,74	0,00	32 237,35
6574	Subv. fonct. "Associat", personnes privées	470 406,74	178 927,12	165,00	0,00	291 293,62
65858	Autres	10,00	2,49	0,00	0,00	7,51
666	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+666)		1 531 549,74	1 009 736,37	61 162,63	0,00	470 667,74
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6714	Bourses et prix	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU - CA - 2019

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	624,01				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 634 172,76	1 009 738,37	61 182,63	0,00	473 281,76
023	Virement à la section d'investissement	177,25	0,00			177,25
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	14 850,00	14 819,05			30,95
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	14 850,00	14 819,05			30,95
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		14 827,25	14 819,05			208,20
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		14 827,25	14 819,05			208,20
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 649 000,00	1 024 557,42	61 182,63	0,00	473 489,96
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 - RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
043	Atténuations de charges	0,00	1 588,38	0,00	0,00	-1 588,38
6410	Remboursements rémunérations personnel	0,00	1 588,38	0,00	0,00	-1 588,38
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 106 678,00	941 703,18	117 301,26	0,00	46 673,57
74718	Autres participations Etat	1 000,00	987,49	0,00	0,00	12,51
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	6 600,00	0,00	-6 600,00
7473	Participat° Départements	20 518,00	19 314,98	0,00	0,00	1 203,04
74758	Participat° Autres groupements	677 620,00	675 161,95	3 401,25	0,00	-943,20
7477	Participat° Budget communautaire et FS	206 540,00	46 238,78	107 300,00	0,00	53 001,22
78	Autres produits de gestion courante	0,00	0,99	0,00	0,00	-0,99
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,99	0,00	0,00	-0,99
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 106 678,00	943 292,65	117 301,26	0,00	46 084,20
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	801,26	106,91	0,00	0,00	696,36
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	501,26	106,91	0,00	0,00	696,35
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 106 479,26	943 398,46	117 301,26	0,00	46 779,66
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 106 479,26	943 398,46	117 301,26	0,00	46 779,66
Pour information		442 620,74				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (SP+OM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
2051	Concessions, droits similaires	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	52 000,00	4 147,12	0,00	47 852,88
2183	Matériel de bureau et informatique	3 450,00	3 415,40	0,00	33,60
2184	Mobilier	750,00	730,72	0,00	19,28
2188	Autres immobilisations corporelles	47 800,00	0,00	0,00	47 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		67 000,00	4 147,12	0,00	62 852,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		67 000,00	4 147,12	0,00	62 852,88
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		67 000,00	4 147,12	0,00	62 852,88
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf définitions du chapitre d'opérations d'ordre, Cf 040+RF 042.

(5) Les comptes 15, 20, 30, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, Cf 041+ RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DN+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
96	Emprunts et dettes assimilées(hors 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (DA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	177,26			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	14 650,00	14 619,05		30,95
20051	Concessions et droits similaires	6 315,00	6 310,00		5,00
20183	Matériel de bureau et informatique	4 930,00	4 915,80		14,20
20184	Mobilier	2 915,00	2 910,25		4,75
20188	Autres immo. corporelles	490,00	483,00		7,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		14 627,26	14 619,05		208,20
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		14 627,26	14 619,05		208,20
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		14 627,26	14 619,05	0,00	208,20
Pour information		62 172,75			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	ORG. PRIVES - BAT ET INSTALLATIONS	5	01/01/2012
L	Licences de logiciels	2	01/01/2012
L	Autres applicatifs informatiques	5	01/01/2012
L	MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2	01/01/2012
L	MOBILIER	8	01/01/2012
L	Autres applicatifs informatiques (avant 2012)	5	01/01/2012
L	Matériel divers : système d'alarme, caisses...	10	01/01/2012
L	Divers gros matériel	20	01/01/2012
L	Licences de logiciels (avant 2012)	2	01/01/2012

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR M-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		14 827,25	III 14 619,05
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent ⁿ invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		14 827,25	14 619,05
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28051	Concessions et droits similaires	6 315,00	6 310,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 930,00	4 915,80
28184	Mobilier	2 915,00	2 910,25
28188	Autres immo. corporelles	490,00	483,00
29...	Prov. pour dépréciat ⁿ immobilisations		
39...	Prov. dépréciat ⁿ des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect ⁿ de fonctionnement	177,25	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	14 619,05	0,00	62 172,76	0,00	66 791,80

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 66 791,80
Solde	V = IV - II (3) 66 791,80

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 38, 48 et 59 sont présentés uniquement à la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	02

Nombre de membres en exercice : 30 titulaires + 27 suppléants
 Nombre de membres présents : 25 titulaires + 7 suppléants
 Nombre de suffrages exprimés : 28
 VOTES :
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstentions : 1

Date de convocation

Présenté par (1) le Président
 A Strasbourg, le 20 AVR. 2020

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A Strasbourg, le 20 AVR. 2020
 Les membres de l'assemblée délibérante

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le . et de la publication le

A. Jo

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante étant


Roland RIES
 Président du GECT Eurodistrict
 Strasbourg-Ortenau





Document de séance n° 2.3/1/2020
Vorlage Nr. 2.3/1/2020

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratsitzung des Eurodistrikts 1/2020	Date de la séance / Sitzungstag 20.04.2020
Dossier suivi par/ Projektbeauftragte Anika KLAFFKE / Noëlle HERTAUT	

Point n° 2.3 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 2.3 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Proposition de budget prévisionnel pour l'année 2020 / Vor-
schlag für den vorläufigen Haushalt 2020

I. Rapport / Sachverhalt:

Les prévisions budgétaires ont été établies sur la base d'un budget annuel global de 850 000 €, conformément à la décision du Conseil de l'Eurodistrict du 26 mars 2009.

L'exercice précédent (2019) fait apparaître un report global de 490 355 €.

▪ Recettes

Conformément à l'article 10 des statuts, pour l'année 2020, les ressources du GECT proviennent des contributions annuelles des membres du groupement.

Il est proposé de voter le montant des contributions annuelles.

L'arrêté préfectoral du 5 février 2015 a modifié l'arrêté préfectoral initial du 28 janvier 2010 portant création du Groupement Européen de Coopération Territoriale. L'Eurodistrict compte désormais 3 membres au sein de la partie française : l'Etat Français, l'Euro-métropole de Strasbourg ainsi que la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Les recettes prévisionnelles se répartissent comme suit :

- partie allemande (425 000 €)

Gemäß dem Beschluss des Eurodistriktrates vom 26. März 2009 ist der Haushaltsplan auf der Grundlage eines jährlichen Haushalts von 850.000 € erstellt worden.

Das vorangehende Geschäftsjahr (2019) wurde mit einem Überschuss von 490.355 € abgeschlossen.

▪ Einnahmen

Die finanziellen Mittel des EVTZ für das Jahr 2020 stammen, gemäß Artikel 10 der Satzung, aus den jährlichen Beitragszahlungen der Mitglieder des Verbundes. **Es wird vorgeschlagen über die Höhe der jährlichen Beitragszahlungen abzustimmen.**

Aufgrund des Präfektoralerlasses vom 5. Februar 2015, mit dem der ursprüngliche Präfektoralerlass vom 28. Januar 2010 zur Gründung des europäischen Verbundes für territoriale Zusammenarbeit geändert wurde, besteht die französische Seite des Eurodistrikts aus drei Mitgliedern, nämlich dem französischen Staat, der Eurometropole Strasbourg sowie dem Gemeindeverband Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Die Einnahmen sehen wie folgt aus:

- deutsche Seite (425.000 €)

Ortenaukreis : 332 200 €
Offenburg : 30 100 €
Lahr : 22 200 €
Kehl : 17 600 €
Achern : 12 700 €
Oberkirch : 10 200 €

- partie française (425 000 €)
EMS: 367 655 €
Etat : 21 250 €
CC Canton d'Erstein : 36 095 €

A ces recettes il convient d'ajouter la participation attendue de l'Union Européenne, de la Région Grand Est, du Département du Bas-Rhin et du CNRS à hauteur de 265 380 €.

Cela correspond à la valorisation du temps de travail de tous nos chargés de missions pour 5 projets INTERREG. À savoir 10 % pour le projet « jeu pédagogique » pendant 6 mois, 10 % pour le projet « L'Or du Rhin » ; 10 % pour le microprojet « Carto-district », 10% pour le projet « Bus » pendant 4 mois ainsi que 55 %, 30 % et 15 % pour le projet « société civile ». Se rajoutent la valorisation des différentes actions du projet « société civile » des 4 Eurodistricts à hauteur de 60 %. Pour ce dernier, un poste à mi-temps est financé à hauteur de 90 % par les fonds européens et les autres Eurodistricts du Rhin Supérieur.

▪ Dépenses

Le budget de l'année 2020 doit permettre de financer :

- **les projets transfrontaliers propres** jugés pertinents pour le développement du territoire de l'Eurodistrict avec un montant net pour l'Eurodistrict de 284 713 € détaillé dans les documents joints.
- **le projet Interreg « Société Civile »** pour 47 900 €.
- **les projets subventionnés divers** pour 170 000 €.

Ortenaukreis: 332.200 €
Offenburg: 30.100 €
Lahr: 22.200 €
Kehl: 17.600 €
Achern: 12.700 €
Oberkirch: 10.200 €

- französische Seite (425.000 €)
EMS: 367.655 €
Staat: 21.250 €
CC Canton d'Erstein: 36.095 €

Zu diesen Einnahmen sind noch die erwarteten Beteiligungen der Europäischen Union, der Region Grand Est, des Departements du Bas-Rhin und des CNRS in Höhe von 265.380 € hinzuzurechnen.

Dies entspricht der Valorisierung der Arbeitszeit all unserer Projektreferenten für 5 INTERREG-Projekte. Im Detail sind dies 10 % für das Projekt „Onlinespiel“ für 6 Monate, 10 % für das Projekt „Rheingold“, 10% für das Mikroprojekt „Karto-Distrikt“; 10% für das Projekt „Bus“ für 4 Monate sowie 55 %, 30 % und 15 % für das Projekt „Zivilgesellschaft“. Hinzukommt zudem die Valorisierung der geplanten Kosten für die verschiedenen Aktionen des Projekts „Zivilgesellschaft“ der 4 Eurodistrikte in Höhe von 60 %.

Für das Projekt wird zudem eine 50 % Stelle über den EU-Strukturfonds und durch die anderen Eurodistrikte am Oberrhein in Höhe von 90 % finanziert.

▪ Ausgaben

Das Budget des Jahres 2020 soll folgende Ausgaben finanzieren :

- **Eigene grenzüberschreitende Projekte**, die für die Entwicklung des Eurodistriktraums sinnvoll sind und in den beigefügten Unterlagen mit einem Netto-Betrag von 284.713 € aufgeführt sind.
- **das Interreg-Projekt „Zivilgesellschaft“** für 47.900 €.
- **sonstige Förderprojekte** für 170.000 €.

- le paiement du personnel dédié au GECT Eurodistrict avec 353 372 € (fonds structurels inclus).
- les autres dépenses pour le fonctionnement du Secrétariat Général (97 590 €).
- l'organisation des séances du Conseil du GECT (13 600 €).
- La communication et relations publiques (12 100 €)

Le projet de budget selon la nomenclature M14, ainsi qu'un tableau permettant une vision pluriannuelle sont présentés en annexe.

- Personalkosten des EVTZ Eurodistrict von 353.372 € (inkl. Strukturfonds)
- die sonstigen Aufwendungen für den Betrieb des Generalsekretariats (97.590 €).
- die Organisation der Vorstands- und Ratssitzungen des EVTZ (13.600 €).
- Presse- und Öffentlichkeitsarbeit (12.100 €).

Der Haushaltsplan gemäß der anzuwendenden Nomenklatur M14, sowie eine Tabelle, die einen mehrjährigen Ausblick ermöglicht, befinden sich im Anhang.

II. Résolution / Beschluss:

Le Conseil de l'Eurodistrict a examiné le budget prévisionnel et l'adopte conformément aux documents budgétaires joints en annexe:

- dépenses d'investissements :	74 000 €
- recettes d'investissements :	74 000 €
- dépenses de fonctionnement :	1 550 000 €
- recettes de fonctionnement :	1 550 000 €

Der Eurodistriktrat hat den Haushaltsplan geprüft und nimmt den vorläufigen Haushalt gemäß den angehängten Dokumenten an :

- Ausgaben Vermögenshaushalt :	74.000 €
- Einnahmen Vermögenshaushalt :	74.000 €
- Ausgaben Verwaltungshaushalt :	1.550.000 €
- Einnahmen Verwaltungshaushalt :	1.550.000 €

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis :

<input checked="" type="checkbox"/> Accord	<input checked="" type="checkbox"/> Zustimmung
<input type="checkbox"/> Refus	<input type="checkbox"/> Ablehnung
<input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés moins deux voix contre et trois abstentions, adopté le 20 avril 2020 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

20 MAI 2020



Réunion du Conseil de l'Eurodistrict / Eurodistrikt Ratssitzung 20/04/2020 Visioconférence / 20.04.2020 Videokonferenz Délibération soumise au vote / Beschlussvorlage Détail du vote	2.3. Budget prévisionnel 2020 / Haushaltsplan 2020
--	---

Titulaire / Ordentliches Mitglied	Présent / Anwesend	Suppléant(e) / Stellvertreter(in)	Présent / Anwesend	
BAUR Jacques	OUI / JA	GRAEF-ECKERT Catherine	OUI / JA	P
BAYER Karlheinz	NON / NEIN	ERHARDT Carsten	NON / NEIN	
BRAUN Matthias	OUI / JA	CLEIß Christian	NON / NEIN	P
DEBACHER Karl-Heinz	OUI / JA	KLARE Kai-Achim	NON / NEIN	P
GRANDERATH Dorothee	OUI / JA	HOSCH Hans-Jörg	OUI / JA	P
HERRMANN Robert	OUI / JA	--		P
IBERT Markus	OUI / JA	ROTH Eberhard	NON / NEIN	P
KREYER Céleste	NON / NEIN	WEBER Anne-Catherine	OUI / JA	P
LENTZ-KIEHL Brigitte	OUI / JA	GANGLOFF Camille	NON / NEIN	P
MATHIEU Jean-Baptiste	OUI / JA	Dr FELTZ Alexandre	NON / NEIN	A
MEILLAN Emmanuel	OUI / JA	--		P
MULLER-BRONN Laurence	OUI / JA	HORNY-GONIER Marianne	NON / NEIN	P
MUTTACH Klaus	OUI / JA	KARCHER Rosa	NON / NEIN	P
PALEIT Jochen	NON / NEIN	SCHRÖDER Alexander	OUI / JA	P
RAFIK-ELMRINI Nawel	OUI / JA	MATT Nicolas	NON / NEIN	P
RIES Roland	OUI / JA	--		P
RITH Heinz	OUI / JA	AßMUTH Martin	NON / NEIN	P
ROGER Patrick	OUI / JA	GERNET Jean-Baptiste	OUI / JA	C
SCHAAL René	OUI / JA	IMBS Pia	NON / NEIN	P
SCHALCK Elsa	NON / NEIN	MANGIN Pascal	NON / NEIN	
SCHERER Frank	OUI / JA	ERNY Thorsten	NON / NEIN	P
SCHMIDT Michaël	NON / NEIN	KELLER Fabienne	OUI / JA	P
SCHREINER Edith	OUI / JA	METZ Bruno	NON / NEIN	P
SCHULTZ Éric	OUI / JA	BARSEGHIAN Jeanne	OUI / JA	A
SEITZ Thomas	OUI / JA	ROTHMANN Sven	NON / NEIN	C
STEFFENS Marco	OUI / JA	SEIFERT Maren	NON / NEIN	P
TÖMMES Sanja	OUI / JA	HUBER Christian	NON / NEIN	P
VETRANO Toni	OUI / JA	NGUYEN Michael	NON / NEIN	A
WELSCHÉ Michael	OUI / JA	GLEIß Edgar	NON / NEIN	P
WILLER Jean-Marc	OUI / JA	KLETHI Eric	NON / NEIN	P
Élus présents / Anwesende Mitglieder	25		7	
Élus absents / Abwesende Mitglieder	5		20	
Votes / Votum				
Pour / Zustimmung				23
Contre / Ablehnung				2
Abstention / Enthaltung				3
Résultat / Ergebnis				Adopté / Verabschiedet
Légende / Legende:	P	Pour / Zustimmung		
	C	Contre / Ablehnung		
	A	Abstention / Enthaltung		

15 MAI 2020

DCL - Bureau
du Contrôle de Légallité

Prévision Recette Fonctionnement 2020/ Voraussichtliche Einnahmen Betriebskosten 2020	1 547 880,40	
Cotisations des membres / Mitgliederbeiträge	850 000,00	
Fond structurel (p.ex. INTERREG) / Strukturfonds (bsp. INTERREG)	265 380,00	
Recettes diverses (diverse Einnahmen)	0	
Diminution charges / Kostenminderung	0	
Annulation mandats exercices antérieurs	4890,00	
Solde du report antérieur fonctionnement (estimation) / voraussichtlicher Übertrag Betriebskosten	427 710,40	Report total 2019 pour le budget 2020 / Gesamtübertrag aus 2019 für 2020:
Recettes d'investissements 2020 / Investitionseinnahmen 2020	733 89,68	
Amortissements 2020 / Abschreibungen 2020	10 675,00	
Solde du report antérieur investissement (estimation) / voraussichtlicher Übertrag Investition	62 544,68	
		490 355,08

Domaines des dépenses / Ausgabenbereiche	Code fonction	montant 2019 pour mémoire / Summe Haushalt 2019 sur Erläuterung	Réalisé / Ist 2019	imputation comptable / budgetaire	intitulé / Name	BP 2020 proposé / Haushaltsplan 2020 Vorschlag	Réalisé / Ist 2020	Variation	Commentaire / Kommentar	BP 2021 proposé : Haushaltsplan 2021 Vorschlag	BP 2022 proposé : Haushaltsplan 2022 Vorschlag	BP 2023 proposé : Haushaltsplan 2023 Vorschlag
Fonctionnement & séances institutionnelles / Betrieb & institutionelle Sitzungen	Total	451 713	416 564,49			476 662	0	-476 662		457 438	524 223	518 578
Frais de fonctionnement / Betriebskosten	1	89 558	78 506,83			97 590	0,00	-97 590	entre autres : loyer = 29.900 €, charges locatives = 16.400 €, fournitures = 5.620 €, téléphonie = 10.000 €, déplacements = 5.500 €, etc. / Mietz=29.900 €, Mietnebenkosten = 16.400 €, Bürobedarf=5.620 €, Telefonie = 10.000 €, Reise- und Fahrtkosten = 5.500 €, etc...	94 378	94 370	94 370
	0			80812	Energie - Electricité	0	0	0	comprise dans les charges locatives/in der Miete als Nebenkosten eingerechnet	0	0	0
	700	360,35	360,35	60623	Alimentation	500		-500	catering pour GE & réunions de l'ED / Catering für EA und Eurodebattdarstellungen	500	500	500
	1 500	1 454,17	1 454,17	60632	Petit matériel et outillage	1 120		-1 120	petit équipement bureau / Kleines Büromaterial	1 120	1 120	1 120
	5 000	2 523,75	2 523,75	6064	Fournitures administratives	4 000		-4 000	papier, fournitures du bureau etc. / Papier, etc...	4 000	4 000	4 000
	500	209,54	209,54	6068	Autres matières et fournitures	500		-500	Produits hygiéniques etc. / Hygieneprodukte etc.	500	500	500
	24 000	22 833,60	22 833,60	6132	Locations immobilières	29 900		-29 900	loyer=20.630 € + RDC 5 900 €, salle Vosges = 2.680 € / Miete= 20.630 € + EG 5.900 €, Saal Vosges = 2.680 €	29 900	29 900	29 900
	4 500	3 163,44	3 163,44	6135	Locations mobilières	5 300		-5 300	Loyer imprimante, installation téléphonique, carsharing / Miete Drucker, Telefonanlage, carsharing	5 300	5 300	5 300
	15 000	11 184,49	11 184,49	614	Charges locatives et de copropriété	16 400		-16 400	1 080 €*12 (électricité et ménage inclus)+ rappel de charges + réserve / 1.080 €*12 (inkl. Strom und Reinigungskosten) + Nachzahlung+ Reserve	16 400	16 400	16 400
	500			61558	Entretien autres biens mobiliers	500		-500	Réparation bureau etc	500	500	500
	7 000	5 314,31	5 314,31	6156	Maintenance	3 400		-3 400	interventions informatiques - Leitwerk / EDV-Leistungen - Leitwerk	3 400	3 400	3 400
	1 000	766,60	766,60	6161	Assurances multirisques	1 000		-1 000	assurance locaux / Gebäudeversicherung	1 000	1 000	1 000
	1 500	1 226,96	1 226,96	6168	Assurances autres	1 500		-1 500	assurance responsabilité civile professionnelle / Gewerbsthaftpflichtversicherung	1 500	1 500	1 500
	1 500	1 371,89	1 371,89	6182	Documentation générale et technique	1 500		-1 500	abonnements journaux / Zeitungsabo	1 500	1 500	1 500
				6188	Autres frais divers	50		-50	Frais d'inscription / Anmeldung			
	2 200	620,00	620,00	6228	Divers prestations extérieures	2 200		-2 200	Sortie équipe SG + RGD-CDG/ Betriebsausflug+ DSGVD-CDG	1 000	1 000	1 000
	300			6241	Transport de biens	100		-100		100	100	100
	1 000	765,28	765,28	6261	Frais d'affranchissement	1 000		-1 000	affranchissement via EMS + deutsche Post / Post über EMS + deutsche Post	1 000	1 000	1 000
	1 500			6226	Honoraires	1 000		-1 000	Soutien écriture et traduction / Unterstützung Redaktion und Übersetzung	1 000	1 000	1 000
	10 000	9 091,49	9 091,49	6262	Frais de télécommunications	10 000		-10 000	2.000 € tél. fixe + 4.700 € portables + 2.900 € internet (unifimedia) + réserve / 2.000 € Festnetz + 4.700 € Handys + 2.900 € internet (unifimedia) + Reserve	10 000	10 000	10 000
	50			627	Services bancaires et assimilés	50		-50		50	50	50
	6 000	5 678,00	5 678,00	6281	Concours divers (cotisation)	6 000		-6 000	adhésion Adeus et MOT / Mitgliedskosten Adeus und MOT	6 000	6 000	6 000
				6288	Autres services extérieurs	3 600		-3 600	Informatique leitwerk abonnements et cloud / EDV - Leitwerk Abo Softwarelizenz + Cloud	3 600	3 600	3 600

		0		62578	remboursements de frais	0		0		0	0	0
		500	151,20	6257	Frais de réception	500		-500	Réunions de travail / Business Essen	500	500	500
		4 000	3 393,59	6251	Voyages et déplacements	4 000		-4 000	trais + indemnités km agents du SG / Reisekosten - Zug und Auto für die SG-Mitarbeiter	4 000	4 000	4 000
		1 000	506,07	6256	Missions	1 000		-1 000	frais d'hôtel des agents du SG / Hotelkosten für SG-Mitarbeiter bei Reisen	1 000	1 000	1 000
		500		6532	Frais de missions	500		-500	Remboursements des membres des comités / Rückerstattungen für Gremienmitglieder	500	500	500
		0		275	Dépôts et cautionnements versés	6 860		-6 860	Cautions diverses + correction comptabilisation caution 2012 (4 890 €) / Diverse Kautionen + Korrektur 2012 Kautionsbuchung (4 890 €)			
		0		6998	RRR/Achats non stockés	0		0				
		0		70878	Rbi de frais par d'autres redevables	0		0				
		0	105,91	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	4 890		-4 890	Correction comptabilisation caution 2012 / Korrektur 2012 Kautionsbuchung			
Frais de personnel / Personalkosten	2	337 203	328 967,77			353 372	0	-353 372	7 postes à temps plein + 1 poste à temps partiel + 1 remplacement congé maternité 6 mois + 1 stagiaire sur 18 mois + 75% du référent Environnement (65% du référent environnement à partir de septembre) + 60% du référent Santé + 35% du référent Jeunesse + 40% du référent économie (respectivement 15%+30%+55%+60% imputés sur le projet Interreg "Société Civile", 10% du référent Santé imputés au projet INTERREG "Or du Rhin", 10% du référent Environnement imputés sur microprojet "Cartodistrict", 10% du référent environnement imputés sur projet Interreg "bus" à partir de septembre 2020, 10% du référent Jeunesse imputés au projet INTERREG "Passé-Partout" sur 1er semestre 2020) + 2.000 € de formation continue + 1.000 € médecine du travail + 900 € CDG-paies/ 7 VZ-Stellen + 1 TZ-Stelle + 6 Monate Mutterschaftsvertretung + 1 Praktikantenstelle für 10 Monate + 75% Referentenstelle Umwelt (65% Referentenstelle ab September 2020) + 60% Referentenstelle Gesundheit + 35% Referentenstelle Jugend + 40% Referentenstelle Wirtschaft (jeweils 15%+30%+55%+60% für Interreg-Projekt "Zivilgesellschaft", 10% Referentenstelle Gesundheit für Interreg-Projekt "Rheingold", 10% Referentenstelle Umwelt für Mikroprojekt "Kartodistrict", 10% Referentenstelle Umwelt für Interreg-Projekt "Bus" ab September 2020, 10% Referentenstelle Jugend für Interreg-Projekt "Welterbummer" 1. Semester 2020) sowie Inbegriffen Weiterbildungskosten 2.000 €, 1.000 € Arbeitsmedizin und 900 € CDG-Lohnzettel- und Sozialabgabenbearbeitung	339 348	406 153	480 508
		2 000		6184	Versement à des organismes de formation	2 000		-2 000	Formation équipe SG / Weiterbildung team SG	2 000	2 000	2 000
		24 200	26 408,85	6218	Autre personnel extérieur	33 462		-33 462	Mise à disposition personnel / Mitarbeiterentsendung	27 378	45 630	45 630
		900	900,00	6228	Divers	2 500		-2 500	CDG bulletins paie 2020 / CDG Gehaltsabrechnung 2020	1 700	1 700	1 700
		0		6331	Collation Transport	0		0		0	0	0
		184	175,27	6332	Collation au F.N.A.L.	188		-188	187,73 € exact	183	214	210
		4 491	4 373,21	6336	Collations au CNFPT et au Centre de Gestion	4 714		-4 714	4 713,26 € exact	4 604	5 342	5 256
		11 349	10 458,24	64111	Rémunérations illicites	14 041		-14 041	14 040,96 € exact	14 245	14 392	14 392
		208 369	203 521,34	64131	Rémunérations contractuels	211 618		-211 618	211 617,44 € exact	206 404	240 869	236 860
		3 672	4 402,71	64168	Autres emplois insertions	0		0		0	0	0
		62 059	60 780,97	6451	Collations à l'URSSAF	63 762		-63 762	63 761,92 € exact	62 139	72 325	71 104
		11 670	11 518,66	6453	Collations aux caisses de retraite	11 757		-11 757	11 756,30 € exact	11 578	13 174	13 011
		8 299	8 201,05	6454	Collations Pôle Emploi	8 320		-8 320	8 319,05 € exact	8 107	9 497	9 335
		0		6458	Collations aux autres organismes sociaux	0		0		0	0	0
		1 000	801,64	6475	Médecine du travail	1 000		-1 000		1 000	1 000	1 000
		10	1,49	65868	Autres charges diverses de gestion courante	10		-10	Arrondis prélèvement à la source / Abrundung der Direktabbuchungen	10	10	10
				6748	Autres subv. Exceptionnelles			0				
				676	Autres dépenses exceptionnelles			0				
			1 588,38	6418	Rbi sur rémunération du personnel (et USS)			0				
			0,99	7588	Autres produits divers de gestion courante			0				
		1 000	987,49	74718	Participation Etat/autres			0	Aide contrat CAE / Unterstützung CAE-Vertrag	0	0	0
Séances institutionnelles / Institutionelle Sitzungen	3	12 650	11 036,88			13 600	0	-13 600	principalement frais de location de matériel, traduction et interprétation / hauptsächlich Materialmietkosten, Dolmetscherkosten und allgemeine Übersetzungskosten	13 600	13 600	13 600
		500		60623	Alimentation	500		-500		500	500	500
		2 100	772,22	6232	Fêtes et Cérémonies (traiteur)	2 100		-2 100	Catering : 4 réunions / 4 Sitzungen	2 100	2 100	2 100
		4 000	5 527,88	6135	Locations mobilières	6 000		-6 000	location cabine de traduction / Miete Übersetzungskabinen	6 000	6 000	6 000
		5 760	4 320,00	6226	Honoraires	4 500		-4 500	traduction / Übersetzung	4 500	4 500	4 500

		500	418,00	6228	Diverses prestations extérieures	500		-500	Traduction documents de séance par service extérieur / Übersetzungen von Unterlagen außer Haus	500	500	500
Communication & Relations Publiques / Kommunikation & Öffentlichkeitsarbeit	4	12 100	6 061,81			12 100	0	-12 100	publications et matériel de communication, annonces & conférences de presse, 6 domaines de site internet / Veröffentlichungen und Werbemittel, Anzeigen & Pressekonferenzen, 6 Internetdomänen	10 100	10 100	10 100
		1 500	1 303,20	6156	Maintenance	0		0	TIZ + SDV domaines site Internet - imputation comptable jusque 2019 / TIZ + SDV Internetdomänen - Buchungszeile bis 2019	0	0	0
		800	500,00	6226	Honoraires	800		-800	interprétariat conférences de presse / Dolmetschen bei Pressekonferenzen	800	800	800
		400		6228	Divers prestations extérieures	400		-400	Photographe conférence de presse / Fotograf Pressekonferenz	400	400	400
		100	78,50	6232	Fêtes et Cérémonies	100		-100	Catering conférence de presse / Catering Pressekonferenz	100	100	100
		5 400	3 489,48	6236	Catalogues et imprimés	4 000		-4 000	Rapport annuel conception et impression / Jahresbericht Druck und Layout	4 000	4 000	4 000
		1 000	690,69	6238	DIVERS (publicité)	2 400		-2 400	RollUps, plin's, flyers ED	2 400	2 400	2 400
		900		6231	Annonces et insertions	900		-900		900	900	900
				651	Redevances concessions, brevets	1 500		-1 500	TIZ + SDV domaines site internet - imputation comptable à partir de 2020 / TIZ + SDV Internetdomänen - Buchungszeile ab 2020	1 500	1 500	1 500
		2 000		6714	Bourses et prix	2 000		-2 000	Prix / Zeichnerpreis	0	0	0
Investissements (achats uniques) / Investitionen (einmalige Anschaffungen)	Total	4 200	4 147,12			8 000	0	-8 000		5 900	5 900	5 900
Achat de matériel (investissement) / Materialkauf (Investition)	5	4 200	4 147,12			8 000	0	-8 000		5 900	5 900	5 900
		0		2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	0		0		0	0	0
		3 000	3 416,40	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 000		-6 000	Ordinateurs portables pour chargés de mission + 1 poste fixe / Laptops für Projektreferentinnen + 1 Computer	4 900	4 900	4 900
		1 200	730,72	2184	Mobilier	2 000		-2 000	Bureau, armoires / Schreibtisch, Schränke	1 000	1 000	1 000
		0		2181	Installations générales	0		0				
		14 650	14 619,05	6811	Dot. Amortissements	10 675		-10 675	non compris dans le total des achats de matériel / Abschreibungen nicht in dem Gesamtmaterialkauf inbegriffen	17 547	17 108	15 169
Thèmes prioritaires et projets / prioritaire Themenbereiche und Projekte	Total	365 675	288 726,41			284 713	0	-283 561		214 421	215 536	189 604
Transport & mobilité / Verkehr & Mobilität	Total	11 200	90 484,67			54 846	0	-54 814		7 563	7 706	6 804
Étude transport public transfrontalier / ÖPNV Studie	6	0	0,00	617	Etudes	0	0	0	étude finalisée / Studie beendet	0	0	0
Projets susceptibles d'être réalisés suite aux recommandations de l'étude / Mögliche Folgeprojekte aufgrund der Handlungsempfehlungen der Studie	7	112 000	98 485			54 846	0	-54 814		7 563	7 706	6 804
		0		617	Etudes	0		0	Étude TTK - Bus Eurodistrict Erstein-Lahr / TTK-Studie-Eurodistrict-Bus Erstein-Lahr	0	0	0
		140 000	132 900,29	6248	Divers transports collectifs	300 000		-100 000	Bus Eurodistrict Erstein-Lahr / Eurodistrict-Bus Erstein-Lahr			
		5 000		6228	Prestations extérieures divers	2 500		-2 500	évtl. Layout pour affiches bus transfrontaliers / evtl. Layout für Plakate grenzüberschreitende Busse	2 500	2 500	2 500
		5 000	339,80	6236	Catalogues et imprimés	2 500		-2 500	évtl. Druck für Plakate für Forum am Rhein und Sommer ohne Grenzen	2 500	2 500	2 500
				6238	DIVERS (publicité)			0				
				6332	Cotisation Fnal	2				5	5	3
				6336	Cotisations CNFPT/CDG	30				92	97	65
				64131	Rémunération	1 419		-1 419		4 306	4 550	3 033
				6451	Cotisation à l'Urssaf	423		-423		1 273	1 326	884
				6453	Cotisations aux caisses de retraite	57		-57		177	203	136
				6454	Cotisations Pôle Emploi	57		-57		172	182	121
				6574	Subventions privées			0				
				7877	Fonds Interreg	1 142		-1 142	FEDER, 10% de coût salarial financés à 50% + forfait 15% / 50%-Finanzierung der 10%-Lohnkosten + 15% Pauschale	3 462	3 657	2 438
		19 000	18 117,71	7473	Départements	17 000		-17 000				
			6 600,00	7472	Régions	17 000		-17 000				
		19 000	18 117,71	7474	Autres groupements	17 000		-17 000				
Santé / Gesundheit	Total	689	0,00			1 000		-1 000		0	0	0
Projet de Substitution / Substitutionsprojekt	8	0	0,00			0	0	0		0	0	0
Projets susceptibles d'être réalisés suite aux recommandations de l'étude santé réalisée en 2012 / Mögliche Folgeprojekte aufgrund der Handlungsempfehlungen der im Jahre 2012 realisierte Gesundheitsstudie	9	689	0,00	657363	Subventions publiques	0		0	TRISAN II (01.12.2015-30.11.2022) : subvention unique de 1 000 € en 2020 / einmalige Förderung von 1.000 € in 2020	0	0	0
			0,00	6236	DIVERS (publicité)			0				
			0,00	657363	Subventions publiques	1 000		-1 000				
			0,00	6132	Locations immobilières			0				
			0,00	6135	Locations mobilières			0				
		2 200	0,00	6218	Autre personnel extérieur			0				
		19	0,00	64111	Rémunérations titulaires			0				
			0,00	6228	Prestations extérieures divers			0				
			0,00	6226	Honoraires			0				
			0,00	6232	Fêtes et cérémonies			0				
			0,00	6251	Frais de déplacement			0				
		0	0,00	6574	Subventions privées	0		0				

Bilinguisme & Formation / Zweisprachigkeit & Ausbildung	Total	1 530	0,00	7477	Fonds Interreg	0	0	-74 693		74 058	50 000	50 000
Fonds bilinguisme -déplacements scolaires / Fonds für Zweisprachigkeit - Klassenfahrten	10	50 000	20 947,65			40 000	0	-40 000	Coopération avec RP Freiburg et MAERI / Kooperation mit RP Freiburg und MAERI	40 000	40 000	40 000
		45 000	20 762,65	657363	Subventions publiques	35 000		-34 000		35 000	35 000	35 000
		5 000	185,00	6574	Subventions privées	5 000		-5 000		5 000	5 000	5 000
				6236	Catalogues et imprimés			0				
Jeu pédagogique / Online-Spiel	43	4 578	748,70			681	0	-681	Prolongation par Interreg jusqu'en juin 2020 / Projekt durch Interreg bis Juni verlängert	0	0	0
		0		6228	Frais de prestations extérieures divers	0		0				
		400		6232	Fêtes et Cérémonies	200		-200	Catering formation enseignants / Catering Lehrerbildung			
		7 400		6246	Divers transports collectifs	0		0				
		0		6251	Frais de déplacement	0		0				
		4	3,57	6332	Cotisations FNAL	2		-2				
		75	74,29	6336	Cotisations CNFPT/CDG	30		-30				
		3 561	3 538,42	64131	Rémunération	1 373		-1 373				
		1 083	1 075,72	6451	Cotisations à l'Urssaf	416		-416				
		150	148,59	6453	Cotisations aux caisses de retraite	58		-58				
		145	143,33	6454	Cotisations Pôle Emploi	56		-56				
		0		7477	Autres groupements	0		0				
		8 140	4 235,22	7477	Fonds Interreg	1 454		-1 454	FEDER, 10% de coût salarial financés à 60% + forfait 15% + 60% des autres dépenses / 60%-Finanzierung der 10%-Lohnkosten + 15% Pauschale + 60% der anderen Ausgaben			
INTERREG "L'Or du Rhin" / "Rheingold"	47	0	0,00			4 037	0	-4 012	Projet INTERREG V « L'Or du Rhin : Jeu de mots-bilité sans frontière 4.0a / INTERREG V-Projekt "Rheingold: Spannende E-Wort-Schatzsuche am Oberrhein". 01.01.2020-01.01.2022	4 058	0	0
		0	0,00	6218	Autre personnel extérieur	3 042		-3 042		4 563		
		0	0,00	6251	Frais de déplacement	330		-330		330		
				6332	Cotisations FNAL	2						
				6336	Cotisations CNFPT/CDG	23						
				64131	Rémunération	1 035		1 035				
				6451	Cotisations à l'Urssaf	314		-314				
				6453	Cotisations aux caisses de retraite	44		-44				
				6454	Cotisations Pôle Emploi	42		-42				
		0	0,00	64111	Rémunération titulaires	25		-25		37		
		0	0,00	657363	Subventions publiques	2 500		-2 500		2 500		
		0	0,00	7477	Fonds Interreg	3 320		-3 320	FEDER, 10% du coût salarial financés à 60% + forfait 15% + 60% des autres dépenses / 60%-Finanzierung der 10%-Lohnkosten + 15% Pauschale + 60% der anderen Ausgaben	3 372		
Promotion projets linguistique / Sprachförderprojekte	46	0	0,00			20 000	0	-20 000	Projet en partenariat avec le Landratsamt et la Volkshochschule Ortenau (2 ans) / Projekt in Zusammenarbeit mit dem Landratsamt und der Volkshochschule Ortenau (2 Jahre)	20 000	0	0
		0	0,00	657363	Subventions publiques	20 000		-20 000		20 000	0	0
Apprentissage transfrontalier / grenzüberschreitende Berufsausbildung	11	5 000	4 956,87			10 000	0	-10 000	ED-Profilung en coopération avec la IHK / ED-Profilung in Kooperation mit der IHK	10 000	10 000	10 000
		5 000	4 608,87	6228	Divers (prestations extérieures)	10 000		-10 000	Tests	10 000	10 000	10 000
		0		6226	Honoraires	0		0		0	0	0
		0		6236	Catalogues et imprimés	0		0		0	0	0
		0	148,00	6238	Divers (Publicité)	0		0		0	0	0
Economie / Wirtschaft	Total	55 000	53 192,11			55 000	0	-55 000		55 000	55 000	55 000
Participation aux salons ExpoReal & MIPIM / Beteiligung an den Messen ExpoReal & MIPIM	12	50 000	50 000,00			50 000	0	-50 000	MIPIM + EXPOREAL 2020 : Stand commun avec la WRD et l'EMS / gemeinsamer Stand mit der WRD und der EMS	50 000	50 000	50 000
		50 000	50 000,00	6233	Foires et expositions	50 000		-50 000		50 000	50 000	50 000
Semaine de l'entrepreneur européen / Woche des europäischen Unternehmers	13	5 000	3 439,20			5 000	0	-5 000		5 000	5 000	5 000
		0		6135	Locations mobilières	0		0		0	0	0
		0		6228	Divers (prestations extérieures)	0		0		0	0	0
		3 000	1 440,00	6226	Honoraires	3 000		-3 000	Traductions / Übersetzungen	3 000	3 000	3 000
		2 000	1 999,20	6231	Années et inscriptions	2 000		-2 000	MUP	2 000	2 000	2 000
		0		6232	Fêtes et Cérémonies (Traiteur)	0		0		0	0	0
		0		6238	Divers (Publicité)	0		0		0	0	0
		0		6241	Transports de biens	0		0		0	0	0
		0		6674	Subventions privées	0		0		0	0	0
SHG cartographie / GIS Kartenerstellung	Total	3 000	1 844,50			3 000	0	-3 754		3 000	3 000	3 000
Réalisation du Site / Umsetzung der Webseite	14	1 900	1 844,50			1 900	0	-1 900		1 900	1 900	1 900
		0		6228	Divers (prestations extérieures)	0		0		0	0	0
		1 900	1 844,50	6166	Maintenance	1 900		-1 900		1 900	1 900	1 900

Réalisation des cartes / Umsetzung der Karten	33	1 100	0			7 949	0	-7 854		1 100	1 100	1 100
		1 100	0,00	82876	Remboursements frais à d'autres organismes	1 100		-1 100	pour un développement éventuel par l'achat de bases de données / für evtl. Erweiterungen per Dateneinkauf	1 100	1 100	1 100
				8332	Collation Final	5						
				8336	Collations CNFPT/CDG	90						
				84131	Rémunération	4 257		-4 257				
				8481	Collation à l'Urssaf	1 267		-1 267				
				8453	Collations aux caisses de retraite	171		-171				
				8454	Collations Pôle Emploi	170		-170				
		0	0,00	857383	Subventions publiques	5 000		-5 000	Subvention dans Microprojet Carto-District / Kleinprojektschuss Carto-District	0	0	0
				74718	Participation Etat/autres	4 111		-4 111	Microprojet Carto-District: 10% de coût salarial financés à 60% + forfait 15% par CNRS / Kleinprojekt Carto-District: 60%-Finanzierung der 10%-Lohnkosten + 15% Pauschale durch CNRS	0	0	0
Participation Citoyenne / Bürgerbeteiligung	Total	5 000	0,00			5 000	0	-5 000		5 000	20 000	5 000
Rencontres Maires-citoyens / Eurodistrikt Konvent	15	0	0,00			0	0	0	Rencontre maires-citoyens tous les deux ans 2020/2022. Intégré dans le projet Interreg "Société Civile" en 2020 / Eurodistrikt Bürgerkonvent sollte alle 2 Jahre stattfinden 2020/2022. Eingeplant im Interreg Projekt "Zivilgesellschaft" für 2020.	0	15 000	0
		0	0,00	8068	Autres matières et fournitures			0	0 Namensschilder, Armbänder, Deko etc.		0	0
		0	0,00	6132	Locations immobilières			0	0 Location salle / Miete Saal		1 000	0
		0	0,00	6135	Locations mobilières			0	0 Technique / Technik		1 500	0
		0	0,00	6226	Honoraires			0	0 Interprètes / Übersetzer		3 500	0
		0	0,00	6228	Prestations extérieures divers			0	0 Modérateur, Photographe, Musique / Moderator, Fotograf, Musik		0	0
		0	0,00	6231	Annonces et insertions			0			1 000	0
		0	0,00	6232	Fêtes et Cérémonies			0	0 Catering		4 000	0
		0	0,00	6236	Divers Publicité			0	0 Flyers		4 000	0
Nouveau site internet participatif / neuer, partizipativer Internetauftritt	16	5 000	0,00			5 000	0	-5 000	selon besoins : adaptations, évolutions et protection après mise en place d'un calendrier commun d'événets / bei Bedarf Anpassungen, Aktualisierung und Schutz nach Umsetzung eines gemeinsamen Eventskalender. Extension du calendrier culturel à la ComCom Erstein et application culturelle et mobilité / Erweiterung VS-Kalender um ComCom Erstein + Kultur- und Mobilitätsapp	5 000	5 000	5 000
				8156	Maintenance	2 000		-2 000			2 000	2 000
		5 000		2051	logiciel	3 000		-3 000			3 000	3 000
Forum de l'Eurodistrikt (divers thèmes) / Eurodistrikt Forum (verschiedene Themenbereiche)	17	0	0,00			0	0	0	Base 1 par an ; coûts répartis dans budget selon thématique et sur le plan comptable sous divers chapitres / Basis: 1 km Jahr; Kosten im Haushalt auf verschiedene Themenfelder verteilt	0	0	0
Jeunesse / Jugend	Total	30 000	21 749,87			30 000	0	-10 000		30 000	30 000	30 000
Km Solidarité	18	25 000	17 145,87			25 000	0	-25 000	Course solidaire avec 4 500 élèves au Jardin des Deux Rives / Solidaritätslauf mit 4.500 Schülern im Garten der zwei Ufer	25 000	25 000	25 000
		2 500	1 252,26	80523	Alimentation	2 500		-2 500		2 500	2 500	2 500
		100	75,97	8084	Fournitures administratives	200		-200		200	200	200
		1 200	938,02	8086	Autres fournitures	2 000		-2 000		2 000	2 000	2 000
		7 000	6 346,22	8135	Locations mobilières	7 800		-7 800		7 800	7 800	7 800
		1 800	1 470,00	8232	Fêtes et cérémonies	2 000		-2 000		2 000	2 000	2 000
		600	504,00	8236	Catalogues imprimés	1 500		-1 500		1 500	1 500	1 500
		6 800	6 559,40	8228	Divers prestations extérieures	9 000		-9 000		9 000	9 000	9 000
		5 000		8248	Divers transports collective	0		0		0	0	0
Rencontre animateurs jeunesse / Jugendarbeitertreffen	34	5 000	4 604,00			5 000	0	-5 000	Rencontre pour les bénévoles et les personnels dans le domaine de l'animation jeunesse. Organisée par l'Eurodistrikt dans les structures jeunesse avec des ateliers, des présentations de projets et des opportunités de nouveaux partenariats / Treffen für ehrenamtliche oder hauptamtliche Mitarbeiter*innen in der Jugendarbeit. Organisiert durch den Eurodistrikt bei den Jugendeinrichtungen vor Ort mit Workshops, Projektpräsentationen und Begegnungsmöglichkeiten für neue Partnerschaften	5 000	5 000	5 000
		300		8088	Autres fournitures	300		-300		300	300	300
		500		6132	Locations immobilières	0		0		0	0	0
		1 000	81,00	8228	Divers prestations extérieures	500		-500		500	500	500
		1 500	2 848,00	8228	Honoraires	2 500		-2 500		2 500	2 500	2 500
		1 700	1 725,00	8232	Fêtes et cérémonies	1 700		-1 700		1 700	1 700	1 700
				8574	Subvention privées	0		0				
Sport / Sport	Total	5 000	5 800,88			5 000	0	-5 000	Projets propres & participations / eigene Projekte & Projektbeteiligungen	5 000	5 000	5 000
Forum des acteurs du Sport - Rencontres / Forum Sportakteure - Treffen	35	0	0,00			0	0	0	Projet sport santé intégré dans projet Interreg "Société Civile" en 2020 / Projekt Sport Gesundheit integriert in Interreg-Projekt "Zivilgesellschaft" für 2020	0	0	0

Championnats d'athlétisme de l'Eurodistrict / Eurodistrict Leichtathletikmeisterschaften	45	5 000	5 808,08			5 000	0	-5 000	Organisé en coopération avec le Verein zur Förderung der Leichtathletik in der Ortenau et le Comité départemental d'athlétisme du Bas-Rhin / Organisation in Zusammenarbeit mit dem Verein zur Förderung der Leichtathletik in der Ortenau und den Comité départemental d'athlétisme du Bas-Rhin	5 000	5 000	5 000
		5 000	5 000,00	6228	Prestations extérieures divers	5 000		-5 000		5 000	5 000	5 000
Culture / Kultur	Total	0	0,00			0	0	0	Projets propres , la majorité des projets sont externes. Couvert par Fonds Microprojets et soutien classique aux projets, par ex. Baal Novo (voir op. 26) / Eigene Projekte, Mehrheit der Projekte sind extern, durch Mikroprojektfonds und klassische Projektunterstützung gedeckt, zum Beispiel Baal Novo (siehe Op.26)	0	0	0
Evénements et événements grand public / Veranstaltungen und öffentliche Veranstaltungen	Total	0	0,00			0	0	0	Projet grand public intégré dans projet Interreg "Société Civile" en 2017-2019 / Projekt öffentliche Veranstaltungen integriert in Interreg-Projekt "Zivilgesellschaft" für 2017-2021	0	0	0
Affaires sociales / Soziales	Total	36 508	55 895,97			30 000	0	-30 000		20 000	10 000	0
Fonds de soutien aux enfants réfugiés / Fonds für Flüchtlingskinder	36	50 000	58 000,00			30 000	0	-30 000	Fonds réfugiés / Flüchtlingsfonds	20 000	10 000	0
		10 000	1 950,00	657363	Subventions publiques	5 000		-5 000		2 000	1 000	0
		40 000	48 050,00	6574	Subventions privées	25 000		-25 000		18 000	9 000	0
Seniors/ Senioren	37	0	0,00			0	0	0	projet intergénérationnel. Utilisé actuellement pour financer le nouveau projet Marge / intergenerationsprojekt. Finanzierung momentan für neues Marge-Projekt genutzt	0	0	0
		0	0,00	6574	Subventions privées							
INTERREG MARGE	42	6 508	5 895,97			0	0	0	Projet INTERREG V « MARGE: inscrire les quartiers marginalisés dans l'espace du Rhin supérieur » / INTERREG V-Projekt „MARGE: Einbindung benachteiligter Quartiere im Oberrheingebiet“. 10% coût salarial référent / 10% Lohnkosten Referenzenstelle. Fin de projet en 2019 / Projekt endet 2019	0	0	0
				6132	Location immobilière			0				
		4 400	4 401,50	6218	Autre personnel extérieur			0				
		330		6251	Frais déplacement			0				
				6332	Cotisation Fnai			0				
				6336	Cotisation CNFPT/CDG			0				
		37	21,56	64111	Rémunération titulaires			0				
				64131	Rémunération			0				
				6451	Cotisation à l'Urssaf			0				
				6453	Cotisations aux caisses de retraite			0				
				6454	Cotisations Pôle Emploi			0				
		5 000	5 000,00	6574	Subventions privées			0				
		3 259	3 527,09	7477	Fonds Interreg			0	FEDER. 10% de coût salarial financés à 60% + forfait 15% + 60% des autres dépenses / 60% Finanzierung der 10%-Lohnkosten + 15% Pauschale + 60% der anderen Ausgaben			
Prévention & Sécurité / Prävention & Sicherheit	Total	1 800	525,94			5 300	0	-5 300	uniquement foires et travaux complémentaires suite au Forum 2016 / nur Messeauftritte sowie Folgearbeit für das Forum 2016	800	800	800
Prévention & Sécurité / Prävention & Sicherheit	29	1 800	525,94			5 300	0	-5 300		800	800	800
				60623	Alimentation			0				
				6132	Location immobilière			0				
				6226	Honoraires			0				
		800	97,50	6228	Divers prestations extérieures	200		-200	Parking pour la Oberrheinmesse	800	800	800
			428,40	6232	Fêtes et cérémonies	600		-600	Repas pour la Oberrheinmesse			
				6236	Catalogues imprimés	4 500		-4 500	Conception campagne d'information + impression affiches A3 (1000) - informationskampagne + A3-Plakatdruck (1000)			
		0		657363	Subventions publiques	0		0				
		1 000		6233	Foires et expositions	0		0		0	0	0
		0		2051	Logiciels	0		0				
Environnement / Umwelt	Total	30 000	28 540,01			7 000	0	-7 000	Projet Economie circulaire et Air & Climat / Projekt : Kreislaufwirtschaft - Abfall und Luft & Klima	7 000	7 000	7 000
Economie circulaire - Déchets / Kreislaufwirtschaft - Abfall	38	0	0,00			2 000	0	-2 000	Rhin Vivant / Lebender Rhein	0	0	0
				2051	logiciel			0				
				60632	Petit matériel et outillage	0		0				
				6228	Honoraires	1 000		-1 000				
				6232	Fêtes et cérémonies	500		-500				
				6236	Catalogues imprimés	500		-500				

Air et climat / Luft und Klima	39	30 000	28 540,01			5 000	0	-5 000	Atmo Vision Interreg 2018-2020	7 000	7 000	7 000
				2153	Matériel de bureau et matériel informatique			0				
		25 000		8228	Honoraires	0		0	Unret pour le climat / Klimaschutz			
		0		8228	Divers prestations extérieures	0		0		7 000	7 000	7 000
			23 540,01	8236	Catalogues imprimés			0				
		5 000	5 000,00	8574	Subventions privées	5 000		-5 000	Atmo Vision Interreg 2018-2020			
Tourisme / Tourismus	Total	7 000	4 920,16			7 000	0	-7 000		7 000	27 000	27 000
Parcours découverte Eurodistrict / Eurodistrikt Entdeckungsrallye	40	2 000	0,00			2 000	0	-2 000	Nouveau concept en prévision concernant une offre d'activités culturelles et de loisirs pour petits et grands à partir de la 14 ^{ème} édition du pass découverte / Neues Konzept in Planung über Kultur- und Freizeitangebote für Groß und Klein basierend auf der 1. Auflage des Entdeckungspasses	2 000	2 000	2 000
		1 600	0,00	8236	Catalogue imprimés	1 600		-1 600	Impression / Druck	1 600	1 600	1 600
		400	0,00	8228	Divers prestations extérieures	400		-400	Graphiste / Grafiker	400	400	400
				8084	Fournitures administratives	0		0		0	0	0
Journée vélo / Fahrradtag	44	0	-79,84			0	0	0	Projet intégré dans projet Interreg "Société Civile" en 2019-2020-2021 / Projekt integriert in Interreg-Projekt "Zivilgesellschaft" für 2019-2020-2021	0	20 000	20 000
				8084	Fournitures administratives			0			300	300
				8088	Autres matières et fournitures			0			300	300
				80832	Petit matériel et outillage			0			0	0
				8135	Locations mobilières			0			0	0
				8228	Honoraires			0			700	700
			-79,84	8228	Divers prestations extérieures			0			8 350	8 350
				8231	Annonces et insertions			0			2 000	2 000
				8232	Fêtes et cérémonies			0			500	500
				8236	Catalogues et imprimés			0			3 500	3 500
				8238	Divers (publicité)			0			4 350	4 350
				8248	Divers transports collectifs			0			0	0
Festival Chrysantheme	46	5 000	5 000,00			5 000	0	-5 000	Jardin Eurodistrict / Eurodistrikt Beet	5 000	5 000	5 000
		5 000	5 000,00	8228	Prestations extérieures divers	5 000		-5 000		5 000	5 000	5 000
Projets subventionnés divers / diverse Förderprojekte	total	180 800	132 877,12			170 800	0	-170 800	Projets subventionnés / Förderprojekte	130 000	130 000	130 000
projets déjà votés pour 2019 / bereits für 2019 beschlossene Förderprojekte	26	80 800	80 000,00			70 800	0	-70 800	projets déjà votés / durch Gremienbeschlüsse gebunden	30 000	80 000	30 000
		60 000	60 000,00	8574	Subventions privées	60 000		-60 000	Beal Novu, 2020: 60.000 €, 2021-2025: 30.000 €/an, 30.000 €/Jahr	30 000	30 000	30 000
		10 000	10 000,00	8574	Subventions privées	0		0	Oblick, 2019 : 10.000 €	0	0	0
		10 000	10 000,00	857348	Subventions publiques	10 000		-10 000	Satire-Ausstellung Ranchen-Tomi Ungerer, 2020: 10.000 €	0	0	0
demandes additionnelles dans l'année (sur la base de l'année précédente)/ zusätzliche Förderprojekte im		180 800	52 877,12			100 800	0	-100 800	Projets subventionnés / Förderprojekte	180 000	100 000	100 000
		90 000	50 877,12	8574	Subventions	90 000		-90 000		90 000	90 000	90 000
		10 000	2 000,00	857363	Subventions publiques	10 000		-10 000		10 000	10 000	10 000
INTERREG Société Civile - Microprojets / INTERREG Zivilgesellschaft - Mikroprojekte	Total	48 127	12 023,27		Montant net :	47 980	0	-47 980	Projet Société Civile / Projekt Société Civile. 10% coût salarial référent économie + 15% coût salarial référent environnement + 30% coût salarial référent santé + 55% coût salarial référent jeunesse + 100% coût salarial coordinateur à mi-temps / 15% Lohnkosten Referenzenstelle Umwelt + 30% Lohnkosten Referenzenstelle Gesundheit + 55% Lohnkosten Referenzenstelle Jugend + 100% Lohnkosten Referenzenstelle Koordinator Halbzzeit	36 803	6 561	0
INTERREG Société Civile - Microprojets / INTERREG Zivilgesellschaft - Mikroprojekte	27	48 127	12 023,27			47 980	0	-47 980		36 803	6 561	0
		0		80832	Petit matériel et outillage	0		0		0	0	0
		300	131,33	8084	Fournitures administratives	150		-150		200	0	0
		1 300	234,00	8088	Autres matières et fournitures	1 050		-1 050		250	0	0
		3 000		8132	Locations immobilières	700		-700		2 000	0	0
		7 000	2 039,08	8135	Locations mobilières	9 200		-9 200		3 500	0	0
		2 000	720,00	8184	Versement à des organismes de formation	4 280		-4 280		3 000	0	0
		13 200	13 204,46	8218	Autre personnel extérieur	9 126		-9 126		13 689	0	0
		8 700		8228	Honoraires	15 500		-15 500		6 900	0	0
		25 450	15 478,17	8228	Divers prestations extérieures	21 800		-21 800		13 350	0	0
		2 000	1 959,80	8231	Annonces et insertions	2 000		-2 000		3 000	0	0
		5 300	454,80	8232	Fêtes et cérémonies	5 200		-5 200		500	0	0
		15 000	7 784,94	8236	Catalogues et imprimés	14 000		-14 000		4 000	0	0
		7 150	3 579,29	8238	Divers (publicité)	13 500		-13 500		12 000	0	0
		0		8248	Divers transports collectifs	0		0				
		500		8251	Frais déplacement	500		-500		500	0	0
		41	40,16	8332	Cotisation Fnal	44		-44		42	5	5
		862	847,35	8338	Cotisations CMFP/COG	949		-949		905	101	101
		111	84,61	84111	Rémunérations titulaires	74		-74		111	0	0
		41 152	40 439,32	84131	Rémunérations contractuels	44 208		-44 208		42 185	4 658	4 658
		12 461	12 241,41	8451	Cotisations à l'URSSAF	13 360		-13 360		12 728	1 432	1 432

	1 720	1 697,52	6453	Cotisations aux caisses de retraite	1 845		-1 845		1 765	196	
	1 663	1 634,06	6454	Cotisations Pôle Emploi	1 786		-1 786		1 704	189	
	4 513	4 058,74	65733	Subv. Fonctionnt versée aux départements	5 822		-5 822	Reversement des fonds FEDER	4 262	0	
	88 253	62 586,35	657350	Subv. Fonctionnt versée aux autres grpts	69 659		-69 659	Reversement des fonds FEDER	73 745	0	
			6574	Subventions privées			0				
	10 000		2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	15 000		-15 000		5 000	0	
	0		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0		0		0	0	
	0		2188	Autres immobilisations corporelles	2 500		-2 500		0	0	
	1 518	1 197,25	7473	Départements	2 639		-2 639	dont financement 5% du coût salarial coordinateur / inbegriffen 5%-Finanzierung Koordinator-Lohnkosten	1 279	0	
	8 620	10 445,49	7478	Autres groupements	14 651		-14 651	Eds. dont financement 28 % du coût salarial coordinateur / inbegriffen 28 %-Finanzierung Koordinator-Lohnkosten	7 168	0	
	193 611	145 529,38	7477	Fonds structurels	187 063		-187 063	FEDER dont 75 481 € reversés aux partenaires. Dont financement 60% des coûts salariaux référents environnement + santé + jeunesse et 57% des coûts coordinateur à mi-temps/ FEDER inbegriffen 75.481 € für Partner. Inbegriffen 60%-Finanzierung der Lohnkosten Referenten Umwelt + Gesundheit + Jugend und 57%-Finanzierung der Koordinator-Lohnkosten Halbzelt	160 066	0	
Total	1 064 365	858 957,46			987 954	0		= budget total net (ce que cela coûte à FED)	862 089	899 298	859 251
	1 300 843	1 075 510,05		Total dépenses 6 (rose) / Total Ausgaben 6 (rosa)	1 232 060	0			1 023 536	894 055	852 789
	19 200	4 147,12		Total dépenses investissements 2 (jaune) / Total Ausgaben Investitionen 2 (gelb)	35 360	0			13 900	8 900	8 900
	255 678	209 111,33		total recettes 7 (bleu) / Total Einnahmen 7 (blau)	270 270	0			175 347	3 657	2 438
	0	1 588,38		total diminution charges 8 (bleu) / Total Kostenminderung 8 (blau)	0	0			0	0	0

Total dépenses / Gesamtausgaben	1 292 860
Report potentiel fonctionnement sur 2020 / potentieller Übertrag Betriebskosten auf 2020	315 120
Total dépenses investissements / Gesamtausgaben Investition	35 360
Report potentiel investissement sur 2020/ potentieller Übertrag Investition auf 2020	37 960
REPORT TOTAL / GESAMTÜBERTRAG	383 080

Prévision Recette Fonctionnement 2021 / Voraussichtliche Einnahmen Betriebskosten 2021	1 337 085		
Cotisations des membres / Mitgliederbeiträge	850 000		
Fond structurel (p.ex. INTERREG) / Strukturfonds (bsp. INTERREG)	171 885		
Recettes diverses / diverse Einnahmen	0		
Diminution charges / Kostenminderung	0		
Annulation mandats exercices antérieurs	0		
Solde du report 2020 fonctionnement (estimation) / voraussichtlicher Übertrag 2020 Betriebskosten	315 120	Report total 2020 pour le budget 2021 / Gesamtübertrag aus 2020 für 2021:	353 080
Recettes d'investissements 2021 / Investitionseinnahmen 2021	55 507		
Amortissements 2021 / Abschreibungen 2021	17 547		
Solde du report 2020 investissement (estimation) / voraussichtlicher Übertrag 2020 Investition	37 960		

Total dépenses 2021 / Gesamtausgaben 2021	1 023 536
Report potentiel fonctionnement sur 2021 / potentieller Übertrag Betriebskosten auf 2021	313 469
Total dépenses investissements 2020 / Gesamtausgaben Investition 2020	13 900
Report potentiel investissement sur 2021 / potentieller Übertrag Investition auf 2021	41 607
REPORT TOTAL / GESAMTÜBERTRAG	355 076

Prévision Recette Fonctionnement 2022 / Voraussichtliche Einnahmen Betriebskosten 2022		1 163 469		
Cotisations des membres / Mitgliederbeiträge		850 000		
Fond structurel (p.ex. INTERREG) / Strukturfonds (bsp. INTERREG)		0		
Recettes diverses /diverse Einnahmen		0		
Diminution charges / Kostenminderung		0		
Annulation mandats exercices antérieurs		0		
Solde du report 2021 fonctionnement (estimation) / voraussichtlicher Übertrag 2021 Betriebskosten		313 469	Report total 2021 pour le budget 2022 / Gesamtübertrag aus 2021 für 2022:	355 076
Recettes d'investissements 2022 / Investitionseinnahmen 2022		58 715		
Amortissements 2022 / Abschreibungen 2022		17 308		
Solde du report 2021 investissement (estimation) / voraussichtlicher Übertrag 2021 Investition		41 607		

Total dépenses 2022 / Gesamtausgaben 2022	894 055
Report potentiel fonctionnement sur 2023 / potentieller Übertrag Betriebskosten auf 2023	269 414
Total dépenses investissements 2022 / Gesamtausgaben Investition 2022	8 900
Report potentiel investissement sur 2023 / potentieller Übertrag Investition auf 2023	49 815
REPORT TOTAL / GESAMTÜBERTRAG	319 229

Prévision Recette Fonctionnement 2023 / Voraussichtliche Einnahmen Betriebskosten 2023		1 119 414		
Cotisations des membres / Mitgliederbeiträge		850 000		
Fond structurel (p.ex. INTERREG) / Strukturfonds (bsp. INTERREG)		0		
Recettes diverses /diverse Einnahmen		0		
Diminution charges / Kostenminderung		0		
Annulation mandats exercices antérieurs		0		
Solde du report 2022 fonctionnement (estimation) / voraussichtlicher Übertrag 2022 Betriebskosten		269 414	Report total 2021 pour le budget 2022 / Gesamtübertrag aus 2021 für 2022:	319 229
Recettes d'investissements 2023 / Investitionseinnahmen 2023		64 984		
Amortissements 2023 / Abschreibungen 2023		15 169		
Solde du report 2022 investissement (estimation) / voraussichtlicher Übertrag 2022 Investition		49 815		

Total dépenses 2023 / Gesamtausgaben 2023	852 789
Report potentiel fonctionnement sur 2024 / potentieller Übertrag Betriebskosten auf 2024	266 625
Total dépenses investissements 2023 / Gesamtausgaben Investition 2023	8 900
Report potentiel investissement sur 2024 / potentieller	58 084
REPORT TOTAL / GESAMTÜBERTRAG	322 709

PREFECTURE
DU BAS-RHIN
15 MAI 2020
DCL - Bureau
du Contrôle de Légalité

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20002417200013

POSTE COMPTABLE :

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU (3)

ANNEE 2020



(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement).
- budgétaires (délibération n° du)

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
	T		
	E		
		1 550 000,00	1 122 289,60
+		+	+
R	E		
	P		
	O		
	R		
	T	0,00	0,00
	S		
		(si déficit)	(si excédent)
		0,00	427 710,40
-		-	-
		1 550 000,00	1 550 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
	T		
	E		
		74 000,00	11 355,32
+		+	+
R	E		
	P		
	O		
	R		
	T	0,00	0,00
	S		
		(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	62 644,88
-		-	-
		74 000,00	74 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 624 000,00	1 624 000,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	482 740,00	0,00	434 530,00	434 530,00	434 530,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	418 177,00	0,00	434 664,00	434 664,00	434 664,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	630 631,74	0,00	666 111,40	666 111,40	666 111,40
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 531 548,74	0,00	1 536 305,40	1 536 305,40	1 536 305,40
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	624,01	0,00	1 339,28	1 339,28	1 339,28
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 634 172,75	0,00	1 538 644,68	1 538 644,68	1 538 644,68
020	Virement à la section d'investissement (5)	172,25	0,00	690,32	690,32	690,32
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	14 650,00	0,00	10 675,00	10 675,00	10 675,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		14 822,25	0,00	11 365,32	11 365,32	11 365,32
TOTAL		1 649 000,00	0,00	1 550 010,00	1 550 010,00	1 550 010,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 550 010,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 105 678,00	0,00	1 115 380,00	1 115 380,00	1 115 380,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de gestion courante		1 106 678,00	0,00	1 115 380,00	1 115 380,00	1 115 380,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	601,26	0,00	6 909,60	6 909,60	6 909,60
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 106 479,26	0,00	1 122 289,60	1 122 289,60	1 122 289,60
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 106 479,26	0,00	1 122 289,60	1 122 289,60	1 122 289,60

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	427 710,40
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 550 010,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	11 356,32	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement
---	-----------	--

(1) Cf Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

TECT EURODISTRICT STBG ORTENAU - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU - BP - 2020

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$, $RI\ 040 = DF\ 042$, $DI\ 041 = RI\ 041$, $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES
II
A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	52 000,00	0,00	49 140,00	49 140,00	49 140,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	67 000,00	0,00	67 140,00	67 140,00	67 140,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	6 860,00	6 860,00	6 860,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	6 860,00	6 860,00	6 860,00
48...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	67 000,00	0,00	74 000,00	74 000,00	74 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	67 000,00	0,00	74 000,00	74 000,00	74 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

74 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transl.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
48...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	177,25		680,32	680,32	680,32
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	14 650,00		10 675,00	10 675,00	10 675,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	14 827,25		11 355,32	11 355,32	11 355,32

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	14 527,26	0,00	11 366,32	11 366,32	11 366,32
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						62 644,68
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						74 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	11 366,32
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annuels.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A6).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 au solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	434 530,00		434 530,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	434 664,00		434 664,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	666 111,40		666 111,40
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	10 675,00	10 675,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 339,28		1 339,28
023	Virement à la section d'investissement		680,32	680,32
Dépenses de fonctionnement – Total		1 538 644,68	11 365,32	1 550 010,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 550 010,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
190	Neutr. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	18 000,00	0,00	18 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	49 140,00	0,00	49 140,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 860,00	0,00	6 860,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		74 000,00	0,00	74 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	74 000,00
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation (mutuelle en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	1 115 380,00		1 115 380,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 909,60	0,00	6 909,60
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 122 289,60	0,00	1 122 289,60

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	427 710,40
---	-------------------

+

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 550 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		10 675,00	10 675,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		680,32	680,32
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	11 355,32	11 355,32

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	62 644,68
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

+

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	74 000,00
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	482 740,00	434 830,00	434 830,00
60623	Alimentation	3 700,00	3 500,00	3 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00	1 120,00	1 120,00
6064	Fournitures administratives	3 400,00	4 350,00	4 350,00
6068	Autres matières et fournitures	3 300,00	3 850,00	3 850,00
6132	Locations immobilières	27 500,00	30 600,00	30 600,00
6135	Locations mobilières	22 500,00	28 300,00	28 300,00
614	Charges locatives et de copropriété	15 000,00	16 400,00	16 400,00
61568	Entretien autres biens mobiliers	500,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	10 400,00	7 300,00	7 300,00
6161	Multirisques	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6168	Autres primes d'assurance	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	6 280,00	6 280,00
6188	Autres frais divers	0,00	50,00	50,00
6226	Honoraires	46 280,00	28 300,00	28 300,00
6228	Divers	58 450,00	60 000,00	60 000,00
6231	Annonces et insertions	4 900,00	4 900,00	4 900,00
6232	Fêtes et cérémonies	11 600,00	12 400,00	12 400,00
6233	Foires et expositions	51 000,00	50 000,00	50 000,00
6236	Catalogues et imprimés	27 600,00	28 600,00	28 600,00
6238	Divers	8 150,00	15 900,00	15 900,00
6241	Transports de biens	100,00	100,00	100,00
6248	Divers	152 400,00	100 000,00	100 000,00
6251	Voyages et déplacements	4 830,00	4 830,00	4 830,00
6256	Missions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6257	Réceptions	500,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	10 000,00	10 000,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	50,00	50,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 000,00	6 000,00	6 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	1 100,00	1 100,00	1 100,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	3 600,00	3 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	418 177,00	434 664,00	434 664,00
6218	Autre personnel extérieur	44 000,00	45 630,00	45 630,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	229,00	243,00	243,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 428,00	5 836,00	5 836,00
64111	Rémunération principale titulaires	11 516,00	14 140,00	14 140,00
64131	Rémunérations non tit.	253 082,00	263 910,00	263 910,00
64168	Autres emplois d'insertion	3 672,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	75 603,00	79 542,00	79 542,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	13 540,00	13 932,00	13 932,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 107,00	10 431,00	10 431,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	1 000,00	1 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	638 631,74	666 111,44	666 111,40
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	0,00	1 500,00	1 500,00
6532	Frais de mission	500,00	500,00	500,00
65733	Subv. fonct. Départements	4 513,00	5 822,00	5 822,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	10 000,00	10 000,00	10 000,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	88 253,00	89 859,00	89 859,00
657363	Subv. fonct. Établ. à caractère adminis	65 000,00	78 500,00	78 500,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	462 355,74	500 120,40	500 120,40
65888	Autres	10,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 531 548,74	1 536 305,40	1 536 306,40
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	2 990,00	2 000,00
6714	Sources et prix	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (8)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	624,01	1 339,28	1 339,28
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 534 172,75	1 538 644,68	1 538 644,68
023	Virement à la section d'investissement	177,25	680,32	680,32
042	Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	14 850,00	19 875,99	19 875,99

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	14 650,00	10 675,00	10 675,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		14 627,25	11 365,32	11 365,32
042	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		14 627,25	11 365,32	11 365,32
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 549 000,00	1 550 000,00	1 550 000,00

+	RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
---	-----------------------------------	-------------

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 550 000,00
---	--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DF 042 = RI 040.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaines et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 106 878,00	1 116 380,00	1 116 380,00
74710	Autres participations Etat	1 000,00	25 361,00	25 361,00
7472	Participat* Régions	0,00	17 000,00	17 000,00
7473	Participat* Départements	20 518,00	19 639,00	19 639,00
74748	Participat* Autres communes	0,00	425 000,00	425 000,00
74758	Participat* Autres groupements	877 620,00	435 401,00	435 401,00
7477	Participat* Budget communautaire et FS	208 540,00	192 979,00	192 979,00
76	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
7688	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 76 + 013		1 106 878,00	1 116 380,00	1 116 380,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	801,26	6 909,60	6 909,60
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	801,26	6 909,60	6 909,60
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 108 479,26	1 122 289,60	1 122 289,60
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 108 479,26	1 122 289,60	1 122 289,60

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	427 710,40
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 550 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre. RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations et 204)	15 000,00	18 000,00	18 000,00
2051	Concessions, droits similaires	15 000,00	18 000,00	18 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	62 000,00	48 140,00	48 140,00
2183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00	6 000,00	6 000,00
2184	Mobilier	1 200,00	2 000,00	2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	47 800,00	41 140,00	41 140,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		67 000,00	67 140,00	67 140,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	6 860,00	6 860,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	6 860,00	6 860,00
020	Dépenses imputées	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	6 860,00	6 860,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		67 000,00	74 000,00	74 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		67 000,00	74 000,00	74 000,00

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	74 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état RI B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 102 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
019	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 139)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 168)	0,00	0,00	0,00
29	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
19	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
139	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Comptes de liaison : affectat° (BA,réels)	0,00	0,00	0,00
25	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	177,25	660,32	660,32
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	14 650,00	10 675,00	10 675,00
28051	Concessions et droits similaires	6 315,00	6 310,00	6 310,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 930,00	2 956,00	2 956,00
28184	Mobilier	2 915,00	926,00	926,00
28188	Autres immo. corporelles	490,00	483,00	483,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	14 827,25	11 385,32	11 385,32
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	14 827,25	11 385,32	11 385,32
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	14 827,25	11 385,32	11 385,32

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	62 644,68
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	74 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	ORG. PRIVES - BAT ET INSTALLATIONS	5	01/01/2012
L	Licences de logiciels	2	01/01/2012
L	Autres applicatifs informatiques	5	01/01/2012
L	MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2	01/01/2012
L	MOBILIER	8	01/01/2012
L	Matériel divers : système d'alarme, caisses...	10	01/01/2012
L	Divers gros matériel	20	01/01/2012
L	Licences de logiciels (avant 2012)	2	01/01/2012
L	Autres applicatifs informatiques (avant 2012)	5	01/01/2012

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		11 355,32	III 11 355,32
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10228	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		11 355,32	11 355,32
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28051	Concessions et droits similaires	6 310,00	6 310,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 956,00	2 956,00
28184	Mobilier	926,00	926,00
28188	Autres immo. corporelles	493,00	493,00
29...	Prov. pour dépréciat* immobilisations		
39...	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	680,32	680,32

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	11 355,32	0,00	62 644,68	0,00	74 000,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 74 000,00
Solde	V = IV - II (6) 74 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 26, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice: 30 titulaires + 27 suppléants
 Nombre de membres présents: 25 titulaires + 7 suppléants
 Nombre de suffrages exprimés: 28

VOTES:
 Pour: 23
 Contre: 2
 Abstentions: 3

Date de convocation:

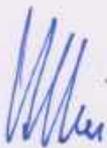
Présenté par (1): le Président
 A Strasbourg, le 20 AVR. 2020

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A Strasbourg, le 20 AVR. 2020
 Les membres de l'assemblée délibérante (2).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A. le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante élit


 Roland RIES
 Président du GECT Eurodistrict
 Strasbourg-Ortenau

PREFECTURE
 DU BAS-RHIN
 15 MAI 2020
 DCL - Bureau
 du Contrôle de Légalité



Document de séance n° 3.1/1/2020

Vorlage Nr. 3.1/1/2020

Séance du Conseil l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 1/2020	Date de la séance / Sitzungstag 20.04.2020
Dossier suivi par/ Projektbeauftragte Noëlle HERTAUT	

Point n° 3.1 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 3.1 der Tagesordnung

Objet/Betreff:

Avenant à la convention d'adhésion du GECT au service « Paie à façon » du Centre de Gestion du Bas-Rhin / *Änderung der Beitrittsvereinbarung des EVTZ zu dem Service « Paie à façon » des Centre de Gestion du Bas-Rhin*

I. Rapport / Sachverhalt

Les Centres de Gestion sont des organismes publics locaux à caractère administratif dont les missions sont définies par la loi du 26 janvier 1984 sur la fonction publique territoriale française.

Ils sont principalement compétents pour l'organisation du recrutement au sein des collectivités (publication des postes vacants), l'accès aux différents corps de la fonction publique locale (organisation de concours) et la gestion de la carrière des fonctionnaires territoriaux.

Les Centres de Gestion peuvent, dans ce cadre, assurer un certain nombre d'expertises et de prestations en mettant à la disposition des collectivités affiliées des outils adaptés à l'édition des fiches de paie et du suivi de la carrière de leurs agents.

Lors de la séance du 28/03/2011, le Conseil a validé l'adhésion du GECT au Centre de Gestion du Bas-Rhin. Depuis, celui-ci apporte son soutien notamment pour l'établissement des fiches de paie et des déclarations sociales ainsi que pour le suivi de carrière des agents du GECT.

Lors de la séance du 02/06/2016, le Conseil a validé l'adhésion du GECT au service « Paie à façon », adhésion formalisée par la convention signée le 24/06/2016 avec effet au 01/01/2016.

Die „Verwaltungszentren“ sind lokale öffentlich-rechtliche Einrichtungen, deren Aufgaben im Gesetz vom 26. Januar 1984 über die territoriale öffentliche Verwaltung definiert sind.

Sie sind vor allem zuständig für die Personalgewinnung der Verwaltungen (Ausschreibung von offenen Stellen), den Zugang zu den verschiedenen lokalen öffentlichen Verwaltungen (Organisation von Aufnahmeprüfungen) sowie für die Karrierebegleitung von Beamten der Kommunalverwaltung.

Die Verwaltungszentren können in diesem Rahmen ihren Mitgliedern ihre Expertise und Serviceleistungen anbieten, z.B. Zurverfügungstellung von Software und technischer Hilfe für die Gehaltsabrechnungen oder die Begleitung von Karrierewegen.

In seiner Sitzung vom 28.03.2011 hat der Rat den Beitritt zum Centre de Gestion du Bas-Rhin beschlossen. Dieser unterstützt seitdem den EVTZ besonders bei Gehalts- und Sozialabgaben-Abrechnungen sowie bei der Karrierebegleitung des EVTZ-Personals.

In seiner Sitzung vom 02.06.2016 hat der Rat den Beitritt des EVTZ zu dem Service „Paie à façon“ beschlossen. Eine Vereinbarung mit Inkrafttreten zum 01.01.2016 wurde am 24.06.2016 unterzeichnet.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion du Bas-Rhin assure les services suivants :

- La réalisation des bulletins de paie quelles que soient les spécificités des agents
- La fourniture et l'édition des états récapitulatifs et bordereaux de charges mensuelles ou trimestrielles
- La réalisation de la déclaration de données sociales en fin d'année (N4DS)
- L'assistance et l'expertise d'un conseiller spécialiste de la paie et en veille permanente sur la réglementation
- Gestion du prélèvement à la source (PASRAU)

Suite à l'adoption des nouveaux tarifs 2020 par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin le 28/11/2019, le coût de la prestation, à compter du 01/01/2020 est modifié comme suit :

- Traitement de la paie par mois et par bulletin de 15 € = 180 €/an (auparavant 8 € = 96 €/an) soit un coût annuel prévisionnel de 1 620 € sur la base de 8 agents et 1 stagiaire (auparavant 864 €/an).

Le Secrétariat Général de l'Eurodistrict a été informé de cette augmentation de coût par courrier en décembre 2019.

Un avenant à la convention initiale (n° 3PAF, voir annexe) devra par conséquent être signé entre le Centre de Gestion du Bas-Rhin et le GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

II. Résolution / Beschluss:

Considérant la communication tardive de l'augmentation de coût ne laissant pas de possibilité pour trouver une solution alternative au 01/01/2020 et considérant l'intérêt pour l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau de poursuivre notre adhésion au service « Paie à façon », le Conseil décide d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 3PAF à la convention ainsi que tout document y afférent.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

- | |
|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Accord |
| <input type="checkbox"/> Refus |
| <input type="checkbox"/> Résolution modifiée |

In diesem Rahmen gewährleistet der Centre de Gestion du Bas-Rhin folgende Serviceleistungen:

- Erstellung der Lohnzettel mit Berücksichtigung der eventuellen Besonderheiten des Personals
- Bereitstellung der monatlichen oder vierteljährlichen Sozialabgabenabrechnungen
- Ausführung der Jahressozialangabenerklärung (N4DS)
- Unterstützung und Fachwissen eines Gehaltsspezialisten mit ständiger Überwachung der Reglementierung
- Verwaltung des Abzugs der Einkommenssteuer an der Quelle (PASRAU)

Am 28.11.2019 hat der Verwaltungsrat des Centre de Gestion du Bas-Rhin neue Tarife für 2020 beschlossen. Ab 01.01.2020, ändern sich die Kosten wie folgt:

- Gehaltsrechnung pro Monat und pro Lohnzettel à 15 € = 180 €/Jahr (vorher 8 € = 96 €/Jahr) d.h. ein voraussichtlicher Kostenaufwand von 1.620 € für 8 Angestellte und 1 Praktikanten (vorher 864 €/Jahr).

Über diese Kostenerhöhung wurde das ED-Generalsekretariat schriftlich im Dezember 2019 informiert.

Eine Vertragsänderung (Nr.3PAF, siehe Anhang) zur ursprünglichen Vereinbarung muss dementsprechend zwischen dem Centre de Gestion du Bas-Rhin und dem EVTZ Eurodistrict Strasbourg - Ortenau unterschrieben werden.

Angeichts der späten Bekanntgabe der Kostenerhöhung, die keine alternative Lösung zum 01.01.2020 ermöglichte und angesichts des Interesses für den Eurodistrict Strasbourg-Ortenau den Beitritt zu dem Service „Paie à façon“ fortzusetzen, ermächtigt der Rat den Präsidenten, die Vertragsänderung Nr. 3PAF sowie jegliche mit dieser Änderung in Zusammenhang stehenden Dokumente zu unterzeichnen.

- | |
|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Zustimmung |
| <input type="checkbox"/> Ablehnung |
| <input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss |

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 20 avril 2020 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

20 MAI 2020

Réunion du Conseil de l'Eurodistrict / Eurodistrikt Ratssitzung 20/04/2020 Visioconférence / 20.04.2020 Videokonferenz Délibération soumise au vote / Beschlussvorlage Détail du vote	3.1. CDG67 - Convention "paie à façon" / CDG67 Vereinbarung "paie à façon"
--	---

Titulaire / Ordentliches Mitglied	Présent / Anwesend	Suppléant(e) / Stellvertreter(in)	Présent / Anwesend	
BAUR Jacques	OUI / JA	GRAEF-ECKERT Catherine	OUI / JA	P
BAYER Karlheinz	NON / NEIN	ERHARDT Carsten	NON / NEIN	
BRAUN Matthias	OUI / JA	CLEIß Christian	NON / NEIN	P
DEBACHER Karl-Heinz	OUI / JA	KLARE Kai-Achim	NON / NEIN	P
GRANDERATH Dorothee	OUI / JA	HOSCH Hans-Jörg	OUI / JA	P
HERRMANN Robert	OUI / JA	--		P
IBERT Markus	OUI / JA	ROTH Eberhard	NON / NEIN	P
KREYER Céleste	NON / NEIN	WEBER Anne-Catherine	OUI / JA	P
LENTZ-KIEHL Brigitte	OUI / JA	GANGLOFF Camille	NON / NEIN	P
MATHIEU Jean-Baptiste	OUI / JA	Dr FELTZ Alexandre	NON / NEIN	P
MEILLAN Emmanuel	OUI / JA	--		P
MULLER-BRONN Laurence	OUI / JA	HORNY-GONIER Marianne	NON / NEIN	P
MUTTACH Klaus	OUI / JA	KARCHER Rosa	NON / NEIN	P
PALEIT Jochen	NON / NEIN	SCHRÖDER Alexander	OUI / JA	P
RAFIK-ELMRINI Nawel	OUI / JA	MATT Nicolas	NON / NEIN	P
RIES Roland	OUI / JA	--		P
RITH Heinz	OUI / JA	AßMUTH Martin	NON / NEIN	P
ROGER Patrick	OUI / JA	GERNET Jean-Baptiste	OUI / JA	P
SCHAAL René	OUI / JA	IMBS Pia	NON / NEIN	P
SCHALCK Elsa	NON / NEIN	MANGIN Pascal	NON / NEIN	
SCHERER Frank	OUI / JA	ERNY Thorsten	NON / NEIN	P
SCHMIDT Michaël	NON / NEIN	KELLER Fabienne	OUI / JA	P
SCHREINER Edith	OUI / JA	METZ Bruno	NON / NEIN	P
SCHULTZ Éric	OUI / JA	BARSEGHIAN Jeanne	OUI / JA	P
SEITZ Thomas	OUI / JA	ROTHMANN Sven	NON / NEIN	P
STEFFENS Marco	OUI / JA	SEIFERT Maren	NON / NEIN	P
TÖMMES Sanja	OUI / JA	HUBER Christian	NON / NEIN	P
VETRANO Toni	OUI / JA	NGUYEN Michael	NON / NEIN	P
WELSCHÉ Michael	OUI / JA	GLEIß Edgar	NON / NEIN	P
WILLER Jean-Marc	OUI / JA	KLETHI Eric	NON / NEIN	P
Élus présents / Anwesende Mitglieder	25		7	
Élus absents / Abwesende Mitglieder	5		20	
Votes / Votum				
Pour / Zustimmung				28
Contre / Ablehnung				0
Abstention / Enthaltung				0
Résultat / Ergebnis				Adopté / Verabschiedet
Légende / Legende:	P	Pour / Zustimmung		
	C	Contre / Ablehnung		
	A	Abstention / Enthaltung		

N° de la commune	Nom de la commune	Code postal	N° de la commune	Nom de la commune
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

**PREFECTURE
DU BAS-RHIN**
15 MAI 2020
**DCL - Bureau
du Contrôle de Légalité**



AVENANT N°3PAF

AVENANT A LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE

« PAIE À FAÇON »

A la suite des travaux de paie de l'année 2019 et de la proposition du CDG d'effectuer le bordereau mensuel/trimestriel à destination de l'URSSAF à la place des collectivités adhérentes au service « Paie à Façon » en vue d'anticiper la DSN, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin a adopté de nouveaux tarifs le 28 novembre 2019 avec effet au 1^{er} janvier 2020.

Ainsi, les articles 2, 3 et 7 de la convention adoptée par délibération du 02 juillet 2016, sont modifiés de la manière suivante :

ARTICLE 2 :

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin met à disposition des collectivités adhérant au service « Paie à Façon » un portail « tout internet » sur lequel l'établissement saisit chaque mois les variables de paie de ses agents et élus.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin établit ensuite les fiches de paie en fonction des éléments fournis par l'établissement. Il est garant du respect du statut de la Fonction Publique Territoriale et des dispositions légales en matière de rémunération.

Outre les fiches de paie des agents et élus, le Centre de Gestion s'engage à fournir, tous les mois, à ses adhérents, les états récapitulatifs et bordereaux de charges, les états liquidatifs de virement, un fichier dématérialisé destiné à la comptabilité, un fichier dématérialisé au format .xhl pour transmission à la paierie ainsi qu'un fichier PAYMEN pour le virement des salaires.

Le Centre de Gestion assure la génération et le dépôt sur le portail de transmission du fichier des déclarations de Prélèvement à la Source mensuellement avant le 10 du mois N+1.

Il télécharge tous les mois, depuis le portail de transmission, les comptes-rendus métiers à intégrer dans le logiciel de paie.

Le Centre de Gestion se charge, pour la collectivité adhérente au service paie, d'établir, dans les délais prévus par l'organisme, la déclaration mensuelle ou trimestrielle ainsi que la déclaration annuelle à destination de l'URSSAF via le portail Net-Entreprises.

En fin d'année, le Centre de Gestion se charge d'établir et de fournir la N4DS pour un dépôt sur le portail de transmission du fichier.

ARTICLE 3 :

La répartition des tâches relatives à la « Paie à Façon » se fait dans les conditions suivantes :

TÂCHES	L'ETABLISSEMENT	LE CENTRE DE GESTION
Fournir les arrêtés relatifs à la carrière des agents ainsi que les contrats des agents non titulaires, pour validation, au service Gestion des Carrières du Centre de Gestion avant le début de la période de paie.	✓	
Transmission des variables de paie dans les délais imposés par le Centre de Gestion	✓	
Etablissement des fiches de paie		✓
Edition des états récapitulatifs et bordereaux de charges mensuels ou trimestriels		✓
Fourniture des états liquidatifs de virement		✓
Fourniture d'un fichier dématérialisé pour la comptabilité		✓
Fourniture du fichier dématérialisé, au format .xml, pour transmission à la paie		✓
Fourniture du fichier PAYMEN (virement des salaires)		✓
Envoi des mandats de paies à la trésorerie	✓	
Envoi des déclarations de charges aux organismes (Retraites, Mutuelle, ...)	✓	
Etablissement de la déclaration mensuelle/trimestrielle et annuelle à destination de l'URSSAF		✓
Réalisation de la déclaration de données sociales en fin d'année (N4DS)		✓
Envoi de la N4DS sur le portail de transmission du fichier		✓
Gestion du prélèvement à la source (PASRAU)		✓

ARTICLE 7 :

Ces travaux seront rémunérés sur les bases fixées par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, soit à compter du 1er Janvier 2020 :

- Traitement de la paie (par mois et par bulletin) : 15 €, soit 180 €/an

Le règlement de la participation interviendra sur présentation d'un titre de recettes établi par le Centre de Gestion.

Fait à STRASBOURG,

Le ___/___/20___, en ___ exemplaires

**POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Le Président,



MICHEL LORENTZ
Maire de ROESCHWOOG

**POUR LE GECT EURODISTRICT STRASBOURG-
ORTENAU**

Le Président,

ROLAND RIES



Document de séance n° 3.2/1/2020
Vorlage Nr. 3.2/1/2020



Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts</i> 1/2020	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 20.04.2020
Dossier suivi par / Projektbeauftragte Noelle HERTAUT	

Point n° 3.2 de l'ordre du jour / Punkt Nr 3.2 der Tagesordnung

Objet/Betreff : Titularisation poste d'assistante / Verbeamtung Assistenzstelle

I. Rapport / Sachverhalt :

Lors de sa séance du 02/02/2016, le Bureau a validé le recrutement d'une personne en contrat CAE bénéficiant d'une subvention de l'Etat à hauteur de 75-80%. Il s'agit d'un contrat à durée déterminée (minimum 20h/semaine), renouvelable, concernant des personnes ayant des difficultés pour trouver un emploi. Le bénéficiaire du CAE perçoit une rémunération au moins égale au SMIC.

Dans ce cadre, Mme BLANCHARD a été engagée en mars 2016 pour un an sur la base de 24 h/semaine. Le contrat a été prolongé à deux reprises pour un an avec les mêmes conditions.

A l'expiration du financement de ce contrat CAE par l'Etat, le Bureau a validé, lors de sa séance du 06/12/2018, l'évolution du poste de Mme BLANCHARD en poste d'assistante administrative de catégorie C de fonction publique territoriale sous forme de stagiairisation pendant un an suivi d'une titularisation. Cette stagiairisation se termine le 03/05/2020.

Mme BLANCHARD fournit un travail important au sein du Secrétariat Général. Elle s'occupe entre autres de la logistique de nos manifestations, des fournitures et traite les demandes de subventions concernant notre

En seiner Sitzung vom 02.02.2016 hat sich der Vorstand für die Rekrutierung eines(r) Mitarbeiters(in) mit einem CAE-Vertrag und der damit verbundenen staatlichen Förderung in Höhe von 75-80% ausgesprochen. Dieser Vertrag ist befristet, verlängerbar, (minimal 20 Std./Woche) und betrifft Personen, die Schwierigkeiten haben, Arbeit zu finden. Der CAE-Vertrag bietet dem(r) Mitarbeiter(in) eine Vergütung, die mindestens dem französischen Mindestlohn (SMIC) entspricht.

In diesem Rahmen wurde Frau BLANCHARD im März 2016 auf einer 24 Std./Woche Basis für ein Jahr eingestellt. Der Vertrag wurde zweimal zu den gleichen Konditionen um jeweils ein Jahr verlängert.

Mit dem Auslauf der staatlichen Finanzierung des CAE-Vertrags hat der Eurodistrikt Vorstand in seiner Sitzung vom 06.12.2018 die Änderung der Stelle von Frau BLANCHARD von einem CAE-Vertrag in einen Vertrag des öffentlichen Diensts als Verwaltungsassistentin der Kategorie C in Form einer Probezeit von einem Jahr mit geplanter Verbeamtung validiert. Diese Probezeit endet am 03.05.2020.

Frau BLANCHARD leistet im Generalsekretariat wichtige Arbeit. Sie kümmert sich u.a. um die Logistik unserer Veranstaltungen, den Bürobedarf und betreut die Antragsaufnahme unseres Fonds für

fonds pour le bilinguisme. En plus de son soutien aux chargées de projets, elle est une aide importante pour la Secrétaire Générale en prenant en charge, de manière générale, beaucoup de tâches d'une assistante de direction.

Le travail fourni par Mme BLANCHARD donnant entière satisfaction, le Secrétariat Général recommande de titulariser Mme BLANCHARD, à l'issue de la période de stage, au poste d'assistante administrative de catégorie C de fonction publique territoriale sur la base de 24h/semaine.

Zweisprachigkeit. Neben ihrer Unterstützung für die Projektreferenten, ist sie eine wichtige Hilfe für die Generalsekretärin, da sie generell viele Aufgaben einer Direktionsassistentin übernimmt.

Da ihre geleistete Arbeit sehr zufriedenstellend ist, empfiehlt das Generalsekretariat, Frau BLANCHARD, zur Beamtin als Verwaltungsassistentin der Kategorie C des öffentlichen Diensts auf der Basis von 24 St./Woche nach ihrer Probezeit zu ernennen.

II. Résolution / Beschluss:

Le Conseil de l'Eurodistrict valide la titularisation de Mme BLANCHARD au poste d'assistante administrative de catégorie C de fonction publique territoriale à l'issue de la période de stage.

Le Conseil charge le Secrétariat Général d'accomplir les démarches nécessaires à la titularisation.

Le Conseil autorise le Président à signer tout document relatif à cette titularisation.

Der Rat des Eurodistrikts validiert die Ernennung von Frau BLANCHARD, nach der Probezeit, zur Beamtin als Verwaltungsassistentin der Kategorie C des öffentlichen Diensts.

Der Rat beauftragt das Generalsekretariat alle notwendigen Schritte zur Verbeamtung einzuleiten.

Der Rat ermächtigt den Präsidenten alle Unterlagen bezüglich der Verbeamtung zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

- Accord
- Refus
- Résolution modifiée

- Zustimmung
- Ablehnung
- Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 20 avril 2020 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

20 MAI 2020



Réunion du Conseil de l'Eurodistrict / Eurodistrikt Ratssitzung 20/04/2020 Visioconférence / 20.04.2020 Videokonferenz Délibération soumise au vote / Beschlussvorlage Détail du vote	3.2. Titularisation poste d'assistante / Verbeamtung Assistenzstelle
--	---

Titulaire / Ordentliches Mitglied	Présent / Anwesend	Suppléant(e) / Stellvertreter(in)	Présent / Anwesend	
BAUR Jacques	OUI / JA	GRAEF-ECKERT Catherine	OUI / JA	P
BAYER Karlheinz	NON / NEIN	ERHARDT Carsten	NON / NEIN	
BRAUN Matthias	OUI / JA	CLEIß Christian	NON / NEIN	P
DEBACHER Karl-Heinz	OUI / JA	KLARE Kai-Achim	NON / NEIN	P
GRANDERATH Dorothee	OUI / JA	HOSCH Hans-Jörg	OUI / JA	P
HERRMANN Robert	OUI / JA	--		P
IBERT Markus	OUI / JA	ROTH Eberhard	NON / NEIN	P
KREYER Céleste	NON / NEIN	WEBER Anne-Catherine	OUI / JA	P
LENTZ-KIEHL Brigitte	OUI / JA	GANGLOFF Camille	NON / NEIN	P
MATHIEU Jean-Baptiste	OUI / JA	Dr FELTZ Alexandre	NON / NEIN	P
MEILLAN Emmanuel	OUI / JA	--		P
MULLER-BRONN Laurence	OUI / JA	HORNY-GONIER Marianne	NON / NEIN	P
MUTTACH Klaus	OUI / JA	KARCHER Rosa	NON / NEIN	P
PALEIT Jochen	NON / NEIN	SCHRÖDER Alexander	OUI / JA	P
RAFIK-ELMRINI Nawel	OUI / JA	MATT Nicolas	NON / NEIN	P
RIES Roland	OUI / JA	--		P
RITH Heinz	OUI / JA	AßMUTH Martin	NON / NEIN	P
ROGER Patrick	OUI / JA	GERNET Jean-Baptiste	OUI / JA	P
SCHAAL René	OUI / JA	IMBS Pia	NON / NEIN	P
SCHALCK Elsa	NON / NEIN	MANGIN Pascal	NON / NEIN	
SCHERER Frank	OUI / JA	ERNY Thorsten	NON / NEIN	P
SCHMIDT Michaël	NON / NEIN	KELLER Fabienne	OUI / JA	P
SCHREINER Edith	OUI / JA	METZ Bruno	NON / NEIN	P
SCHULTZ Éric	OUI / JA	BARSEGHIAN Jeanne	OUI / JA	P
SEITZ Thomas	OUI / JA	ROTHMANN Sven	NON / NEIN	P
STEFFENS Marco	OUI / JA	SEIFERT Maren	NON / NEIN	P
TÖMMES Sarja	OUI / JA	HUBER Christian	NON / NEIN	P
VETRANO Toni	OUI / JA	NGUYEN Michael	NON / NEIN	P
WELSCHE Michael	OUI / JA	GLEIß Edgar	NON / NEIN	P
WILLER Jean-Marc	OUI / JA	KLETHI Eric	NON / NEIN	P
Élus présents / Anwesende Mitglieder	25		7	
Élus absents / Abwesende Mitglieder	5		20	
Votes / Votum				
Pour / Zustimmung				28
Contre / Ablehnung				0
Abstention / Enthaltung				0
Résultat / Ergebnis				Adopté / Verabschiedet

Legende / Legende:	P	Pour / Zustimmung
	C	Contre / Ablehnung
	A	Abstention / Enthaltung





Document de séance n°4.1/1/2020
Vorlage Nr. 4.1/1/2020

Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts</i> 1/ 2020	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 20.04.2020
Dossier suivi par / Projektbeauftragte Lauréline FLAUX	

Point n° 4.1 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 4.1 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Fonds de soutien aux enfants et aux adolescents réfugiés de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau – projets retenus / *Unterstützungsfonds für Flüchtlingskinder und Jugendliche des Eurodistrikts Strasbourg-Ortenau – ausgewählte Projekte*

I. Rapport / Sachverhalt

Dans sa décision du 27 novembre 2019, le Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau a reconduit le fonds de soutien aux enfants et adolescents réfugiés mis en place en 2016, avec une enveloppe ajustée à 30 000 €, en complémentarité de l'appel à projets de Strasbourg lancé en juillet 2019. Un montant maximum de 2.500 € pouvait être sollicité par projet. L'objectif du fonds est de soutenir des projets et/ou actions facilitant l'intégration des enfants et des adolescents de 0 à 25 ans sur le territoire de l'Eurodistrict.

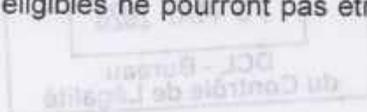
La date limite de dépôt des projets était le 1^{er} février 2020. Un total de 29 projets a été déposé (14 porteurs de projet allemands et 15 porteurs de projet français) pour une enveloppe globale de 66 080 €. La plupart visent notamment des découvertes culturelles, linguistiques et environnementales.

Conformément à la procédure et aux critères de sélection approuvés par le Conseil en décembre 2015, le jury (référents de l'Eurodistrict) s'est efforcé de soutenir le plus grand nombre possible de projets dans la limite du budget disponible. Cependant, au regard du grand nombre de projets déposés par rapport à l'enveloppe disponible, tous les projets techniquement éligibles ne pourront pas être

Mit seinem Beschluss vom 27. November 2019 erneuerte der Eurodistriktrat den im Jahr 2016 eingerichteten Unterstützungsfonds für Flüchtlingskinder und Jugendliche mit einer angepassten Summe von 30.000 €, ergänzend zu dem im Juli 2019 veröffentlichten Straßburger Projektauftrag. Pro Projekt konnte eine Unterstützung von maximal 2.500 € beantragt werden. Ziel des Fonds ist die Förderung von Projekten und/oder Aktionen, die den Flüchtlingskindern und Jugendlichen im Alter von 0 bis 25 Jahren die Integration im Gebiet des Eurodistrikts Strasbourg-Ortenau erleichtern.

Einsendefrist war der 1. Februar 2020. Eingereicht wurden 29 Projektanträge in Höhe von 66.080 €. Davon 14 von deutschen und 15 von französischen Projektträgern, die insbesondere auf die Bereiche Kulturvermittlung, Sprachvermittlung und Naturentdeckung zielen.

Gemäß des im Dezember 2015 vom Rat verabschiedeten Auswahlverfahrens und in Anlehnung an die erarbeiteten Auswahlkriterien, war die Jury (aus Eurodistrikt Referenten) während ihrer Beratungen bemüht, möglichst viele der eingereichten Projekte mit den verfügbaren Mitteln zu unterstützen. Aufgrund der großen Anzahl der eingereichten Projektanträge im Vergleich zu den verfügbaren Finanzmitteln können allerdings



soutenus. Suite aux délibérations, le jury propose de retenir la répartition des fonds présentée en annexe ci-joint :

- 23 projets peuvent être retenus, bien que les sommes demandées aient systématiquement dû être réduites ;
- 1 projet (The Worlderers) peut être financé par le fonds classique de l'Eurodistrict ;
- 1 demande de subvention a été annulée par le porteur de projet ;
- 4 projets n'ont pas été retenus.

En vue d'encourager un échange de savoir-faire sur le territoire de l'Eurodistrict, les porteurs de projet français et allemands subventionnés s'engagent à participer à une réunion de clôture transfrontalière prévue à l'automne 2020.

nicht alle inhaltlich förderfähigen Projekte unterstützt werden. Als Ergebnis ihrer Beratungen schlägt die Jury die im Anhang aufgeführten Fondsverteilung vor:

- 23 Projekte können unterstützt werden, obwohl die angefragten Fördersummen konsequent reduziert werden müssen;
- 1 Projekt (The Worlderers) kann über den klassischen Fonds des Eurodistrikts finanziert werden;
- 1 Förderantrag wurde vom Projektträger zurückgezogen;
- 4 Projekte wurden nicht angenommen.

Mit dem Ziel, auf dem Gebiet des Eurodistrikts einen Best Practice-Austausch anzuregen, verpflichten sich alle geförderten deutschen und französischen Projektträger zur Teilnahme an einer grenzüberschreitenden Fonds-Abschlussveranstaltung, die voraussichtlich im Herbst 2020 stattfinden wird.

II. Recommandation du Secrétariat Général / Empfehlung des Generalsekretariats

Compte tenu de la bonne répartition que présente la décision du jury et qui permet de soutenir de manière conséquente presque tous les projets intéressants, le Secrétariat général recommande de donner suite à cette proposition.

Angesichts der Tatsache, dass der Juryentscheid eine Unterstützung in hohem Maße fast aller gelungenen Projekte vorsieht, empfiehlt das Generalsekretariat diesem Vorschlag nachzukommen.

III. Résolution / Beschluss

Le Conseil de l'Eurodistrict approuve le choix des projets sélectionnés par le jury et octroie aux porteurs de projets nommés en annexe la somme y afférente.

Der Rat des Eurodistrikts stimmt der von der Jury getroffenen Projektauswahl zu und bewilligt den im Anhang genannten Projektträgern die jeweils aufgeführte Fördersumme.

Les 30 000 € du fonds de soutien de l'Eurodistrict seront alors épuisés pour 2020. Une éventuelle reconduction du fonds en 2021 sera décidée d'ici la fin de l'année.

Der Eurodistrict-Unterstützungsfonds in Höhe von 30.000 € ist damit für das Jahr 2020 erschöpft. Über eine mögliche Weiterführung des Fonds im Jahr 2021 wird am Ende des Jahres entschieden.

En outre, le Conseil autorise le Président à signer tout document qui se réfère à ce fonds.

Ferner ermächtigt der Rat den Präsidenten alle mit dem Fonds in Verbindung stehende Unterlagen zu unterzeichnen.

IV. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

<input checked="" type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input checked="" type="checkbox"/> Zustimmung <input type="checkbox"/> Ablehnung <input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss
--	---

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés moins une voix contre, adopté le 20 avril 2020 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral, au siège de l'Eurodistrict le

20 MAI 2020

**PREFECTURE
DU BAS-RHIN**
15 MAI 2020
**DCL - Bureau
du Contrôle de Légalité**

Réunion du Conseil de l'Eurodistrict / Eurodistrikt Ratssitzung 20/04/2020 Visioconférence / 20.04.2020 Videokonferenz Délibération soumise au vote / Beschlussvorlage Détail du vote	4.1. Affaires sociales : Fonds réfugiés / Soziales: Flüchtlingsfonds
--	---

Titulaire / Ordentliches Mitglied	Présent / Anwesend	Suppléant(e) / Stellvertreter(in)	Présent / Anwesend	
BAUR Jacques	OUI / JA	GRAEF-ECKERT Catherine	OUI / JA	P
BAYER Karlheinz	NON / NEIN	ERHARDT Carsten	NON / NEIN	
BRAUN Matthias	OUI / JA	CLEIB Christian	NON / NEIN	P
DEBACHER Karl-Heinz	OUI / JA	KLARE Kai-Achim	NON / NEIN	P
GRANDERATH Dorothee	OUI / JA	HOSCH Hans-Jörg	OUI / JA	P
HERRMANN Robert	OUI / JA	--		P
IBERT Markus	OUI / JA	ROTH Eberhard	NON / NEIN	P
KREYER Céleste	NON / NEIN	WEBER Anne-Catherine	OUI / JA	P
LENTZ-KIEHL Brigitte	OUI / JA	GANGLOFF Camille	NON / NEIN	P
MATHIEU Jean-Baptiste	OUI / JA	Dr FELTZ Alexandre	NON / NEIN	P
MEILLAN Emmanuel	OUI / JA	--		P
MULLER-BRONN Laurence	OUI / JA	HORNY-GONIER Marianne	NON / NEIN	P
MUTTACH Klaus	OUI / JA	KARCHER Rosa	NON / NEIN	P
PALEIT Jochen	NON / NEIN	SCHRÖDER Alexander	OUI / JA	P
RAFIK-ELMRINI Nawel	OUI / JA	MATT Nicolas	NON / NEIN	P
RIES Roland	OUI / JA	--		P
RITH Heinz	OUI / JA	ASMUTH Martin	NON / NEIN	P
ROGER Patrick	OUI / JA	GERNET Jean-Baptiste	OUI / JA	P
SCHAAL René	OUI / JA	IMBS Pia	NON / NEIN	P
SCHALCK Elsa	NON / NEIN	MANGIN Pascal	NON / NEIN	
SCHERER Frank	OUI / JA	ERNY Thorsten	NON / NEIN	P
SCHMDT Michaël	NON / NEIN	KELLER Fabienne	OUI / JA	P
SCHREINER Edith	OUI / JA	METZ Bruno	NON / NEIN	P
SCHULTZ Éric	OUI / JA	BARSEGHIAN Jeanne	OUI / JA	P
SEITZ Thomas	OUI / JA	RÖTHMANN Sven	NON / NEIN	C
STEFFENS Marco	OUI / JA	SEIFERT Maren	NON / NEIN	P
TÖMMES Sanja	OUI / JA	HUBER Christian	NON / NEIN	P
VETRANO Toni	OUI / JA	NGUYEN Michael	NON / NEIN	P
WELSCHE Michael	OUI / JA	GLEIB Edgar	NON / NEIN	P
WILLER Jean-Marc	OUI / JA	KLETHI Eric	NON / NEIN	P
Élus présents / Anwesende Mitglieder	25		7	
Élus absents / Abwesende Mitglieder	5		20	
Votes / Votum				
Pour / Zustimmung				
Contre / Ablehnung				
Abstention / Enthaltung				
Résultat / Ergebnis				



Légende / Legende:	P	Pour / Zustimmung
	C	Contre / Ablehnung
	A	Abstention / Enthaltung

TOP 4.1 EURODISTRICT - FONDS DE SOUTIEN AUX JEUNES RÉFUGIÉS - 2020 / TOP 4.1 EURODISTRIKT - UNTERSTÜTZUNGSFONDS FÜR FLÜCHTLINGE - 2020

Pays Land	Ville / Stadt	Porteur de projet / Projektträger	Projet / Projekt	Subvention sollicitée € / Beantragte Förderung EUR	Subvention attribuée € / Zuschlag Förderung EUR	Remarque / Anmerkung	Contenu / Inhalt	Conséquences de la crise Covid19 / Folgen der Covid19-Krise	Durée / Zeitraum	Partenaires / Projektpartner	Nombre bénéficiaires / Anzahl Begünstigte	Déjà soutenu / Vorher unterstützt
F	Birch / Birsigham	AH	Activité Karagöz - Atelier d'expression en français par le théâtre d'ombre traditionnelle turque	1500	850	Nouveau projet / neues Projekt Seulement 6 bénéficiaires du projet / Nur 6 Projektbegünstigte Projet cible une seule nationalité / Projekt richtet sich an eine einzige Nationalität	Atelier (15 séances de 2h) avec de jeunes réfugiés d'origine turque: explorer le théâtre d'ombre traditionnelle turk (Karagöz) et proposer une version moderne correspondant à leur contexte de vie actuel, inventer des dialogues en français et créer des scènes en adéquation avec leur vie Ziel ist es, Workshops mit jungen Flüchtlingen aus der Türkei zu organisieren, um das traditionelle türkische Schattenentheater (Karagöz) zu erkunden und eine moderne Version, die ihrem aktuellen Lebenskontext entspricht, zu kreieren. Dialoge werden auf Französisch entworfen und die Szenen entsprechend für aktuelles Leben. Insgesamt 15 zweistündige Workshops	Projet maintenu : acteurs se déroulent en juin pendant la semaine des réfugiés Projet sera effectué prochainement en Juin während der Flüchtlingswoche	Avril - Juillet 2020 April - Juli 2020	Association Le Coléoptère (Birch), Théâtre Tolu-Buru (prastaki)	8 participants (11 à 18 ans) 8 Teilnehmer (11 bis 18 Jahre)	non / nein
F	Strasbourg / Eckbetsheim	AK KOCC BARMA	"Créer et vivre"	3500	1300	Recettes = 4200 / Dépenses = 3050 ↳ subvention ED réduite à 1300 € Économies = 4 200 / Ausgaben = 3 050 == ED-Förderung auf 1 300 € reduziert	Permettre aux jeunes réfugiés d'exprimer et réguler leurs émotions, apaiser leur relation au corps, être écouté sans jugement, créer. Deux ateliers en alternance : Création musicale (toute globe et matériaux naturels) + Création musicale (percussions diverses). Les deux ateliers se feront en cohésive, les animateurs travaillent ensemble non pas en regardant un résultat attendu mais en ouvrant pour le mieux être des participants. Au total 12 ateliers de 2 heures Ziel des Projekts ist es, jungen Flüchtlingen zu ermöglichen, ihre Emotionen auszudrücken und zu regulieren, ihre Beziehung zum Körper zu beruhigen und ohne Urteil zugehört zu werden. Zwei Workshops im Wechsel: musikalische Kreation (Tun, Laufen, Naturmaterialien) und musikalische Kreation (verschiedene Schlaginstrumente). Kein künstlerisches Ergebnis wird gefordert, sondern nur das bessere Gemeinwohl der Teilnehmer. Insgesamt 12 zweistündige Workshops	Pas d'information disponible Nach keine Information verfügbar	15 avril au 30 octobre 2020 15. April bis 30. Oktober 2020	La roue Tourne, Hôtel de la rue (Strasbourg)	14 participants (8 à 12 ans) 14 Teilnehmer (8 bis 12 Jahre)	2019
F	Strasbourg	ALSACE-SYRIE	Aider les réfugiés à s'intégrer dans la société d'accueil à travers l'apprentissage de la langue française	2000	0	Projet terminé à l'année précédente (dernières dates de 2019) = pas de suivi sur les bénéficiaires attendus Projet terminé à l'année précédente (letzte Termine von 2019) = keine Nachverfolgung zu den Empfänger dieser Förd. (Betreiber) Projekt bereits vorzeitig fertiggestellt	1-Cours de langues avec des professionnels diplômés du F.L.E. afin de bien / besser cet apprentissage, 2- Dossiers d'accompagnement des réfugiés à travers les actions culturelles : découverte de Strasbourg, son environnement, ses traditions, son histoire et ses patrimoines (patrimoine culturel), 3- Accompagnement individualisé et démarches administratives, rédaction de courriers, etc., temps d'échange réguliers avec des jeunes ou des habitants strasbourgeois. Au total, 36 ateliers (1,5 heure par semaine) 1- Sprachkurse mit Pädagogen für Französisch als Fremdsprache; 2- Unterstützung von Flüchtlingen durch kulturelle Aktivitäten: Entdeckung der Stadt Strasbourg, ihrer Umgebung, ihrer Traditionen, ihrer Geschichte und ihres Erbes; 3- Individuelle Betreuung: administrative Verfahren, Schreiben von Briefen, regelmäßige Austauschtreffen etc. Insgesamt: 36 Workshops (1,5 Stunde pro Woche)	Mars - Décembre 2020 März bis Dezember 2020	10 à 14 participants (16 à 24 ans) 10 bis 14 Teilnehmer (16 bis 24 Jahre)	2016, 2017, 2018, 2019		
F	Strasbourg	AU COUDE A COUDE	Actions de soutien à l'intégration des migrants mineurs isolés et jeunes adultes	2500	1500	Nouveau projet / neues Projekt	Favoriser l'intégration de migrants mineurs isolés et jeunes adultes : 1 - Cours de FLE (8h par semaine toute l'année); 2 - Jardin potager partagé (culture de légumes, herbes, séchées de conservation...); 3 - Soirées (jeux, soirées, randonnées, football avec étudiants francophones...); 4 - Ateliers d'autoévaluation avec un partenaire de confiance Ziel ist es, die Integration isolierter Minderjährige und jungen Erwachsene zu fördern: 1 - FLE-Unterricht (8 Stunden pro Woche das ganze Jahr über); 2 - Gemeinsamer Gemüsegarten (Gemüseanbau, Gärten, Sprachaustausch...); 3 - Ausflüge (Kartoffel, Spargelgänge, Fußball mit französischsprachigen Schülern...); 4 - Fernstud-Selbstbewertungswerkstätten in Zusammenarbeit mit Betreibern	Projet maintenu : cours donnés à distance Projet finit weiterhin statt: Nachhilfe und über Distanz weitergegeben	Tout le l'année 2020 Das ganze Jahr 2020	Breiz/Sela (Strasbourg)	20 participants (14 à 25 ans) 20 Teilnehmer (14 bis 25 Jahre)	2018, 2019
F	Strasbourg	BALLADE	"Inclure en musique"	2500	1050	Nouveau projet / neues Projekt	Ateliers socio-culturels via la musique pour jeunes réfugiés : ateliers de pratique musicale ouverte aux jeunes réfugiés, sans prérequis musicaux, avec chants multilingues. Rencontre de jeunes musiciens du territoire, socialisation, intégration dans une mini société qu'est l'orchestre. Redonner confiance et favoriser le maillage social et l'inclusion. Ateliers de 1h par semaine pour les jeunes accompagnés par le Centre Bernanos et l'Eclage. Spectaculaire Workshop mit Musik für junge Flüchtlinge: Musikübungsworkshops mit mehrsprachigen Liedern für junge Flüchtlinge ohne musikalische Voraussetzungen; Begegnungen mit jungen Musikern aus der Region; Sozialisierung durch die Integration in eine mini-Gesellschaft eines Orchesters. Wiederherstellung des Vertrauens und Förderung der sozialen Durchsetzung und Integration. Insgesamt 1 wöchentliche Workshop pro Woche für Jugendliche betreut vom Centre Bernanos und l'Eclage	Projet maintenu : ateliers au Centre Bernanos donnés via skype, ateliers à l'Eclage et CRR sont reportés mais reprennent à partir de la fin du confinement Projet finit weiterhin statt: Workshops im Centre Bernanos werden per Skype weitergegeben, Workshops in der Eclage und im CRR sind aktuell aufgehoben aber werden nach der Ausgangssperre weitergegeben	Mars - Décembre 2020 März bis Dezember 2020	Centre Bernanos, L'Eclage, Conservatoire de Strasbourg	40-50 participants (16 à 25 ans) 40-50 Teilnehmer (16 bis 25 Jahre)	non / nein
F	Strasbourg	BRETZELLE	Le vélo, outil de mobilité, d'autonomie et d'épargne pour des migrants mineurs isolés	1100	0	Demande de subvention en cours / Förderungsantrag aktuell	Pédagogie de l'auto-réparation et remise en état de vélos d'occasion, acquisition des équipements de sécurité. Public d'adolescents migrants, mineurs isolés, dans une démarche d'autonomie. Ils mettront à disposition du territoire. 3 ateliers de 2 heures par semaine, 3 ateliers de 2 heures par semaine, 3 ateliers de 2 heures par semaine Pädagogie der Selbstreparatur und Reparatur von gebrauchten Fahrrädern, Anschaffung von Sicherheitsausrüstungen, Förderung der Autonomie, der Mobilität und der Anwendung der französischen Sprache, Entdeckung der Fahrradkultur des Eurostads. Zielgruppe: unbegleitete geflüchtete Minderjährige, 3 dreistündige Workshops	Projet maintenu : ateliers au Centre Bernanos donnés via skype, ateliers à l'Eclage et CRR sont reportés mais reprennent à partir de la fin du confinement Projet finit weiterhin statt: Workshops im Centre Bernanos werden per Skype weitergegeben, Workshops in der Eclage und im CRR sind aktuell aufgehoben aber werden nach der Ausgangssperre weitergegeben	Janvier - Décembre 2020 Januar - Dezember 2020	Au Coude à Coude	8-9 participants (15-25 ans) 8-9 Teilnehmer (15-25 Jahre)	2019, 2018
D	Kehl	BUGERSTIFTUNG KEHL	Qualification et Ausbildung von Flüchtlingen im Metallbereich und im Bauhandwerk	2500	1250	Peu de contenu dans le formulaire / Weniger Inhalt im Antragsformular	Insertion par la formation professionnelle : cours supplémentaires d'allemand et de formation générale durant leur formation professionnelle, pour 3 apprentis en métallurgie (3Vocans) et des apprentis du bâtiment (2Vocans) Integration durch Berufsausbildung: Zusatzunterricht in Deutsch und Sachkunde zum Bestehen der Lehre. für 3 Lehrlinge im Metallbereich (3 Stunden pro Woche) und Handwerkslehrlinge (2 Stunden pro Woche)	Projet maintenu : quelques cours donnés à distance, le reste reporté Projet finit weiter: einige Kurse über Distanz, der Rest auf Standby	Janvier - Décembre 2020 Januar - Dezember 2020		15 participants (15-20 ans) 15 Teilnehmer (15-20 Jahre)	2017, 2018
F	Strasbourg	CARITAS ALSACE	Stage de découverte du vélo et initiation au code de la route	2500	1150	Nouveau projet / neues Projekt Structure déjà subventionnée à 3 reprises / Einrichtung bereits dreimal unterstützt	Permettre à de jeunes réfugiés de découvrir le vélo et de s'initier au code de la route dans le cadre d'un stage de 5 jours afin de leur permettre de se déplacer en toute sécurité, de mieux appréhender leur territoire de vie, de se ressourcer dans la nature et de se sentir valorisés, de développer leur autonomie et créer des liens entre les jeunes Jungen Flüchtlingen die Möglichkeit zu geben, das Radfahren zu entdecken und die Regeln des Straßenverkehrs während eines fünf-tägigen Praktikums zu erlernen. Ziel ist es, dass sie sich sicherer bewegen können, ihre Umgebung besser kennenlernen, die Natur schätzen und sich selbst wertgeschätzt fühlen. Ihre Autonomie entwickeln und Kontakte mit den anderen Jugendlichen knüpfen. Praktikum im Zentrum "Le Grenier" in Ströblburg	Déroulé : août 2020 Zeitraum: August 2020	Stage du 24 au 28 août 2020 Workshop vom 24. bis 28. August 2020		15 participants (14-18 ans) 15 Teilnehmer (14-18 Jahre)	2017, 2018, 2019
D	Hastach	CARITASVERBAND KINZIGTAL	Kinder stärken	2500	1000	Coûts déclarés sont principalement des frais de personnel, dont env. 50% pouraient être portés par le Caritasverband Bevorzugte Kosten sind hauptsächlich Personalkosten, von denen 50% vom Caritasverband getragen werden können Seulement 8 bénéficiaires du projet / Nur 8 Projektbegünstigte Projet identique à l'année précédente / Ähnliches Projekt wie letztes Jahr	Offre éducative-therapeutique pour enfants issus de la migration ou non, à la Maison Caritas de Hastach, à travers : rencontres musicales (avec les parents), perception de soi et des autres, régulation des émotions, entraînement de concentration ludique, perception des lieux et temps et leurs usages appropriés, réunion de réflexions Pädagogisch-therapeutisches Angebot für Kinder und Jugendliche, in der Maison in Hastach 8 Termine, gegenseitige Konzentration, Konzentrationstraining, Emotionsregulation, spielerisch Konzentrationstraining, Gefühle kennenlernen mit passenden Bildern und Geschichten, Abschiedsbriefe.	Projet terminé : les actions non réalisées seront éventuellement rattrapées après le confinement Projekt abgeschlossen: nicht alle Termine haben stattgefunden, evtl nachholung 1 oder 2 Termine nach Ende der Ausgangssperre	Février-Avril 2020 Februar-April 2020		8 participants (7-9 ans) 8 Teilnehmer (7-9 Jahre)	2018, 2019

PREFECTURE DU BAS-RHIN

15 MAI 2020

DCL - Bureau de Contrôle de Légalité

F	Strasbourg	CASAS	Temps d'accueil et d'échange pour adresses nouveaux développements	2500	1800	Projet identique à l'année précédente / <i>Années Projet wie letztes Jahr</i>	Offre un temps hebdomadaire spécifique de rencontre et d'échange à de jeunes nouveaux demandeurs d'asile. Pour chaque rencontre : temps d'échange informel autour d'un goûter, un temps de partage structuré (jeux, puzzles...) et un temps d'écoute et de soutien individuel (brèves scolaires, soins personnels...). Organisation de sorties diverses et réalisation d'un petit film au printemps intitulé "Au fil des rencontres". Jungen Asylbewerber eine spezielle wöchentliche Zusammenkunft und Austauschzeit anbieten, informelle Austauschzeit bei einem Snack, strukturierter Austausch (Spiele, Projekte...), persönliche Ratschläge und Begleitung (Schulaufgaben, persönliche Probleme...). Organisation von verschiedenen Ausflügen und Realisierung eines Kurzfilms im Frühling mit dem Titel "Au fil des rencontres".	Projet maintenu - contact à distance pour le moment, attente de la fin du confinement pour reprendre les rencontres hebdomadaires Projet läuft weiter, Kontakte derzeit über Distanz, wöchentliche Treffen werden nach der Ausgangssperre wieder stattfinden	2020: 1 rencontre par semaine 2020: 1 Treffen pro Woche	Réat / Passaus d'image	20 participants (13 à 17 ans) 20 Teilnehmer (13 bis 17 Jahre)	2016 ; 2019
F	Strasbourg	CENTRE BERNANOS	Accompagnement de jeunes mineurs réfugiés	2500	1200	Nouveaux projet / <i>neues Projekt</i> Autre projet (identique financé par appel à projet de Strasbourg / <i>Anderes Projekt (Kurs) wird von Projektbüro Strasbourg unterstützt</i>)	Cours individuels de français pour des jeunes migrants (non pris en charge par le Conseil départemental) arrivés en France et ne maîtrisant pas la langue. Prise en charge de leur scolarité (financement, soutien scolaire, matériel etc.). Individuelle Französischkurse für junge Migranten (nicht vom Gemeindedat angenommen), die in Frankreich angekommen sind und die Sprache nicht beherrschen: Übernahme ihrer Ausbildungskosten (Finanzierung, Nachhilfe, Materialen, usw.)	Projet maintenu - soutien scolaire assuré par les bénévoles Projet läuft weiter, Nachhilfe wird von ehrenamtlichen Mitarbeitern weiterhin gegeben	Pas de limite dans le temps Zweck nicht begrenzt	/	env. 30 participants (13 à 17 ans) ca. 30 Jugendliche (13 bis 18 Jahre)	2018 ; 2019
D	Kehl	DIAKONISCHES WERK IN EVANG. KIRCHENBEZIRK ORTENAU - DIENSTSTELLE KEHL	Roboterbau et Beruf - Zukunftsbilder	1700	900	Frais de transport à Baden-Baden et Rastatt (600 non déductibles) / <i>Reisekosten nach Baden-Baden und Rastatt (600 nicht steuerlich abzugsfähig) (Wochenendausflug) Fahrt</i> Projet identique à l'année précédente / <i>Identisches Projekt wie letztes Jahr</i>	Faire découvrir aux jeunes réfugiés la diversité du monde professionnel dans la région de Kehl et de Rastatt/Baden-Baden, discussions sur les stéréotypes et leurs effets sur le choix de carrière. Organisation d'une semaine de formation avec 2 jours d'excursions à Baden-Baden (Müllheim) et Rastatt (visite de l'usine Mercedes Benz), discussions sur les stéréotypes liés aux genres, "savoir-vivre professionnel" et entretiens d'embauche, information sur les centres de conseil pour le choix de carrière dans la région. Jugendliche mit Fluchterfahrung lernen die Vielfalt der Berufswelt in der Region Kehl und Rastatt/Baden-Baden kennen. Die Rollenbilder und ihre Auswirkungen auf die Berufswahl werden zudem diskutiert. Durchführung einer Bildungswoche mit Ausflügen in Baden-Baden (Forschhof) und Rastatt (Werkstatt bei Mercedes Benz), Diskussion zu Gender-Rollenbildern, "Berufswelt" und Vorstellungsgespräch, Information über Beratungsstellen zur Berufswahl in der Region.	Déroulé : été 2020, éventuellement en automne Zeitraum: Sommer 2020, eventuell Herbst	1 semaine (vacances d'été) 1 Woche (Sommerferien)	/	15 participants (14-20 ans) 15 Teilnehmer (14-20 Jahre)	2018
D	Kappelrodeck	DRK ORTSVERBAND KAPPELRODECK	Généralisme (intégration en Einklang mit der heimischen Natur - die Fortsetzung	2000	1250	Projet identique à l'année précédente / <i>Identisches Projekt wie letztes Jahr</i>	Possibilité pour les enfants de familles de réfugiés d'acquies une expérience de la nature et de mener des actions communes de protection des biotopes de la région (nettoyage, conservation et protection des zones de reproduction des espèces animales locales, etc.). Möglichkeit für die Kinder aus geflüchteten Familien, wertvolle Erfahrungen in der Natur zu erleben und gemeinsame Schutzmaßnahmen für heimische Biotope durchzuführen (Pflanzaktionen, Erhalt und Schutz von Brutplätzen heimischer Tierarten usw.)	Projet réalisé à partir du deuxième moitié de l'année Projekt führt erst ab zweite Hälfte des Jahres statt	Avril - Novembre 2020 April - November 2020	Waldjugend Kappelrodeck	20 participants (5-15 ans) 20 Teilnehmer (5-15 Jahre)	2018
F	Strasbourg	EN FLUGRANE	Frais de Rencontres	2500	0	Stipendium à l'initiative du projet / <i>Projektspezifische Stipendien</i> Nouveaux projet à l'initiative de l'association / <i>Neues Projekt initiativ von der Vereinigung</i> Projet identique à l'année précédente / <i>Identisches Projekt wie letztes Jahr</i>	Ateliers de médiation artistique menés par des artistes intervenants et une psychologue clinicienne. Réalisation artistique individuelle pour les jeunes réfugiés, solés, scolarisés depuis peu dans le Collège Solgnac. 3 intervenants aux compétences particulières : une artiste pédaagogue, une formatrice en langue étrangère et une psychologue clinicienne. Durchführung von Kunst- und Kulturvermittlungswerkstätten für junge Flüchtlinge, die seit Kurzem den Collège Solgnac besuchen. Die Zusammenarbeit mit einer bildenden Künstlerin, einer Pädagogin für Französisch als Fremdsprache und einer klinischen Psychologin ermöglicht einen kunsttherapeutischen Ansatz.	Octobre - Décembre 2020 Oktober - Dezember 2020	Collège Solgnac (Strasbourg)	8 participants (18 à 19 ans) 8 Teilnehmer (18 - 19 Jahre)	2016 ; 2017 2018 ; 2019	
D	Offenburg	ERICH-KÄSTNER-REALSCHULE	e austauschen - weitergeben - künstlerische Arbeiten mit geflüchteten Kindern und Jugendlichen	2500	1250	Projet identique à l'année précédente / <i>Identisches Projekt wie letztes Jahr</i> Projet déjà subventionné à 3 reprises / <i>Projekt bereits dreimal unterstützt</i>	Offre aux enfants réfugiés, scolarisés dans une classe de préparation, des possibilités d'éducation culturelle supplémentaires afin qu'ils puissent se comprendre et s'intégrer en tant que personnes à part entière. Visites régulières à l'école d'art afin d'acquies diverses expériences élémentaires de conception artistique dans les domaines du dessin, de la peinture et de la sculpture. Présentation de leurs réalisations et méthodes de travail et échange avec les classes ordinaires. Ziel ist es, den Flüchtlingskindern in Vorbereitungsklassen zusätzliche kulturelle Bildungsangebote anzubieten, damit sie sich als gestaltende Menschen begreifen und integrieren können. Durch den regelmäßigen Besuch der Kunstschule erfahren sie die Möglichkeit, verschiedene elementare künstlerische Gestaltungserfahrungen in den Bereichen Zeichnen, Malen, Skulptur zu erleben sowie ihre Kunstwerke und Arbeitsprozesse in der Regelklasse zu präsentieren und darüber in einen Austausch zu kommen.	Projet se déroule à partir de septembre 2020 Projekt wird ab September 2020	Septembre - Décembre 2020 (1 x par semaine) September - Dezember 2020 (1 x pro Woche)	Astrid-Lindgren Hauptschule, Kunstschule Offenburg	22 participants des deux écoles (10-17 ans) 22 Teilnehmer der beiden Schulen (10-17 Jahre)	2017 ; 2018 2018
D	Kehl	FODERVEREIN DER KINDERTAGESBEREICH TUNGHHEIM	Spieletreff - spielerisch englisch	2500	1250	Financement du projet jusqu'en Dec. 2020 (pas incl. 2021) / <i>Finanzierung des Projekts bis Dec. 2020 (nicht bis Mai 2021)</i>	Activités ouvertes aux enfants inscrits sur les listes d'attente des KITs de Kehl : durant trois semaines, les enfants peuvent jouer avec d'autres enfants au GWA Kehl Dorf, apprendre le vivre ensemble et se sentir en sécurité (parl. de leur vie, lectures, histoires et chants dans la langue familiale avec les parents ou en allemand, temps de jeux, visite de lieux sociaux comme la bibliothèque internationale pour enfants, la médiathèque etc.). Offenes Angebot für Kinder, die auf den Wartelisten der KITs in Kehl stehen, an drei Vormittagen können die Kinder in der GWA Kehl Dorf mit anderen Kindern spielen, lernen soziale Miteinander und erleben ein Sicherheitsgefühl (gesundes Fröhlich, Vorlesen, Erzählen und Singen in den Familiensprachen mit den Eltern und dann auf Deutsch, Spielzeiten, soziale Angebote wie internationale Kinderbibliothek, Mediathek usw.)	Pas d'information disponible Nach keine Information verfügbar	Mai 2020 - Mai 2021 Mai 2020 - Mai 2021	Gemeinwesenarbeit Kehl-Dorf, Kita Vogelsgräbe	14 participants (adultes et enfants), 0-6 ans 14 Teilnehmer (Erschlossene und Kinder), 0-6 Jahre	2018
D	Achern	FODERVEREIN DER GMS ACHERN	Gemeinsam stark - Lernen in der Natur	2500	1250	Projet identique à l'année précédente / <i>Identisches Projekt wie letztes Jahr</i> Projet déjà subventionné à 3 reprises / <i>Projekt bereits dreimal unterstützt</i>	Favoriser l'intégration d'enfants migrants de différents pays, supprimer les barrières linguistiques, aborder les questions de durabilité et de biodiversité, découvrir la culture, le patrimoine, promouvoir le vivre ensemble. Visite du parc national de la Forêt Noire, sentier du lynx, économie Vogelsbauernhof et domaine forestier de Orsach Integration von Migrantenkindern aus unterschiedlichen Ländern, Abbau von Sprachbarrieren, Vermittlung von Themen der Nachhaltigkeit und der biologischen Vielfalt, Kennenlernen unserer Kultur, Kulturlandschaft, Förderung der Gemeinschaft, Besuch im Nationalpark Schwarzwald, Luchspfad, Schwarzwälder Freilichtmuseum Vogelsbauernhof und Waldspielplatz Orsach geplant.	Pas d'information disponible Nach keine Information verfügbar	Avril - Juillet 2020 April-Juli 2020	/	150 élèves (40 enfants réfugiés) 150 Schüler (40 Flüchtlingskinder)	2017 ; 2018 ; 2019
D	Offenburg	FREIE WIESENWERKSTATT OFFENBURG	Ferienstapfel "1000 und eine Nacht" Naturpädagogische - Erlebnispädagogische Angebot für Flüchtlings und Kinder mit und ohne Handicap	2500	1600	Nouveaux projet / <i>neues Projekt</i>	Expériences de la nature et aventures éducatives pour les enfants qui n'ont pas la possibilité de s'immerger à l'extérieur dans la nature et qui ne connaissent pas leur environnement, afin de renforcer leur santé et qu'ils apprennent à connaître de manière ludique de nouvelles plantes et animaux : création d'un espace de jeu axé sur la nature, spectacle de vacances (24-28.8.2020). Naturerlebnisse und erlebnispädagogische Abenteuer für Kinder, die es nicht so einfach haben in der Natur zu kommen und sich hier in der Natur Umgebung nicht auskennen, damit sie spielerisch neue Pflanzen und Tiere kennenlernen dürfen und ihre Gesundheit geföhrt wird. Aufbau eines naturnahen Bewegungsraums, Ferienstapfel (24.-28.8.2020).	Déroulé : vacances scolaires Zeitraum: Sommerferien	Juillet - Septembre 2020 Juli - September 2020	Stadtel- und Familienzentrum Oststadt Offenburg, Pfadfindergemeinschaft Royal Rangers Offenburg	20 participants (3 à 13 ans) 20 Teilnehmer (3 - 13 Jahre)	2016 ; 2017
D	Lauf	SEMEINDE LAUF	Nachhilfeproj für Kinder und Jugendliche aus Flüchtlingsfamilien	2500	1850	Financement du projet jusqu'en été 2020 (pas incl. 2021) / <i>Finanzierung des Projekts bis Dec. 2020 (nicht bis Mai 2021)</i>	L'objectif du projet est d'aider les enfants et les jeunes à combler les lacunes qu'ils ont à l'école, notamment dans le domaine linguistique. Aider les jeunes à obtenir un diplôme. Travail en petits groupes dans les principales matières : allemand, anglais et mathématiques. Si nécessaire, également dans d'autres sciences naturelles et en français et éventuellement en scolarisation collégiale. Ziel des Projekts ist es, Kindern und Jugendlichen zu helfen, deren Lücken in der Schule vor allem im sprachlichen Bereich aufzufüllen. Hilfe für Jugendliche zur Erreichung einer Schulabschluss. Nachhilfe in anderen Gruppen in ihren Muttersprachen Deutsch, Englisch und Mathematik. Bei Bedarf auch in weiteren Naturwissenschaften und Französisch sowie auch in Gemeinschaftskunde.	Projet maintenu - cours de soutien donnés via Skype Projet läuft weiter, Kurse werden derzeit per Skype angeboten	Avril 2020 - Mars 2021 April 2020 - März 2021	/	16 participants (8 à 21 ans) 16 Teilnehmer (8 - 21 Jahre)	non / nein
F	Strasbourg	IES	Intégration par le sport des jeunes migrants	2500	1450	Nouveaux projet / <i>neues Projekt</i> Dépenses uniquement de matériel sportif pour les environnements, sorties (pas toutes sur le territoire ED) (pas Mens. Réseaux etc.) / <i>Finanzierung nur von Sportmaterial für Trainings, Ausflüge nicht im ED-Gebiet (keine Mens. Réseaux etc.)</i>	Développer des liens entre jeunes de différentes cultures, l'intégration sociale et l'activité sportive : 4 entraînements sportifs par semaine au Centre sportif des Futuriers, organisation de sorties, activités culturelles et rendez-vous pédestres et de moments d'échanges entre les jeunes locaux et les réfugiés. Kontakte fördern zwischen Jugendlichen aus verschiedenen Kulturen, soziale Integration und sportliche Aktivitäten : 4 Sporttrainings pro Woche im Sportzentrum Futuriers, Organisation von Ausflügen, kulturellen Aktivitäten und Spaziergängen sowie Austauschmomente zwischen lokalen Jugendlichen und Flüchtlingen	Projet maintenu pour le moment - attente de la fin du confinement pour reprendre les activités Projekt wird ab Ende der Ausgangssperre weiterlaufen	Juillet - Septembre 2020 Juli - September 2020	CSG Montagne Verte, International all styles, Federation Arts Combat, Association ADK	80 participants (12 à 19 ans) 80 Teilnehmer (12 - 19 Jahre)	non / nein

D	Achern	ILLENAU WERKSTÄTTEN	Kinderkunstszimmer in den Illenau Werkstätten	2900	1000	Projet identitaire à l'année précédente / Ähnliches Projekt wie letztes Jahr	Promotion et développement du potentiel créatif des enfants. Les enfants allemands et réfugiés sont répartis en petits groupes d'âge et entrent avec en contact les uns avec les autres dans un environnement libre et informel, en dehors des temps scolaires prévus. Pour les enfants réfugiés, le Kinderkunstszimmer permet également d'améliorer leurs compétences linguistiques. Chaque groupe s'occupe d'un projet par jour et passe ainsi par les quatre projets. En fin de semaine, organisation d'un vernissage pour la famille et le public, où les enfants présentent leurs œuvres d'art. Förderung und Entfaltung des kreativen Potentials von Kindern. Deutsche Kinder und Kinder mit Flüchtlingshintergrund werden auf vier Altersgruppen verteilt und kommen dadurch in einem freien und ungeplanten Rahmen außerhalb des durchgeplanten Schulbetriebes miteinander in Kontakt. Für Flüchtlingskinder bietet der Kinderkunstszimmer auch die Chance, ihre Sprachkompetenz zu verbessern. Jede Gruppe beschäftigt sich pro Tag mit einem Projekt und durchläuft alle vier Projekte. Am Schluss der Woche gibt es eine Vernissage für die Familie und die Öffentlichkeit, bei der die Kinder ihre Kunstwerke vorstellen.	Déroulé : septembre 2020 Zeitraum: September 2020	7 au 11 Septembre 2020 7. bis 11. September 2020		50 enfants dont 10 réfugiés (6-12 ans) 60 Kinder, davon 10 Flüchtlingskinder (6-12 Jahre)	2018 ; 2019
D	Lahr	KATH. KIRCHENGEMEINDE AN DER SCHUTTER	"Wir gehören zusammen - Zusammen sind wir stark"	2500	1200	Projet identitaire à l'année précédente / Ähnliches Projekt wie letztes Jahr Financement du projet jusqu'en été 2020 (jusqu'à fin 2021) / Finanzierung des Projekts bis Dez. 2020 (bis Ende 2021) Projet déjà subventionné à 3 reprises / Projekt bereits dreimal unterstützt	Aide à l'intégration des parents et des enfants. Actions prévues : bibliothèque interculturelle parents-enfants, expositions avec les enfants et les parents (festival des parents de l'Ortenau, découverte de Strasbourg etc.), activités sportives, rencontre parents-enfants (2 fois par mois), après-midi de jeu pour enfants et parents, projet de travail avec les parents (construction d'une cabane de jeux), activités culinaires avec les enfants et les parents, fête de Noël sur le thème : "Nous sommes seuls, mais nous sommes forts" Integrationshilfe für Eltern und Kinder. Geplante Aktionen: interkulturelle Eltern-Kind-Bücherei, gemeinsame Ausflüge mit Kindern und Eltern (Pappan-Parade Ortenau, Strahlflug entdecken usw.), Bewegungsangebote, Eltern-Eltern-Kinder Treffen (2 mal im Monat) Spielnachmittage für Kinder und Eltern; Wertprojekt mit Vätern (Bau eines Spalthauses); Kochaktionen mit Kinder und Eltern; Kindergartenfest -> Thema "Wir gehören zusammen, Zusammen sind wir stark"	Déroulé : à partir de septembre 2020 Zeitraum: ab September 2020	Année scolaire de la RFA 2020-2021 KITA-Jahr 2020-2021		30-40 participants (enfants et parents) 1 à 50 ans 30-40 Teilnehmer, Kinder und Eltern 1 bis 50 Jahre	2018 ; 2019 ; 2019
F	Strasbourg	KIDPOT	"Un livre pour vous ?"	1800	1200	Nouveau projet / neues Projekt	Création d'un mini-livre multilingue écrit et illustré par les jeunes réfugiés : les enfants proposent un thème commun autour des émotions, ressentis, notion d'identité, création des textes et images, mise en page de l'ensemble et édition du mini-livre, restitution finale (lectures publiques), don de mini-livres à diverses institutions dévouées en commun. Erstellung eines mehrsprachigen Minibuchs, das von den jungen Flüchtlingen geschrieben und illustriert wird. Die Kinder schlagen ein gemeinsames Thema vor, das sich um Emotionen, Gefühle und den Begriff der Identität dreht. Gemeinsam erstellen sie den Text und die Bilder, sowie das Layout. Rückgabe (öffentliche Vorlesung) und Schenkung mehrerer Minibüchern an verschiedene gemeinsam benannte Institutionen	Pas d'information disponible Noch keine Information verfügbar	Avril - Juillet 2020 April - Juli 2020	La roue Tourne	14 participants (8-15 ans) 14 Teilnehmer (8-15 Jahre)	2019
D	Rhinus	STADT RHEINAU	"Natur verbindet uns alle"	5500	1000	Nouveau projet / neues Projekt	Explorer la nature de la Rhénau et de la zone de l'Eurodistrict par des activités communes et promouvoir les échanges entre les jeunes locaux et nouveaux arrivés : Semaine 1 – se rencontrer ; Semaine 2-7 – expositions dans la nature, activités sportives, jardin potager, collecte de déchets, etc ; Semaine 8 – événement de clôture avec les parents. Die Natur von Rheinau und im Eurodistrictgebiet durch gemeinsame Aktivitäten erkunden und den Austausch zwischen einheimischen Jugendlichen und Zugewanderten fördern. 1. Woche Kennenlernphase, 2-7. Woche Ausflüge in die Natur, Sportaktivitäten, Bepflanzten von Hochbeeten, Müll-Aufräumaktionen usw., 8. Woche Abschlussveranstaltung mit den Eltern	Déroulé : juin-août 2020 Zeitraum: Juni-August 2020	Juin - Août 2020 Juni - August 2020		15 participants (8-15 ans) 15 Teilnehmer (10-15 Jahre)	2018
D	Appenweier	TEAMWINNERS	Integration über Sport	2500	0	Projet de long terme et déjà subventionné plusieurs fois (Rugby Club, Lawn Club, tennis, volleyball). Pas de débouché à l'ED / Langfristiges Projekt mit bereits mehreren Subventionen (Rugby Club, Lawn Club, Basketball, Tischtennis). Keine Subvention des ED als Limitation	Intégration, depuis 2016, d'enfants réfugiés et d'enfants issus de milieux socialement défavorisés, à travers la découverte du sport. Seit 2016, Integration durch Sport von Flüchtlingskindern und Kindern aus sozial schwächerer Herkunft		Pas d'info dans le temps Zeitlich nicht begrenzt	20 Schulen und Senec-Clubs	500 élèves de 9 à 12 ans 500 Schülern 9 bis 12 Jahre	2017 ; 2018
D	Saerbach	THE WORLDERERS	"Über die Brücke gehen"	2500	0	Financement de fonds structurel de l'ED via partenariat territorial / Finanzierung über den Hessischen Fonds des Eurodistrict, da eine 50 Partnerschaft existiert	La musique comme passerelle : jouer de nouveaux instruments, découvrir les instruments exotiques dans l'air et les intégrer, apprendre et intégrer des chants dans diverses langues. Organisation d'un concert commun avec Balade et Papyrosin, préparation d'un spectacle commun, concert commun au printemps au Schachthofkeller Lahr et à Strasbourg. Musik als Brücke, neue Instrumente lernen, von der Flucht mitgebrachte Instrumente entdecken und integrieren, Lieder in verschiedenen Sprachen erlernen und vortragen. Organisation eines gemeinsamen Konzerts mit Balade und Papyrosin; gemeinsames Repertoire erlernen; gemeinsames Konzert im Frühjahr im Schachthofkeller Lahr und in Stralburg	Projet mené : actions à distance et concerts reportés Projekt findet weiterhin statt: Aktionen über Distanz, Konzerte derzeit aufgehoben	Répétitions hebdomadaires pendant année 2020 / wöchentliche Proben im Jahr 2020	Papyrosin, Assosocialn Balade	8 participants dont 4 jeunes (8-15 ans) 8 Teilnehmer davon 4 Jugendliche (8-15 Jahre)	non / nein
F	Strasbourg	TOHU-BOHU	Médiation vidéo et multilingue	1500	0	Non-déroulé enregistré en 03/12/2020	Ateliers multilingues et rouleurs de sensation à méditation thérapeutique pour les jeunes du CAMPA (Centre d'accueil médico-psychologique pour adolescents) : permettre l'expression d'écrits à travers la manipulation de matières, la fabrication de personnages etc., favoriser la socialisation d'adolescents réfugiés en situation de rupture/isolement; développer la confiance en soi. Therapeutisches Angebot mittels Multimedienworkshops und Erzählgeschichten für Jugendliche im CAMPA (Aufnahmearztung): Ausdruck von Emotionen durch die Handhabung mit Materialien, die Erhöhung von Charaktereigenschaften usw.; Förderung der Sozialisation von jungen isolierten Flüchtlingen; Entwicklung des Selbstbewusstseins		Octobre 2020 - Juin 2021 Oktober 2020 - Juni 2021	CAMPA	7-10 participants (10-17 ans) 7-10 Teilnehmer (10-17 Jahre)	2018
F	Strasbourg	UNICEF ALSACE	"Vivre en France, vivre la France"	2400	1100	Nouveau projet / neues Projekt Autre projet territorial financé par appels à projet de Strasbourg / Anderes Projekt (Kunst) wird vom Projektaushub Strahlflug unterstützt	Permettre à des mineurs non accompagnés de s'intégrer rapidement et facilement en France: organisation de stages de 15 jours pendant les vacances scolaires (cours de présentation de la France, tour du ville, connaître les institutions et l'organisation territoriale, la construction de la France, passage du diplôme du 1er degré de secourisme etc.) Ziel ist es, unbegleitete Minderjährige schneller und einfacher in Frankreich zu integrieren. Organisation von 15-tägiger Praktika während den Schulferien (Einführungskurs zu Frankreich - Lebensstil, Institutionen und territoriale Organisation, Geschichte, Besten des Erste-Hilfe-Diploms, usw)	Projet mené : pas de stage pendant les vacances de Pâques mais les autres stages pendant les autres vacances scolaires auront lieu comme prévu Projekt findet weiterhin statt: kein Praktikum während den Osterferien, aber die Praktika während den Sommerferien werden stattfinden	Vacances scolaires 2020 Schulferien 2020	ASE	40 mineurs 40 Minderjährige	2018
F	Strasbourg	ZAKOTE	Ateliers de chants et représentation d'un spectacle jeune public sur le thème de la migration	2300	1650	Projet identitaire à l'année précédente / Ähnliches Projekt wie letztes Jahr	Ateliers de chant avec les résidents (parents et enfants) de l'hôtel de la rue et une classe du collège Rougeil de Lahr accueillant des adolescents migrants; jeu avec les vibrations et transmission de chants traditionnels par les participants, dans leur langue; traduction des chants en français; Présentation des chants après en atelier lors d'une fête intime à chaque structure. Présentation du spectacle "Grand comme la route" dans les deux structures; ce spectacle musical de chants polyphoniques de divers pays raconte l'histoire d'enfants migrants. Gesangsworkshop mit den Bewohnern (Eltern und Kinder) des Hôtel de la rue und einer Klasse der Sekundarstufe Rougeil de Lahr, in der Jugendliche mit Migrationshintergrund eingeschult sind. Spiele mit Schwingungen und Weitergabe traditioneller Lieder in der eigenen Sprache der Teilnehmenden, Übersetzung der Lieder ins Französische. Präsentation der im Workshop gelernter Lieder während einer intimen Party in jeder Struktur. Präsentation der Show "Grand comme la route" in beiden Strukturen - diese musikalische Show mit mehrstimmigen Liedern aus verschiedenen Ländern erzählt die Geschichte von Migrantenkindern.	Projet mené pour le moment : absence de la fin du confinement Projekt findet weiterhin statt, wird aber geplant	Mars - Juin 2020 März - Juni 2020	La roue Tourne, Collège Rougeil de Lahr, Hôtel de la Rue	35 participants (8-18 ans) 35 Teilnehmer (8-18 Jahre)	2018 ; 2019

TOTAL 56000 30000

PREFECTURE DU BAS-RHIN
15 MAI 2020
DCL - Bureau du Contrôle de Légalité



Document de séance n° 4.2/1/2020
Vorlage Nr. 4.2/1/2020

Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 1/2020</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 20.04.2020
Dossier suivi par / Projektbeauftragte Dr. Lioba MARKL-HUMMEL	

Point n° 4.2 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 4.2 der Tagesordnung

**Objet/Betreff: Ligne de bus régulière entre Erstein et Lahr / reguläre Buslinie
zwischen Erstein und Lahr**

I. Rapport / Sachverhalt

Depuis le 1^{er} avril 2017, l'Eurodistrict commande avec succès un service régulier spécialisé entre Erstein et Lahr. Cette ligne devait servir de phase test afin d'en faire une ligne régulière et d'en préparer en parallèle sa mise en place. Cette phase test se termine le 31/08/2020.

Sous la coordination de l'Eurodistrict, les collectivités suivantes ont décidé la mise en place d'une ligne de bus régulière avec six aller-retours du lundi au samedi à partir du 1^{er} septembre 2020 :

La ligne relèvera de la compétence de la Région Grand Est et les frais seront partagés en fonction de la répartition du tracé, c'est-à-dire 60% sur le sol français et 40% sur le sol allemand.

Ainsi, la Région financera 28 % du déficit de la ligne, le Conseil Départemental du Bas-Rhin ainsi que la Communauté de Communes du Canton d'Erstein prendront en charge chacun 6% du déficit et l'Ortenaukreis financera 60 % du déficit de la ligne.

Le marché sera conclu à l'issue d'un appel d'offres pour une période de deux ans, renouvelable 2 fois d'un an, soit jusqu'au 31 août 2024 maximum.

L'Eurodistrict ayant commandité jusqu'à présent le service régulier spécialisé en le finançant à hauteur de 70% (depuis septembre 2019 à 65%), plus aucune contribution financière de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau n'est prévue à compter de septembre 2020. Pour la ligne régulière, il est convenu que l'Eurodistrict mette

Seit dem ersten April 2017 betreibt der Eurodistrikt zwischen Erstein und Lahr erfolgreich einen Sonderlinienverkehr mit dem Ziel, diesen Verkehr als Testphase für einen Regellinienverkehr zu nutzen und einen solchen parallel vorzubereiten. Diese Testphase endet am 31.08.2020.

Unter der Koordination des Eurodistrikts haben folgende Gebietskörperschaften gemeinsam die Einführung einer regulären Buslinie mit sechs Fahrtenpaaren von Montag bis Samstag ab dem ersten September 2020 beschlossen:

Die Region Grand Est wird Träger der Linie und die Kosten werden anteilig nach der Strecke aufgeteilt (60% auf deutschem Boden, 40% auf französischem).

Entsprechend finanzieren die Region Grand Est 28% des Defizits, das Département Bas-Rhin sowie der Gemeindeverband Canton d'Erstein je 6% des Defizits und der Ortenaukreis 60% des Defizits der Linie.

Nach einer öffentlichen Ausschreibung wird der Vertrag mit dem Busunternehmen für einen Zeitraum von zwei Jahren abgeschlossen und kann zweimal um ein Jahr verlängert werden. Das heißt bis maximal 31. August 2024.

Nachdem der Eurodistrikt bisher Besteller des Sonderlinienverkehrs war und 70% (bzw. seit September 2019 65%) der Kosten getragen hat, wird ab September 2020 kein finanzieller Beitrag des Eurodistrikts Strasbourg-Ortenau mehr vorgesehen. Für die reguläre Linie wird vereinbart, dass der Eurodistrikt die Kommunikationsmaßnahmen

en œuvre toutes les actions de communication selon le plan de communication qui sera déterminé en commun avec les partenaires, une fois par an a minima.

La répartition des missions et du financement est précisée dans une convention de coopération et de financement (voir annexe).

La Région Grand Est prépare actuellement une demande auprès d'INTERREG. Ainsi, 50% des frais pourraient potentiellement être financés par des fonds européens. Dans ce cadre, il est proposé de valoriser le poste de la chargée de mobilité à hauteur de 10%.

durchführt, in Übereinstimmung mit einem Kommunikationsplan, der mindestens einmal jährlich mit allen Partnern abgestimmt wird.

Die Aufteilung der Aufgaben und der Finanzierung wird in einer Kooperations- und Finanzierungsvereinbarung (siehe Anlage) geregelt.

Aktuell bereitet die Region Grand Est einen Antrag auf INTERREG-Förderung vor, so dass potentiell 50% der Kosten des Projektes durch europäische Mittel gefördert werden können. In diesem Rahmen wird vorgeschlagen, die Stelle der Referentin für Mobilität mit 10% zu valorisieren.

II. Recommandation du Secrétariat Général / Empfehlung des Generalsekretariats

Avec la mise en place du service régulier spécialisé entre Erstein et Lahr, l'Eurodistrict a fortement contribué à l'amélioration des transports en commun transfrontaliers à cet endroit. Ce projet phare a reçu un accueil très positif auprès du public. Parallèlement à l'exploitation du service régulier spécialisé, l'Eurodistrict s'est activement engagé dès le début pour la préparation d'un service régulier commandité par les autorités compétentes. Ceci a été couronné de succès et le Secrétariat Général propose d'approuver la signature de la convention de coopération et de financement ainsi qu'un partenariat dans le cadre du projet INTERREG afin de coordonner la communication.

Der Eurodistrikt hat mit der Einführung des Sonderlinienverkehrs zwischen Erstein und Lahr einen sehr wichtigen Beitrag geleistet, um den grenzüberschreitenden ÖPNV an dieser Stelle zu verbessern. Dieses Leuchtturmprojekt hat sehr viel positive Aufmerksamkeit in der Öffentlichkeit auf sich gezogen. Parallel zum Betrieb des Sonderlinienverkehr setzte sich der Eurodistrikt von Anfang an aktiv für die Vorbereitung einer regulären Buslinie, die von den zuständigen Aufgabenträgern betrieben wird, ein. Dies war nun erfolgreich und das Generalsekretariat schlägt vor, der Unterzeichnung der Kooperations- und Finanzierungsvereinbarung und einer Partnerschaft im INTERREG-Projekt zur Koordination der Kommunikation zuzustimmen.

III. Résolution / Beschluss

Le Conseil de l'Eurodistrict valide la convention de coopération et de financement pour la ligne de bus régulière entre Erstein et Lahr et se prononce en faveur d'un partenariat dans le cadre du projet INTERREG y afférant (valorisant 10% du poste de la chargée de mobilité).

Le Conseil autorise le Président à signer tout document afférant à ce sujet et charge le Secrétariat Général d'accomplir les démarches nécessaires pour l'accompagnement de la ligne régulière.

Der Rat validiert die Kooperations- und Finanzierungsvereinbarung für die reguläre Busverbindung zwischen Erstein und Lahr und spricht sich für die Teilnahme an dem begleitenden INTERREG-Projekt (10% der Stelle der Referentin für Mobilität angerechnet) aus.

Er ermächtigt den Präsidenten, alle Unterlagen in diesem Zusammenhang zu unterzeichnen und beauftragt das Generalsekretariat mit den weiteren notwendigen Maßnahmen zur Begleitung der regulären Buslinie.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Accord | <input checked="" type="checkbox"/> Zustimmung |
| <input type="checkbox"/> Refus | <input type="checkbox"/> Ablehnung |
| <input type="checkbox"/> Résolution modifiée | <input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss |

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 20 avril 2020 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au conseil de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

**PREFECTURE
DU BAS-RHIN**
15 MAI 2020
**DCL - Bureau
du Contrôle de Légalité**

20 MAI 2020



ALSACE



**CONVENTION DE COOPERATION ET DE FINANCEMENT
RELATIVE A LA LIGNE REGULIERE TRANSFRONTALIERE
ERSTEIN-LAHR**

**KOOPERATIONS- UND FINANZIERUNGSVEREINBARUNG FÜR DIE REGULÄRE
GRENZÜBERSCHREITENDE BUSLINIE ERSTEIN-LAHR**



ENTRE
ZWISCHEN

La Région Grand Est, représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Jean ROTTNER, agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional n° 20CP-39 du 14 février 2020

Sise 1 Place Adrien Zeller – BP 91006 – STRASBOURG (F-67070)

Ci-après dénommée « la Région »,

Le Département du Bas-Rhin, représenté par le Président du Conseil Départemental, Monsieur Frédéric BIERRY, agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental n° du

Sis Place du Quartier Blanc – BP – Cedex 9 - STRASBOURG (F-67964)

Ci-après dénommé « le Département »

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein, représenté par le Président du Conseil Communautaire, Monsieur Jean-Marc WILLER, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire n° du

Sise 1 rue des 11 Communes -BP 50057 – BENFELD Cedex (F-67232)

Ci-après dénommée « la Communauté de Communes »

L'Ortenaukreis, représenté par son Président, Monsieur Frank SCHERER, agissant en vertu d'une décision de l'Ortenaukreis en date du

Sis Badstrasse 20 – OFFENBURG (D-77652)

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, représenté par Monsieur Roland RIES, son Président,

Sis 1, Parc de l'étoile – 67076 STRASBOURG CEDEX

Ci-après dénommé « l'Eurodistrict »

VU la délibération n° 20CP-39 de la commission permanente de la Région Grand-Est du 14 février 2020.

Die Region Grand Est, vertreten durch den Präsidenten des Conseil Régional, Herrn Jean ROTTNER, gemäß dem Beschluss des Ständigen Ausschusses des Conseil Régional Nr. 20CP-39 vom 14. Februar 2020.

Sitz: 1 Platz Adrien Zeller - BP 91006 - STRASBOURG (F-67070)

Nachfolgend als "die Region" bezeichnet,

Das Departement Bas-Rhin, vertreten durch den Präsidenten des Conseil Départemental, Herrn Frédéric BIERRY, gemäß dem Beschluss des Ständigen Ausschusses des Conseil Départemental Nr.....vom

Sitz: Place du Quartier Blanc - BP - Cedex 9 - STRASBOURG (F-67964)

Nachfolgend als "das Departement" bezeichnet.

Der Gemeindeverband Canton d'Erstein, vertreten durch den Präsidenten des Rates des Gemeindeverbands, Herrn Jean-Marc WILLER, gemäß dem Beschluss des Rates Nr.....vom

Sitz: 1 rue des 11 Communes -BP 50057 - BENFELD Cedex (F-67232)

Nachfolgend als "der Gemeindeverbund" bezeichnet.

Der Ortenaukreis, vertreten durch seinen Landrat, Herrn Frank SCHERER, handelt gemäß einem Beschluss des Kreisrates vom.....

Stz Badstraße 20 - OFFENBURG (D-77652)

Der Eurodistrikt Straßburg-Ortenau, vertreten durch Herrn Roland RIES, seinen Präsidenten, der durch einen Beschluss des Eurodistrikt-Rates vom.....dazu ermächtigt wurde.
Sitz: 1, Parc de l'étoile - 67076 STRASBOURG CEDEX
Nachfolgend als "Eurodistrikt" bezeichnet

Gemäß des Beschlusses Nr. 20CP-39 des Ständigen Ausschusses der Region Grand Est vom 14. Februar 2020

***IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT
FOLGENDES WURDE VEREINBART***

Article 1^{er} : Objet de la convention

Cette convention a pour objet de fixer les rôles de chaque partie prenante et de définir les participations financières respectives ainsi que les modalités de versement.

Artikel 1: Zweck der Vereinbarung

Zweck dieser Vereinbarung ist es, die Rollen der einzelnen Partner festzulegen und die jeweiligen Finanzbeiträge und Zahlungsbedingungen zu definieren.

Article 2 : Consistance de la ligne

Il a été convenu la mise en place au 1^{er} septembre 2020 d'une ligne régulière entre Erstein et Lahr.

Celle-ci circulera du lundi au samedi (hors jours fériés qui sont fériés dans les deux pays) à raison de 6 allers-retours quotidiens.

La fiche horaire figure en annexe de cette convention.

Celle-ci pourra être amenée à évoluer en fonction des demandes de la clientèle.

Le marché sera conclu pour une période de deux ans, renouvelable 2 fois 1 an. Soit au maximum jusqu'au 31 août 2024.

Artikel 2: Ausgestaltung der Linie

Es wurde vereinbart, am 1. September 2020 eine reguläre Busverbindung zwischen Erstein und Lahr einzurichten.

Sie verkehrt von Montag bis Samstag (außer an Feiertagen, die in beiden Ländern frei sind) mit 6 täglichen Fahrtenpaaren.

Der Fahrplan ist dieser Vereinbarung beigelegt.

Dieser kann sich je nach Bedarf der Passagiere weiterentwickeln.

Der Vertrag wird für einen Zeitraum von zwei Jahren abgeschlossen und kann zweimal um ein Jahr verlängert werden. Das heißt bis längstens 31. August 2024.

Article 3 : Rôle des différents partenaires

La Région gère le projet, en ce sens, elle est chargée :

- de la rédaction du cahier des charges ;
- du lancement de l'appel d'offres ;
- de l'attribution du marché public ;
- du suivi administratif et financier de ce marché ;
- du suivi de la fréquentation et de l'exploitation au quotidien ;
- de l'information des différents partenaires ;
- de l'interface avec l'attributaire ;
- de l'organisation d'une réunion annuelle avec l'ensemble des partenaires.

L'Eurodistrict met en œuvre toutes actions de communication selon le plan de communication qui sera déterminé en commun avec les partenaires, une fois par an a minima.

Aucune contribution financière de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau n'est envisagée à compter de septembre 2020.

Le Département, la Communauté de Communes et l'Ortenaukreis sont les partenaires financiers du projet.

Artikel 3: Rolle der verschiedenen Partner

Die Region leitet das Projekt, in diesem Sinne ist sie verantwortlich für:

- die Erstellung des Lastenheftes;
- die Durchführung der Ausschreibung;
- die Vergabe des öffentlichen Auftrags;
- die administrative und finanzielle Abwicklung des Auftrages;
- Überwachung des Betriebs und der Nutzerzahlen;
- Information der verschiedenen Partner;
- die Schnittstelle mit dem beauftragten Unternehmen;
- die Organisation mindestens einer jährlichen Sitzung mit allen Partnern.

Der Eurodistrikt führt alle Kommunikationsmaßnahmen durch, in Übereinstimmung mit einem Kommunikationsplan, der mindestens einmal jährlich mit allen Partnern abgestimmt wird. Ab September 2020 ist kein finanzieller Beitrag des Eurodistrikts Strasbourg-Ortenau vorgesehen.

Das Departement, der Gemeindeverband und der Ortenaukreis sind die Finanzierungspartner des Projekts.

Article 4 : Estimation du coût de la ligne :

La Région a estimé le coût global de fonctionnement de la ligne à 375 000 € TTC par an.

Artikel 4: Schätzung der Kosten der Linie

Die Region hat die Gesamtbetriebskosten der Strecke auf 375.000 € einschließlich Mehrwertsteuer pro Jahr geschätzt.

Article 5 : Fonds européens

La Région va solliciter des fonds européens INTERREG pour l'exploitation de cette ligne. Si ceux-ci sont accordés ils s'élèveraient à 50 % du coût de la ligne.

Artikel 5: Europäische Förderung

Die Region wird für das Betreiben der Linie europäische INTERREG-Fördermittel beantragen. Falls diese bewilligt werden, werden sie 50% der Kosten der Linie decken.

Article 6 : Contributions financières des partenaires

Il a été convenu que les recettes et les charges seront gérées par la Région. Les recettes sont versées dans un pot commun.

Il a été convenu que la prise en charge du déficit de la ligne (coût facturé par l'attributaire – recettes commerciales), déduction faite des éventuelles aides européennes, serait répartie entre les autorités allemandes et françaises dans une logique kilométrique.

60 % du parcours se situant en Allemagne, 60 % du déficit sera assumé par l'Ortenaukreis

40 % du parcours se situant en France, 40 % du déficit sera assumé par les 3 partenaires français selon la répartition suivante :

- Département 15 %
- Communauté de Communes 15 %
- Région 70 %

Il en ressort que le déficit global de la ligne est réparti de la façon suivante :

- Ortenaukreis 60 %
- Département 6 %
- Communauté de Communes 6 %
- Région 28 %

Artikel 6: Finanzielle Beiträge der Partner

Es wurde vereinbart, dass die Einnahmen und Ausgaben von der Region verwaltet werden. Die Einnahmen werden in einem gemeinsamen Pool zusammengefasst.

Es wurde vereinbart, dass das Defizit (vom Auftragnehmer in Rechnung gestellte Kosten minus die Einnahmen) abzüglich der eventuellen europäischen Fördermittel zwischen den deutschen und französischen Behörden auf kilometerischer Basis aufgeteilt wird.

60% der Strecke befinden sich in Deutschland, 60% des Defizits werden durch den Ortenaukreis abgedeckt.

Da sich 40% der Strecke in Frankreich befinden, werden 40% des Defizits von den drei französischen Partnern nach folgender Aufteilung übernommen:

- Departement 15%.
- Gemeindeverband 15%.
- Region 70 %.

Dies ergibt, dass das Gesamtdefizit der Linie wie folgt aufgeteilt wird:

- Ortenaukreis 60%.
- Departement 6%.
- Gemeindeverband 6%.
- Region 28%

Article 7 : Tarification

La tarification applicable sur cette ligne fait l'objet d'un accord entre les partenaires avant le démarrage du projet.

Artikel 7: Tarifgestaltung

Die auf dieser Linie anzuwendenden Tarife werden vor dem Start des Projektes zwischen den Partnern vereinbart.

Article 8 : Modalités de versement des contributions financières

A l'issue d'une année de fonctionnement, la Région adressera à ces 3 partenaires financiers un titre de recettes correspondant à leur part respective de prise en charge du déficit de la ligne conformément à l'article 6.

Un état récapitulatif sera joint, accompagné d'une copie des factures du prestataire ou des justificatifs des dépenses équivalents.

Artikel 8: Zahlungsmodalitäten für die Finanzierungsbeiträge

Nach Ablauf eines Jahres wird die Region diesen drei Finanzpartnern eine Zahlungsaufforderung übermitteln, die ihrem jeweiligen Anteil am Defizit auf der Linie gemäß Artikel 6 entspricht.

Eine zusammenfassende Erklärung wird beigelegt, der eine Kopie der Rechnungen des Dienstleisters oder ein Nachweis über gleichwertige Ausgaben beigelegt ist.

Article 9 : Evolution de la ligne

Toute modification substantielle de la ligne devra faire l'objet d'un échange entre tous les partenaires notamment si cela a un impact financier.

Artikel 9: Entwicklung der Strecke

Jede wesentliche Änderung der Strecke muss Gegenstand eines Austauschs zwischen allen Partnern sein, insbesondere wenn sie finanzielle Auswirkungen hat.

Article 10 : Information et communication

La Région, dans le cadre de ses actions habituelles de communication, s'engage à informer du soutien du Département, de la Communauté de Communes et de l'Ortenaukreis, ainsi que, potentiellement, des fonds européens dans tous les supports qu'elle utilise ainsi que par le biais de ses rapports avec les différents médias.

Artikel 10: Information und Kommunikation

Im Rahmen ihrer üblichen Kommunikationsarbeit verpflichtet sich die Region, in allen von ihr genutzten Materialien sowie bei allen ihren Kontakten mit den verschiedenen Medien über die Unterstützung durch das Département, den Gemeindeverband und den Ortenaukreis sowie die potentiellen europäischen Fördermittelgeber zu informieren.

Article 11 : Résiliation

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée sans effet.

Artikel 11: Kündigung

Im Falle der Nichteinhaltung der in dieser Vereinbarung festgelegten Verpflichtungen durch eine der Parteien kann diese von jeder Partei automatisch zum Ende eines Zeitraums von einem Monat nach Absendung eines Einschreibens mit Empfangsbestätigung, das als förmliche Inverzugsetzung ohne Wirkung gilt, gekündigt werden.

Article 12 : Durée de la convention

Cette convention entre en vigueur le 1^{er} septembre 2020 pour une durée initiale de 2 ans.

Elle pourra être prolongée par tacite reconduction deux fois pour une durée d'un an.

Artikel 12: Dauer der Vereinbarung

Diese Vereinbarung tritt am 1. September 2020 für einen Zeitraum von zunächst zwei Jahren in Kraft.

Sie kann durch stillschweigende Zustimmung zweimal für einen Zeitraum von einem Jahr verlängert werden.

Article 13 : Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les cocontractants élisent domicile au siège de la Région à Strasbourg.

Artikel 13: Wahl des Sitzes

Für die Zwecke der Umsetzung dieser Vereinbarung und ihrer Folgen wählen die Vertragsparteien den Sitz am Sitz der Region in Straßburg.

Fait à Strasbourg, le
 (en cinq exemplaires originaux)
 Unterschrieben in Straßburg, am
 (in fünf Originalen)

<p>Pour la Région Grand-Est, Le Président Jean ROTTNER</p>	<p>Pour le Département du Bas-Rhin, Le Président Frédéric BIERRY</p>
<p>Pour la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, Le Président Jean-Marc WILLER</p>	<p>Pour l'Ortenaukreis, Der Landrat Frank SCHERER</p>
<p>Pour l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau Le Président Roland RIES</p>	



CONTACTS ANSPRECHPERSONEN:
Région Grand Est : Maison de la Région – Strasbourg – Service des transports 26b Avenue de la Paix – Simone VEIL - BP 91006 – F-67000 STRASBOURG Cedex Stéphane MEYER – stephane.meyer@grandest.fr – 00 33 3.88.15.38.92
Département du Bas-Rhin : Mission Aménagement, Développement et Emploi Unité technique –Territoire de Sélestat 35 route d’Orschwiller - BP 204 – F-67604 SELESTAT Benoit DHUME – benoit.dhume@bas-rhin.fr – 00 33 3.68.33.83.17
Communauté de Communes du Canton d'Erstein : 1 rue des 11 Communes -BP 50057 – F-67232 BENFELD Cedex Laetitia JOST – laetitia.jost@ville-erstein.fr – 00 33 3.88.64.66.55
Eurodistrict Strasbourg-Ortenau : Fabrikstraße 12 – D-77694 KEHL Lioba MARKL-HUMMEL – lioba.markl-hummel@eurodistrict.eu – 00 49 7851 899 75 12
Ortenaukreis : Badstraße 20 – D-77652 OFFENBURG Stefanie DOERFLER – stefanie.doerfler@ortenaukreis.de – 00 49 781 805 6282



Résolution

Pour une coopération franco-allemande intensifiée

Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
dans sa séance du 20 avril 2020



La pandémie du Coronavirus est l'une des plus grandes épreuves auxquelles l'Europe ait été confrontée. Les nombreuses restrictions de la vie sociale qui ont été mises en place pour contenir le virus, tant en Allemagne qu'en France, ont un fort impact sur notre vie quotidienne. Notamment les contrôles aux frontières, introduits temporairement, amènent les citoyens et les institutions des régions frontalières et de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau à faire face à des défis considérables, inconnus jusqu'à présent. En effet, la mobilité transfrontalière est notre bien le plus précieux. L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau reconnaît la nécessité des mesures prises par les Etats pour endiguer la pandémie et ses conséquences gravissimes sur la santé et la vie. Mais il plaide également pour le contrôle continu et différencié de ces mesures quant à leur réelle nécessité et adéquation, c'est-à-dire vérifier que les moyens mis en place soient proportionnés à la finalité visée.

Dans ce contexte, encourager la cohésion sociale et la solidarité parmi nos concitoyens constitue un *leitmotiv* pour l'Eurodistrict. C'est pourquoi le Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau condamne fermement l'hostilité et parfois les insultes de toutes sortes que certains de nos concitoyens français ont pu subir ces dernières semaines. De telles attitudes sèment la haine et la discorde et mettent en danger l'amitié franco-allemande. Ils ne reflètent pas l'esprit européen de coopération transfrontalière. En ce sens, les représentants du Conseil le réaffirment : nous sommes tous des Européens et nous plaidons pour le respect des libertés fondamentales européennes. C'est sur cette base que nos voisins resteront toujours les bienvenus. Les membres du Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau appellent donc les pouvoirs publics compétents en Allemagne et en France à vérifier constamment que les mesures adoptées le soient dans l'esprit énoncé ci-dessus, afin de rétablir dès que possible notre liberté fondamentale de libre circulation.

Dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, les liens franco-allemands reposent sur des bases solides et tiennent bon, même dans ces temps difficiles. Mais il faut aussi reconnaître que dans une situation évoluant rapidement et touchant de manière complexe différents domaines de compétences, tout n'est pas allé sans irritations. La gestion de la crise du Coronavirus a révélé certaines limites de la coopération franco-allemande, ce qui plaide en faveur d'une amélioration de son organisation structurelle. C'est ce qu'il s'agira d'évaluer après la crise, afin d'en tirer les conséquences nécessaires. Le Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est à cet égard particulièrement favorable à ce que l'on examine sous quelle forme des structures locales peuvent être créées pour faire face aux futures crises, structures pouvant être rapidement mises en place afin d'assurer, en coopération avec les autorités gouvernementales respectives, le maintien du fonctionnement de manière appropriée de la coopération transfrontalière.

Surmonter la crise du Coronavirus offre également la possibilité d'une intensification accélérée de la coopération franco-allemande dans l'esprit du Traité d'Aix-la-Chapelle. Un rôle important en la matière incombe au Comité franco-allemand de coopération transfrontalière qui devra,

aux yeux des membres du Conseil, être force de proposition pour mettre en oeuvre des mesures de sortie de crise sur le territoire transfrontalier. L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est prêt à prendre toute sa part en tant que partenaire.

Le Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Roland RIES
Président de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
et Maire de Strasbourg

Frank SCHERER
Vice-Président de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et Landrat de l'Ortenaukreis

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 20 avril 2020
par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au
contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict
le

20 MAI 2020



Réunion du Conseil de l'Eurodistrict / Eurodistrikt Ratssitzung 20/04/2020 Visioconférence / 20.04.2020 Videokonferenz Délibération soumise au vote / Beschlussvorlage Détail du vote				Résolution
Titulaire / Ordentliches Mitglied	Présent / Anwesend	Suppléant(e) / Stellvertreter(in)	Présent / Anwesend	
BAUR Jacques	OUI / JA	GRAEF-ECKERT Catherine	OUI / JA	P
BAYER Karlheinz	NON / NEIN	ERHARDT Carsten	NON / NEIN	
BRAUN Matthias	OUI / JA	CLEIB Christian	NON / NEIN	P
DEBACHER Karl-Heinz	OUI / JA	KLARE Kai-Achim	NON / NEIN	P
GRANDERATH Dorothee	OUI / JA	HOSCH Hans-Jörg	OUI / JA	P
HERRMANN Robert	OUI / JA	--		P
IBERT Markus	OUI / JA	ROTH Eberhard	NON / NEIN	P
KREYER Céleste	NON / NEIN	WEBER Anne-Catherine	OUI / JA	P
LENTZ-KIEHL Brigitte	OUI / JA	GANGLOFF Camille	NON / NEIN	P
MATHIEU Jean-Baptiste	OUI / JA	Dr FELTZ Alexandre	NON / NEIN	P
MEILLAN Emmanuel	OUI / JA	--		P
MULLER-BRONN Laurence	OUI / JA	HORNY-GONIER Marianne	NON / NEIN	P
MUTTACH Klaus	OUI / JA	KARCHER Rosa	NON / NEIN	P
PALEIT Jochen	NON / NEIN	SCHRÖDER Alexander	OUI / JA	P
RAFIK-ELMRINI Nawel	OUI / JA	MATT Nicolas	NON / NEIN	P
RIES Roland	OUI / JA	--		P
RITH Heinz	OUI / JA	ASMUTH Martin	NON / NEIN	P
ROGER Patrick	OUI / JA	GERNET Jean-Baptiste	OUI / JA	P
SCHAAL René	OUI / JA	IMBS Pia	NON / NEIN	P
SCHALCK Elsa	NON / NEIN	MANGIN Pascal	NON / NEIN	
SCHERER Frank	OUI / JA	ERNY Thorsten	NON / NEIN	P
SCHMIDT Michael	NON / NEIN	KELLER Fabienne	OUI / JA	P
SCHREINER Edith	OUI / JA	METZ Bruno	NON / NEIN	P
SCHULTZ Eric	OUI / JA	BARSEGHIAN Jeanne	OUI / JA	P
SEITZ Thomas	OUI / JA	ROTHMANN Sven	NON / NEIN	P
STEFFENS Marco	OUI / JA	SEIFERT Maren	NON / NEIN	P
TÖMMES Sanja	OUI / JA	HUBER Christian	NON / NEIN	P
VETRANO Toni	OUI / JA	NGUYEN Michael	NON / NEIN	P
WELSCHÉ Michael	OUI / JA	GLEIB Edgar	NON / NEIN	P
WILLER Jean-Marc	OUI / JA	KLETHI Eric	NON / NEIN	P
Elus présents / Anwesende Mitglieder	25		7	
Elus absents / Abwesende Mitglieder	5		20	
Votes / Votum				
Pour / Zustimmung				28
Contre / Ablehnung				0
Abstention / Enthaltung				0
Résultat / Ergebnis				Adopté / Verabschiedet
Légende / Legende:	P	Pour / Zustimmung		
	C	Contre / Ablehnung		
	A	Abstention / Enthaltung		

**PREFECTURE
DU BAS-RHIN**
15 MAI 2020
**DCL - Bureau
du Contrôle de Légalité**